



MANUEL D'INFORMATION DU PARACHUTISTE

PARTIE 1

INTRODUCTION

Règlements généraux de Sécurité et Recommandations techniques

AVRIL 2012

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE L'ACPS

Le conseil d'administration, ainsi que vos camarades parachutistes, vous souhaitent la bienvenue dans le parachutisme sportif et au sein de notre association.

Par l'entremise de l'Aéroclub du Canada auquel elle est affiliée, l'Association canadienne de parachutisme sportif (ACPS) représente le Canada auprès de la Fédération Aéronautique Internationale (FAI), étant à ce titre l'organisme directeur et le délégué officiel du parachutisme sportif canadien.

Les renseignements qui suivent vous feront connaître votre association et son fonctionnement administratif :

1. Votre association a été constituée en vertu de la loi sur les corporations canadiennes, à l'origine (en 1956) sous la dénomination de « Club de parachutistes du Canada ». Un vote, auquel nous avons procédé en 1967, a remplacé cette dénomination par celle de l'ACPS, justifiée par notre croissance et par le fait que nous constituons une association de groupes affiliés plutôt qu'un club proprement dit. Les groupes affiliés de toutes les parties du Canada se sont volontairement joints à nous dans un intérêt mutuel. L'objectif primordial de l'ACPS consiste à promouvoir la sécurité du parachutisme sportif et à en faire partager les joies dans un esprit de coopération et de respect des règlements et recommandations que nous nous sommes imposés.
2. Chaque groupe affilié a le droit de voter sur chacune des questions débattues à l'assemblée générale annuelle.
3. Le bureau de l'ACPS communique avec les membres par l'intermédiaire des groupes affiliés. Par ce fait, les dirigeants de votre groupe ou centre de parachutisme ont l'importante responsabilité de vous transmettre l'information. La communication doit s'effectuer dans les deux sens et la façon dont votre centre intervient a beaucoup d'importance tout comme la vôtre en tant que membre. Vos idées sont nécessaires et appréciées.

Il s'agit de votre association; son orientation et ses objectifs seront conformes aux décisions de la majorité des membres.

4. Vos six directeurs sont élus pour gérer les affaires de l'ACPS en votre nom. Tous les deux ans, lors d'une assemblée spéciale régionale, les membres de chaque région élisent leur directeur par vote individuel. Le directeur est élu au conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

Région de l'Est du Canada (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ile du Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador)

Région du Québec, Région de l'Ontario

Région du Centre du Canada (Manitoba, Saskatchewan et Nunavut)

Région du Moyen-ouest du Canada (Alberta, Territoires du N.O.)

Région de l'Ouest du Canada (Colombie-Britannique et Yukon)

5. Le conseil d'administration de l'ACPS nomme les administrateurs suivants :
 - a) Un président du Comité de Technique et la Sécurité (CT&S)
 - b) Un président du Comité de Travail sur l'Entraînement
 - c) Un président du Comité des Équipes Nationales et de Compétition (CÉNC)
 - d) Un président du Comité de Liaison auprès de Transports Canada
 - e) Un président du Comité de Liaison auprès du Ministère de la Défense Nationale
 - f) Un coordonnateur de projets spéciaux
 - g) Un délégué et un adjoint auprès de la FAI/CIP
 - h) Un délégué auprès de l'Aéroclub du Canada
 - i) Un éditeur pour la revue CANPARA
 - j) Un trésorier

Le bureau de l'ACPS emploie une secrétaire de direction à temps complet et une adjointe à temps partiel.

6. Les membres de l'ACPS peuvent bénéficier des avantages suivants :
 - a) Assurance responsabilité civile et dommage à la propriété.
 - b) Manuels d'information sur le parachutisme.
 - c) Publications de l'administration.
 - d) Informations techniques et bulletins de sécurité.
 - e) Développement, maintenance et émission de qualifications pour les programmes d'instructeurs, d'entraîneurs, de gréeurs et de

juges au niveau national ainsi que de fournir un suivi sur la sécurité de nos membres par le biais de conseils et de communication des connaissances

- f) Marchandise telle qu'écussons, insignes, carnets de sauts et auto-collants.
 - g) Reconnaissances et certificats.
 - h) Revue CANPARA.
 - i) Appui dans l'organisation des compétitions régionales, nationales et internationales. Sélection et soutien à l'équipe nationale canadienne qui se rend aux compétitions internationales
 - j) Contrôle et émission de brevets de compétence l'ACPS/FAI.
 - k) Représentation à tous les paliers de gouvernement et autres entités connexes.
 - l) Coordination avec les associations provinciales afin d'améliorer le statut du parachutisme dans leur province respective.
 - m) Coordination et soutien lors des séminaires sur la sécurité et l'équipement.
 - n) Analyse du développement des aspects techniques, d'entraînement et de sécurité, par le truchement de comités afin d'élever les normes pour le bénéfice de nos membres
 - o) Enregistrement de tous les entraîneurs auprès de l'Association canadienne des entraîneurs.
 - p) Reconnaissance des records canadiens officiels en parachutisme.
7. Chaque groupe affilié à l'ACPS, membre et représentant du C.A. reçoivent une copie des manuels d'information du parachutiste (MIP) qui contiennent :
- q) **MIP 1:** Introduction, Règlements généraux de sécurité et Recommandations
 - r) **MIP 2:** Habiletés en parachutisme (A, B et C)
 - s) **MIP 3:** Manuel des Procédures et Lois constitutionnelles
 - t) **MIP 4:** Manuel des Règlements de compétition
 - u) **MIP 5:** Manuel des Politiques et procédures.
- De concert avec les bulletins et les rapports des différents comités, ces publications couvrent la majorité des opérations de l'ACPS et devraient répondre à la plupart de vos questions. Le MIP 1 est généralement révisé à chaque année paire et les autres MIP au besoin. Pour toute autre information veuillez contacter le bureau de l'ACPS.
8. La revue CANPARA est postée directement à votre résidence tout aussi longtemps que vous demeurez membre. Elle est aussi disponible aux non-membres sur demande et par abonnement annuel. La liste des adresses relève du bureau de l'ACPS. Vous devez tenir le bureau au courant de tout changement d'adresse. Les envois sont ACPS MIP 1 © avril 2012

automatiquement suspendus aussitôt qu'une revue est retournée par Potes Canada suite à une erreur d'adresse.

Il est de votre responsabilité d'aviser le bureau de tout changement d'adresse. Veuillez inclure votre numéro de membre et de groupe affilié sur toute correspondance. Des cartes pour changement d'adresse sont disponibles dans tous les bureaux de poste.

- 9. Les manuels devraient toujours être utilisés conjointement avec les conseils de vos entraîneurs, instructeurs et conseillers en sécurité de votre groupe affilié.
 - 10. Les règlements généraux de sécurité (RGS) ainsi que les recommandations (REC) ont été élaborés pour votre information et usage. Ces recommandations s'appliquent à tous les membres et non pas seulement aux débutants. La sécurité est renforcée par une autodiscipline responsable. La discipline par l'exemple demeure la plus efficace.
 - 11. Le secrétaire de votre groupe affilié peut vous fournir la plupart des formulaires. Sinon, ils sont disponibles au bureau de l'ACPS et sur le site Internet de l'ACPS.
 - 12. Tout paiement devrait être fait à l'ordre de l'ACPS. L'ACPS refuse toute responsabilité pour l'envoi d'argent liquide ou pour toute somme versée à un individu que ce soit pour des services ou des dons.
 - 13. Nos relations publiques sont très importantes. On vous demande d'agir avec maturité et d'éviter des actes qui pourraient causer préjudice à votre centre, votre groupe ou au sport.
 - 14. L'ACPS émet des certificats de reconnaissance pour différentes réalisations autres que la progression normale. Certaines distinctions reconnaissent le bénévolat envers notre sport ou des événements importants dans la carrière d'un parachutiste.
- Ces certificats sont émis gratuitement, vous pouvez obtenir les formulaires d'inscription auprès de votre groupe affilié, centre de parachutisme ou directeur de l'ACPS. Voici les certificats disponibles :

Certificats

- Certificat de premier saut
- Certificat de première chute libre

D'autres certificats sont disponibles à prix raisonnable auprès de l'ACPS :

Reconnaissance pour le nombre de sauts

- Épinglette pour 1,000 sauts
- Épinglette pour 2,000 sauts
- Épinglette pour 3,000 sauts
- Épinglette pour chaque tranche de 1,000 sauts supplémentaires jusqu'à 12,000 sauts

Reconnaissance pour nombre d'heures de chute libre accumulées

- Épinglette 10 heures de chute libre
- Épinglette 24 heures de chute libre
- Épinglette 36 heures de chute libre
- Épinglette à chaque tranche de 12 heures supplémentaires

Nombre d'années dans le sport

- Épinglette de 10 ans
- Épinglette de 15 ans
- Épinglette de 20 ans
- Épinglette pour chaque intervalle de cinq ans supplémentaire

Certificats de réalisation aux compétitions

Présenté par le CENC en reconnaissance d'une performance remarquable, d'avoir démontré un esprit sportif ou une réalisation exceptionnelle :

- Prix pour esprit sportif aux championnats canadiens.
- Certificat de reconnaissance aux championnats canadiens.
- Certificat de reconnaissance aux équipes nationales.
- Records canadiens en parachutisme de l'ACPS.

Le trophée Cathy Johnson

Donné une fois seulement à un individu ou groupe en reconnaissance de nombreuses années de service ou de services exceptionnels rendus à l'Association.

Le trophée à la mémoire de Glenn R. Masterson

Décerné pour un acte héroïque ou pour une contribution à l'amélioration du parachutisme.

Les directeurs et administrateurs des divers comités sont toujours à votre disposition. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour toutes questions concernant le sport ou l'ACPS.

ASSOCIATION CANADIENNE DU PARACHUTISME
SPORTIF

300 Forced Road
Russell, Ontario
K4R 1A1

Téléphone : 613-445-1881

Télécopieur : 613-445-2698

office@cspa.ca

Site Internet: <http://www.acps.ca>

SECTION 1 : INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS ADMINISTRATIVES

1.1 DÉFINITIONS et ABRÉVIATIONS

| | |
|-----------------|--|
| AB | Administrateur de Brevet |
| ACC | Aéroclub du Canada |
| ACE | Association Canadienne des Entraîneurs |
| ACPS | Association Canadienne du Parachutisme Sportif |
| AFA | Agence Fédérale de l'Aviation |
| AGA | Assemblée Générale Annuelle |
| AID | Accident, Incident, Défaillance (du parachute) |
| ANM | Au-dessus du niveau de la Mer |
| ANS | Au-dessus du niveau du Sol |
| BdC | Brevet de Compétence |
| CA | Conseil d'Administration |
| CASI | Commission Aéronautique Sportive Intl. |
| CCP | Chef de Centre de Parachutisme |
| CÉNC | Comité des Équipes Nationales et de Compétition |
| CIP | Commission Intl. de Parachutisme |
| CLG | Chute Libre Graduelle |
| CNSA | Contrôle National des Sports Aériens |
| CO | Certificat d'Opération |
| COAS | Certificat d'Opérations aériennes Spécialisées |
| CP | Centre de Parachutisme |
| CPS | Cours de Premier Saut |
| CSD | Certificat de Saut de Démonstration |
| CSCP | Conseiller en Sécurité du Centre de Parachutisme |
| CTE | Comité de Travail sur l'Entraînement |
| CT&S | Comité de Technique et Sécurité |
| C-10 | Étoile canadienne à 10 |
| DAI | Déploiement Assisté par l'Instructeur |
| DC | Directeur de Cours (Chargé de cours) |
| DDA | Dispositif de Déclenchement Automatique |
| DDN | Département de la Défense Nationale |
| ÉQ | Évaluateur qualifié (juge premier niveau) |
| FAI | Fédération Aéronautique Internationale |
| FSV | Formation Sous Voilure |
| GA | Gréeur A |
| GB | Gréeur B |
| GE | Gréeur Examineur |
| IA | Instructeur A (remplacé par IL) |
| IB | Instructeur B (remplacé par IC et IE) |
| IC | Instructeur en Classe |
| IE | Instructeur Examineur |
| IG | Instructeur Gréeur |
| IR | Instructeur Radio |
| IDV | Indicateur de Dérive de Vent |
| IL | Instructeur Largueur |
| ILR | Instructeur Largueur Restreint |
| IS | Instructeur Senior (n'existe plus) |
| IPAC | Instructeur Progression Assistée en Chute libre |

| | |
|----------------|---|
| IT | Instructeur Tandem |
| MFC | Maître Formateur de Cours |
| MIP | Manuel d'Information du Parachutiste |
| M/S | Mètre par seconde |
| NAV/CAN | Navigation Canada |
| NOTAM | « Notice to Airmen » ou Avis aux gens de l'air |
| OLMDN | Officier de Liaison auprès du Ministère de la Défense Nationale |
| OSP | Organisme de Sports Provinciaux |
| PAC | Progression Assistée en Chute libre |
| PNCE | Programme National de Certification des Entraîneurs |
| P/S | Pied par seconde |
| RAC | Règlement de l'Aviation Canadien (CARs) |
| REC | Recommandations |
| RGS | Règlements Généraux de Sécurité |
| SOA | Sangle d'Ouverture Automatique |
| SNA | Standards Nationaux d'Aéronefs (NAS) |
| SC | Sport Canada |
| TC | Transports Canada |
| USPA | United States Parachuting Association |
| VCS | Vérificateur de carnet de sauts |
| VR | Vol Relatif |
| VRV | Vol Relatif Vertical |

1.2 Tous les parachutistes sportifs résidant au Canada devront obligatoirement être membres de l'ACPS afin de bénéficier des privilèges accordés par celle-ci. En cas de contestation au sujet de la résidence, le CA prendra la décision finale.

1.3 Dans l'éventualité où certaines activités d'un groupe affilié soient pratiquées de façon irresponsable et que l'exécutif, les représentants et les membres du groupe affilié fassent pression pour que ce dernier prenne les mesures nécessaires sans résultat, le CA peut suspendre les privilèges de l'ACPS à tous les membres du groupe dont des membres auront contrevenu ou permis de contrevenir aux RGS ou à d'autres règlements de l'ACPS.

1.4 Les nouveaux membres et les visiteurs étrangers ne détenant pas de brevet ACPS/FAI devront effectuer autant de sauts supervisés que le jugera un instructeur de l'ACPS ou le chef de centre de parachutisme (CCP), avant d'obtenir son certificat Solo.

1.5 Les privilèges de l'ACPS ne seront accordés qu'à ses membres et à ceux des autres

organismes affiliés à la FAI. Entre autres, ces privilèges incluront :

- a) Signature reconnue dans les carnets de sauts (contreseing).
- b) Reconnaissance des sauts effectués où l'appartenance à l'ACPS est reconnue.
- c) Formation reconnue d'un élève sous les auspices de l'ACPS.

1.6 Aucun membre de l'ACPS, club affilié ou école agréée ne formera une personne en vue d'une descente en parachute si celle-ci ne devient pas membre de l'ACPS avant sa descente en parachute.

1.7 Aucune personne ne sera autorisée à effectuer un saut en parachute, sous les auspices d'un groupe affilié ou d'un centre de parachutisme de l'ACPS, à moins qu'elle ne fournisse au préalable :

- a) Carte de membre en règle de l'ACPS ou d'un organisme affilié à la FAI si non-résident.
- b) Carnet(s) de sauts ; registre des sauts effectués.
- c) Certificat Solo de l'ACPS ou brevet de l'ACPS (sauf dans le cas d'un statut d'élève – voir 1.4).

1.8 À la suite d'un accident, incident ou défaillance du parachute, un rapport AID devrait être soumis par l'officier de sécurité du centre au bureau de l'ACPS. Le membre de l'ACPS impliqué, entraîneurs, instructeurs, gréeurs ou toute autre personne qualifiée peuvent soumettre le rapport AID directement à l'ACPS à condition que le chef de centre de parachutisme en soit informé verbalement ou par une copie du rapport.

1.9 Dans le cas d'un événement impliquant des blessures ou dommages à autrui, un rapport AIM devra être soumis à l'ACPS dans les 10 jours ouvrables suivants.

1.10 Pour éviter d'éventuelles poursuites, les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité légale ne devraient pas être acceptées pour un entraînement ou pour effectuer un saut en parachute.

1.11 Si une personne âgée de plus de seize (16) ans et n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité légale est acceptée à l'entraînement, l'ACPS exige un consentement écrit d'un des parents.

Les personnes de moins de 16 ans ne devraient pas être acceptées à l'entraînement

1.12 Les membres sont classés selon le niveau de

brevet ACPS/FAI qu'ils détiennent (voir normes des brevets, section 6). Tout membre n'ayant pas obtenu un certificat Solo ou un brevet de l'ACPS est considéré comme étant un « élève » parachutiste.

1.13 Toutes les inscriptions rapportées dans un carnet de sauts seront certifiées après chaque saut par un parachutiste qui en aura été témoin et qui détient au minimum un brevet A de l'ACPS ou un équivalent de la FAI. Seuls les sauts inscrits au carnet et signés de façon appropriée sont acceptés pour l'obtention d'un brevet de l'ACPS.

Les sauts de qualification pour l'obtention d'un brevet doivent être endossés par les détenteurs des qualifications indiquées au tableau de la section 6.

1.14 Les groupes affiliés et les écoles agréées doivent maintenir des registres de tous les élèves entraînés. Ces registres devront être mis à la disposition de tout représentant de l'ACPS qui en fera la demande.

1.15 Unités de mesure : dans ce manuel, vous trouverez les unités de mesure reflétant les standards et les conventions de l'aviation et des sports aériens.

1.16 Terminologie: l'utilisation de « devrait » et de « doit » indique que l'aspect concerné est impératif. L'utilisation de « devrait » implique une recommandation non obligatoire; « pourrait » indique ce qui est permis et « sera » indique ce qui se produira. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

1.17 POLICE D'ASSURANCE POUR UN CENTRE DE PARACHUTISME.

L'ACPS offre une police d'assurance à responsabilité limitée de trois (3) millions de dollars par cas.

LA COUVERTURE EST LIMITÉE À LA TIERCE PARTIE PHYSIQUEMENT ET MATÉRIELLEMENT LÉSÉE. LA RESPONSABILITÉ LÉGALE EST EN VIGUEUR UNIQUEMENT LORS DE LA PRATIQUE DU PARACHUTISME.

La couverture d'assurance responsabilité de l'ACPS devient nulle et sans effet si de l'alcool ou de la drogue a été consommée au cours des huit (8) heures précédant les activités de parachutisme.

L'assurance est valide seulement pour les

sauts ayant lieu sur un CP en opération et affilié et dont les membres sont également en règle ainsi que leurs qualifications ou quand on saute dans un centre de parachutisme affilié à une organisation ou fédération nationale reconnue par la FAI.

Lorsqu'ils sautent dans un centre de parachutisme affilié à l'ACPS, les participants doivent suivre les RGS de l'ACPS ainsi que les autres règlements tels qu'indiqués dans le MIP1 ou les autres MIP. Quand les participants sautent dans un autre centre d'une association nationale reconnue par la FAI, les règlements de cette association doivent être suivis.

Il n'y a **AUCUNE** assurance couvrant les blessures aux parachutistes.

Il n'y a **AUCUNE** assurance couvrant les dommages à l'avion de sauts en vol.

Vous **DEVEZ** être membre de l'ACPS ou être un élève d'un groupe affilié qui a choisi d'avoir la couverture d'assurance de l'ACPS pour ses élèves. La couverture d'assurance pour élèves prend fin après un maximum de dix (10) sauts et/ou douze (12) mois après le premier saut. Si l'élève n'a pas sauté durant les 12 derniers mois et qu'on exige de lui de reprendre un entraînement de premier saut, l'élève sera couvert pour les 10 sauts suivants et/ou pour les 12 mois suivant le saut après le nouvel entraînement.

Selon les Recommandations de l'ACPS, l'assurance de l'ACPS ne couvre pas les personnes de moins de seize (16) ans.

La police d'assurance de l'ACPS comporte une franchise importante déductible qui peut être absorbée par le **Fonds de défense juridique** de l'Association.

Une obligation **ABSOLUE** de la police d'assurance (voir 1.8) consiste à rapporter promptement (10 jours ouvrables) tout incident ou toute situation pouvant amener une réclamation à la police d'assurance. Le retard ou l'absence de déclaration d'un incident ou d'accident peut, à la discrétion de l'agent d'assurance, mener à une perte de la couverture. Ces rapports d'incidents ou d'accident doivent être soumis sous forme d'un rapport sur un formulaire AID immédiatement après l'incident.

L'assurance est valide à travers le monde pour les membres résidant au Canada et est

valable au cours d'un séjour temporaire en dehors du Canada (ex. vacances).

L'assurance n'est **PAS** valide pour les membres résidant à l'extérieur du Canada, mais elle est valide durant leur séjour temporaire au Canada (ex. vacances).

Les centres de parachutisme peuvent entreprendre des opérations satellites mais devraient consulter le MIP 5, section 11 pour des informations plus à jour sur les règles concernant les opérations satellites

Ces opérations satellites peuvent avoir lieu moyennant des frais versés par le centre de parachutisme si elles ne se prolongent pas plus longtemps que 2 périodes non consécutives de 3 jours ou une période de 7 jours consécutifs (par exemple : 2 week-ends ou une semaine). Si l'opération d'un centre satellite est prolongée plus longtemps qu'indiqué, l'ACPS demandera une prime additionnelle selon l'arrangement financier décidé pour cette opération satellite. Veuillez contacter le bureau de l'ACPS pour en connaître les frais encourus.

Les centres peuvent opérer des opérations satellite mais devraient consulter le MIP5 à la section 11 pour prendre connaissance des informations les plus à jour sur les règles d'opération des opérations satellite

Il est fortement recommandé que les centres de parachutisme qui n'ont pas d'assurance et/ou de fonds de défense juridique, contactent le bureau de l'ACPS pour les frais reliés aux opérations satellites de façon à permettre à tous les sauteurs avec brevet et membres de l'ACPS d'avoir accès à l'assurance et/ou au fonds de défense juridique.

Les membres détenant un brevet de l'ACPS doivent prendre note que si leur centre de parachutisme ne se conforme aux règlements reliés aux frais à verser pour l'opération satellite, ils peuvent ne pas être éligibles pour une assurance individuelle et/ou au fonds de défense, le cas échéant.

Note : l'ACPS peut changer les frais à payer sans préavis ou ne pas permettre une opération satellite si elle juge qu'il y a un abus du système.

Pour recevoir des informations plus détaillées et les mises à jour au sujet des polices d'assurance et des procédures de l'ACPS,

référez-vous au MIP5. Veuillez prendre note que la politique décrite ci-dessus de l'ACPS sur les assurances peut changer selon la volonté du conseil d'administration de l'ACPS ou par vote des membres des centres et groupes affiliés à l'Assemblée générale annuelle (AGA) ou lors d'une Assemblée générale spéciale (AGS).

Contactez le bureau central de l'ACPS pour connaître la politique et les procédures les plus récentes.

Les procédures légales résultant d'une réclamation selon la police d'assurance de l'ACPS doivent être intentées au Canada.

Les membres peuvent demander par écrit une copie de la police d'assurance au bureau de l'ACPS.

1.18 POLICE D'ASSURANCE HORS DU CENTRE DE PARACHUTISME

Un arrangement concernant une couverture d'assurance a été réalisé par l'ACPS pour les activités à l'extérieur des CP sanctionnés par l'Association, comme les sauts en compétition et/ou les sauts de démonstration.

L'ACPS doit être avertie d'avance de la tenue de tels événements. Une preuve d'assurance sous forme d'un certificat d'assurance sera émise pour l'occasion et des frais pourront être exigés pour son émission.

Les demandes pour une couverture de ce genre doivent être postées au moins 10 jours ouvrables précédents l'événement. À défaut de faire la demande dans les 10 jours avant l'événement, des frais supplémentaires seront exigés en plus du risque que le bureau de l'ACPS ne soit pas en mesure de délivrer le certificat dans les délais.

La sanction de tels événements par l'ACPS dépend de l'approbation de toute autorité correspondante émettant les règlements (ex. Transports Canada). Des permissions municipales ou du propriétaire foncier peuvent également être requises. Les organisateurs n'ont pas nécessairement besoin d'être en possession de ces documents pour faire la demande de la couverture pour l'assurance.

L'ACPS ne sanctionnera aucunement les sauts de « *BASE* » ou les sauts de cascade.

L'assurance de l'ACPS ne couvrira pas les

activités en soufflerie

L'assurance pour les sauts de démonstration n'est disponible qu'aux membres de l'ACPS possédant un certificat de sauts de démonstration (CSD) en règle.

L'assurance pour la compétition ne sera valide que pour les membres de l'ACPS et pour les visiteurs étrangers ayant acquittés les frais relatifs à cette assurance.

Les demandes pour une couverture d'assurance doivent être adressées au bureau de l'ACPS.

Les demandes pour une assurance doivent contenir les noms des participants aux sauts de démonstration ; le lieu de la compétition ou des sauts de démonstration ; on peut demander de mentionner l'organisme ou le commanditaire sur le certificat ; la date des sauts de démonstration ou de la compétition ; la description ou le nom de l'événement ; le nom de la personne ressource et les numéros de télécopieur, de téléphone et l'adresse courriel ainsi que la méthode de paiement. Les paiements par carte de crédit sont préférables (fournir le numéro de la carte, la date d'échéance et le nom de la personne titulaire).

Un avis d'annulation d'un événement couvert par une assurance doit être fait par écrit sept (7) jours avant la date de l'annulation. Les frais encourus pour assurer des événements qui n'ont pas eu lieu tel que prévu (cela dû aux conditions météo) seront remboursés, avec les frais d'administration déduits. Si l'événement est annulé pour quelque raison que ce soit, il n'y aura aucun remboursement. Des frais supplémentaires seront également imposés pour tout changement ou modification du certificat d'assurance nécessitant la délivrance d'un nouveau certificat.

1.19 POLITIQUE D'UTILISATION DU FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE

Il existe un fonds de défense juridique administré par le CA de l'ACPS pour assister les membres qui doivent se défendre contre des poursuites judiciaires à la suite d'incidents et d'accidents de parachutisme.

Pour être éligible à l'assistance de ce fonds, un rapport AIM devra avoir été rédigé dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'accident ou l'incident.

L'éligibilité pour accéder au fonds de défense juridique suit de près celle de la police d'assurance en mettant l'accent sur l'observation des RGS et tout autre règlement stipulé dans le MIP 1 et les autres MIP.

Voir le Manuel de Politiques et de Procédures de l'ACPS (MIP 5) et/ou contacter le bureau de l'ACPS pour les détails concernant l'accès à ce Fonds.

1.20 POLITIQUE INCIDENT/ACCIDENT ET CSD

Dans le cas d'un incident lors d'un saut de démonstration (CSD) où aucun spectateur ou participant n'est impliqué et tant que l'incident est rapporté sur un rapport AID dans une période de 10 jours ouvrables, soit par la ou les personne(s) directement impliquée(s) ou par l'organisateur du saut, il n'y aura pas d'action entreprise par l'ACPS autre que la requalification initiale pour satisfaire aux exigences de leur CSD du ou des participant(s) impliqué(s), exigences reliées aux préalables concernant leurs sauts.

Si l'incident sans blessures est rapporté incorrectement ou non rapporté du tout, le(s) participant(s) impliqué(s) risque(nt) de voir leur CSD suspendu pour une période de 12 mois.

Cette politique a pour but de garantir la collecte de données et non de pénaliser le détenteur du CSD. Ces données permettront que les sauts de démonstration soient faits de façon sécuritaire et aussi simple que possible.

Dans le cas d'un accident impliquant des blessures à un spectateur pendant un saut de démonstration, les participants doivent en informer le bureau de l'ACPS immédiatement et soumettre tous les documents nécessaires à l'intérieur d'une période de dix (10) jours ouvrables. Les accidents impliquant des blessures aux participants requièrent l'émission d'un rapport AID en dedans d'une période de 10 jours ouvrables. Les rapports AID devraient être remplis par le(s) participant(s) directement impliqué(s) dans l'accident et par l'organisateur du saut de démonstration (ex. : le détenteur d'un Certificat d'Opérations aériennes Spécialisées). L'accès à la couverture d'assurance pour les sauts de démonstration ne sera pas autorisé jusqu'à ce que l'enquête de l'ACPS soit terminée. Si les documents n'ont pas été soumis, une suspension sera automatiquement imposée pour 12 mois et la

couverture d'assurance des sauts de démonstration ne sera pas disponible tant que tous les documents n'auront pas été soumis à l'ACPS.

Un **Incident** devrait être considéré comme étant tout événement pendant des activités de parachutisme qui aurait pu provoquer des blessures et/ou une situation dangereuse ayant failli causer des blessures ou un accident mortel (ex. atterrir dans la foule ou frapper un obstacle)

Un **Accident** devrait être considéré comme étant tout événement survenant lors des activités de parachutisme ayant causé des blessures requérant des soins médicaux sous forme de traitement.

Le but des clauses précédentes est d'assurer la sécurité du public, d'assurer une couverture d'assurance pour tous les membres, de rassembler l'information sur les sauts de démonstration et de garantir que les exigences du CSD soient aussi rigoureuses que nécessaires. Les enquêtes de l'ACPS se tiendront au cours des 60 jours suivant l'incident ou l'accident et les participants devront en avoir été informés au moins dix (10) jours à l'avance. En général, l'enquête sera faite sous forme de conversations avec les participants et tous les témoins et/ou par le biais de révisions physiques effectuées par le CTS. Tout membre a le devoir d'exiger que l'enquête soit menée par un membre du CA, qui peut demander l'aide du CT&S pour un support technique.

1.21 QUALIFICATIONS des ENTRAÎNEURS ET INSTRUCTEURS

En ce qui concerne les qualifications des instructeurs et des entraîneurs, ce manuel mentionne seulement les programmes de qualification les plus courants avec leur nom et abréviation. Cependant il est très important de noter que les membres qui détiennent des qualifications anciennes, n'ont et n'auront pas de pertes de privilèges associés à leurs qualifications. Tous les détenteurs de qualifications cependant doivent tenir à jour les exigences telles que mentionnées dans la section 7. Pour plus de clarté, les qualifications équivalentes sont comme suit :

- Les détenteurs de la qualification d'instructeur A (IA) auront les mêmes privilèges que ceux d'un instructeur largeur (IL) et qu'un instructeur radio au sol (IR)

- Les détenteurs de la qualification d'instructeur B (IB) auront les mêmes privilèges que ceux d'un instructeur en classe (IC) et d'un instructeur examinateur (IE)

SECTION 2 : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ

Les règlements généraux de sécurité établis par l'ACPS sont les normes minimales à respecter pour la pratique sécuritaire du parachutisme. Ceux-ci ont été acceptés par tous les membres et les groupes affiliés en tant que clause d'adhésion. La première partie de ces règlements est applicable à tous les membres et la seconde aux élèves et à leurs instructeurs qui entraînent les élèves parachutistes.

2.1 Aucun sauteur n'entreprendra d'activité de parachutisme ou n'utilisera de l'équipement avant d'avoir reçu la formation nécessaire et d'avoir été dûment annoté, si nécessaire pour ces activités.

2.2 Aucune personne n'effectuera de saut en parachute à moins d'être muni un parachute de secours qui aura été replié et inspecté dans les 180 derniers jours par ou supervisé par un gréeur certifié de l'ACPS ou de la FAI.

Dans le cas d'équipement muni d'un DDA, ce dispositif devra être entretenu et maintenu selon les normes du manufacturier et de ses directives techniques. Toute installation de DDA ne doit en aucun cas affecter de façon négative le fonctionnement du système de parachute de secours ou le restreindre.

2.3 Lorsque le point d'atterrissage prévu se trouve à une distance horizontale égale ou inférieure à 1 km d'une étendue d'eau, tous les parachutistes devront porter un dispositif de flottaison capable de les supporter avec tout l'équipement.

2.4 Aucune personne n'effectuera de saut en parachute sans porter un casque de protection destiné à absorber les chocs durant toute sa chute libre et sa descente sous voilure.

Note : Avec l'accord du CCP, les détenteurs de brevet D peuvent choisir de ne pas porter de casque de protection sauf s'ils agissent en tant qu'instructeurs ou entraîneurs.(voir 3.9).

2.5 Le parachute principal devra être déclenché aux altitudes suivantes (ANS) :

- 1220 m (4000') pour tous les sauts en tandem
- 760 m (2500') certificat Solo et brevet A
- 670 m (2200') brevets B et plus.

2.6 Aucun sauteur n'effectuera ou tentera d'effectuer une descente en parachute lorsqu'il sera sous l'influence de médicaments, boisson alcoolisée ou de toute autre substance psychotrope.

Note : toutes substances ou médicaments obtenus sur ordonnance ou en vente libre qui peuvent modifier ou altérer les fonctions physiques motrices ou mentales sont aussi incluses dans ce groupe. *En cas de doute, vérifiez auprès de votre médecin*

2.7 Tous les sauts en parachute doivent se conformer au Règlement de l'aviation canadien (RAC) concernant les descentes en parachute et l'usage d'aéronefs à cet effet ; l'émission de certificats et/ou d'autorisations sont faits par TC/NAVCAN

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ (RGS) pour élèves et Instructeurs :

2.8 Les élèves parachutistes devront être entraînés et accompagnés pendant toutes les étapes du saut par un instructeur qualifié de l'ACPS qui assurera un suivi de leur progression jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le certificat Solo. Cela inclut : la préparation, la supervision lors de la montée, la chute libre, le contrôle sous voilure et une rétroaction sur le saut. Quand les élèves sont accompagnés par un instructeur en formation, les activités de ces élèves doivent être supervisées par un responsable de cours de l'ACPS.

- 2.9** Tous les élèves et détenteurs d'un certificat Solo devront avoir un équipement muni d'un DDA fonctionnel du parachute de secours jusqu'au moment où ils auront obtenu le brevet A.
- 2.10** Tous les harnais pour élève utilisant un système de libération devront être équipés d'une SOA (RSL) pour le parachute de secours afin d'aider à l'ouverture de celui-ci lors de la libération de la voile principale. Cette sangle devra être installée quel que soit le type de système de libération, ex. : système à une action (SUA) ou système à deux actions (SDA).
- 2.11** Le parachute principal d'un élève devra être déclenché à une altitude minimale de 850 m (2800') ANS.
- 2.12** Pour tous les sauts avec ouverture retardée de plus de 10 secondes, tous les élèves devront être muni d'au moins un altimètre fiable, fonctionnel et visuellement accessible capable de déterminer avec précision l'altitude ANS.
- 2.13** Avant l'embarquement, chaque élève doit recevoir une inspection de sécurité complète de tout son équipement faite par un instructeur ou un entraîneur dûment qualifié.
- 2.14** Chaque équipement utilisé par un élève devra être équipé d'une voile principale rectangulaire à cellules.
- 2.15** Tous les élèves (sauf en tandem) devront porter un casque rigide durant toutes les étapes du saut.
- 2.16** Les sauts en tandem ne seront effectués que par des personnes rencontrant les exigences et les préalables de l'ACPS. Les instructeurs tandem doivent avoir réussi le cours d'Instructeur Tandem les qualifiant en tant que représentants du fabricant pour l'équipement qu'ils utilisent et tous les sauts en tandem devront être effectués en accord avec les recommandations et les exigences du fabricant.

Tous les équipements tandems doivent être équipés d'un DDA fonctionnel du parachute de secours et, si inclus dans le programme d'entraînement du fabricant, tous les passagers devront porter un altimètre fiable, fonctionnel et visuellement accessible.

SECTION 3 : RECOMMANDATIONS (REC)

Les normes suivantes sont généralement reconnues comme étant des normes minimales d'opération pour des activités de parachutisme. Bien qu'elles ne soient pas considérées comme étant des normes minimales absolues, telles que les RGS, il ne devrait y avoir aucune divergence à ces normes sans avoir consulté au préalable les comités techniques et pédagogiques de l'ACPS et avoir obtenu leurs approbations écrites.

Certaines dispenses à ces recommandations peuvent nécessiter l'ajout de conditions additionnelles pour que les dispenses demandées ne compromettent pas la sécurité.

RECOMMANDATIONS POUR TOUS

3.1 DISTANCES PAR RAPPORT AUX OBSTACLES SUR LE CENTRE DE PARACHUTISME

Pour les opérations régulières de parachutisme, les aires d'atterrissage devront respecter les normes minimales suivantes, dans toutes les directions, quant aux distances entre la cible et l'obstacle le plus proche :

- élève, certificat Solo, brevet A et B : 100 m (325 pieds)
- brevet C et D : 25 m (80 pieds)

Les obstacles sont définis comme étant :

- *les lignes de transmission électrique*
- *les cours d'eau ouverts*
- *les barrières et clôtures de 2,5 m ou plus de hauteur*
- *les tours, édifices, poteaux de buts, réverbères*
- *les routes bien fréquentées*
- *les arbres de hauteur supérieure au parachute et les grands boisés.*

3.2 VENTS

La vitesse maximum du vent à hauteur de la voilure à laquelle les sauts peuvent être effectués :

Élèves :15 m/h (7m/s)
Solo, brevet A et B18 m/h (9m/s)
Brevet C et D :25 m/h (11m/s)
Saut de nuit et à l'eau : ...10 m/h (5m/s)
Saut de démonstration : ..18 m/h (9m/s)
Saut en tandem :25 m/h (11 m/s)

3.3 MESURE DE LA DÉRIVE DU VENT

Afin d'évaluer la vitesse et la direction du vent, un indicateur de dérive du vent devra être

largué ou un virage au taux un (1) devra être effectué :

- au début de chaque journée de sauts
- si un changement significatif se produit dans la direction ou la vitesse du vent
- s'il y a plus de 90 minutes entre les envolées
- avant tout saut de démonstration.

3.4 INSTRUMENTS

Pour les sauts avec chute libre de plus de 10 secondes, tout parachutiste devra porter au moins un instrument fonctionnel et sûr, capable de déterminer avec précision l'altitude ANS.

3.5 CHAUSSURES

Aucun parachutiste n'effectuera un saut sans porter des chaussures convenables.

3.6 PILOTE D'AÉRONEF POUR PARACHUTISTES

Tout pilote aux commandes d'un aéronef utilisé pour effectuer des sauts en parachute devra porter un parachute d'urgence certifié et compatible avec le type d'aéronef utilisé.

3.7 INSTRUCTEUR TANDEM

Quand un instructeur tandem et son passager se trouvent à bord d'un avion, aucun sauteur ne doit sortir de l'avion à une altitude inférieure à 1220 m (4000'), sauf en cas d'urgence.

Les passagers en tandem doivent être attachés à l'instructeur avant l'ouverture de la porte.

RECOMMANDATIONS POUR ÉLÈVES

3.8 SAUTS AU CRÉPUSCULE

Lorsque des sauts se tiendront à la tombée du jour, les élèves ne pourront y participer que si la descente en parachute et l'atterrissage aient lieu avant le coucher du soleil officiel.

3.9 PORT DU CASQUE POUR INSTRUCTEURS ET ENTRAÎNEURS

Tous les entraîneurs et les instructeurs dans l'exercice de leurs fonctions devront porter un casque capable d'absorber des coups pendant toute la durée de la chute libre et de la

descente en parachute.

3.10 MÉTHODES DE LARGAGE

Il y a deux méthodes de largage autorisées pour les élèves qui n'auront pas atteint le stade de la chute libre (voir manuel de l'Instructeur Largeur (IL) pour les procédures techniques).

- Déploiement assisté par instructeur (DAI)
- Sangle d'ouverture automatique (SOA).

3.11 ENTRAÎNEMENT POUR LA CHUTE LIBRE

- Avant de pouvoir accéder à la chute libre, suite à un entraînement en DAI ou SOA, l'élève devra démontrer son habileté en effectuant au moins deux sauts en contrôle avec poignée témoin.
- Avant de pouvoir faire une chute libre solo, un élève issu du programme PAC ou tandem (*AFF*) devra avoir démontré au moins deux ouvertures contrôlées avec poignée témoin.
- Les élèves devront faire leur premier saut en chute libre au cours de la même journée que le dernier saut d'entraînement (programme DAI, SOA ou PAC).
- Les élèves d'un programme PAC qui comprend un entraînement en soufflerie doivent accomplir 20 minutes d'entraînement et démontrer une bonne maîtrise de simulation de lancer d'extracteur

3.12 COMPÉTENCE / ÊTRE À JOUR

Un élève qui n'aura effectué aucun saut dans les 60 derniers jours devra faire un saut de vérification avec instructeur avant de retourner à la chute libre solo.

3.13 SUPERVISION DES ÉLÈVES – CONTRÔLE AU SOL

Un Instructeur Radio (IR) au sol devra être disponible près de l'aire d'atterrissage où l'on s'attend à voir atterrir des élèves afin de pouvoir les aider à diriger leur voilure et ce à partir de moyens de signalisation reconnus :

- radio
- flèches
- système de points de repère désignés
- panneaux tenus à bout de bras et signaux

L'élève est préparé avec l'équipement approprié et est entraîné à répondre à 2 méthodes de contrôle reconnues dont une est

la radio. L'élève n'aura plus besoin d'être dirigé lorsque l'instructeur le jugera prêt.

3.14 PROGRESSION DE L'ÉLÈVE

Tous les élèves devraient suivre (et les entraîneurs/instructeurs l'utiliser) le modèle de progression de la Grille des habiletés de l'ACPS.

3.15 PLIAGE DES PARACHUTES POUR ÉLÈVES

Les parachutes principaux utilisés par les élèves doivent être repliés par un détenteur de l'autorisation « Pliage du parachute principal » ou sans cela, par une personne directement supervisée (une à une) par un entraîneur 1 ou un gréeur de l'ACPS/FAA.

Les plieurs des parachutes destinés aux élèves doivent avoir suivi la formation et avoir leur autorisation (voir MIP 2B sect. 7) selon le système spécifique utilisé.

RECOMMANDATIONS POUR PARACHUTISTES EXPÉRIMENTÉS

3.16 PRATIQUE DE LIBÉRATION INTENTIONNELLE

Les membres de l'ACPS peuvent effectuer des exercices de libération de voilure dans les airs en autant qu'ils détiennent au minimum un brevet A et qu'ils aient accompli 50 sauts dans les 12 derniers mois. Ils doivent de plus s'être soumis à une revue des procédures d'urgence pas plus de 30 jours avant la libération de voilure intentionnelle. Un deuxième parachute de secours sans extracteur (un système tertiaire avec des modifications munies de filet si une voilure rectangulaire de secours est utilisée) doit être porté sur le même harnais auquel on aura installé correctement un système d'anneaux en « D » sur les sangles principales verticales (*main lift web*). La procédure de déploiement manuel de la voilure de secours devra avoir été pratiquée. Adressez-vous à un Instructeur Examineur (IE) qui a de l'expérience en libération intentionnelle pour la formation nécessaire.

La libération du parachute principal doit s'effectuer à 900 mètres (3000') ANS ou plus haut, en tenant compte des autres parachutes et des endroits au sol représentant un danger. Le pilote de l'avion de sauts doit être avisé si la libération du parachute principal est pratiquée à une altitude plus élevée.

3.17 SAUTS À L'EAU

Les parachutistes possédant l'annotation « sauts à l'eau » et un brevet A devront vérifier les procédures recommandées dans le MIP 2B avant d'effectuer un saut à l'eau. En plus de l'équipement habituel stipulé dans les REC et les RGS, les participants doivent être capables de nager, porter des espadrilles, être muni d'un dispositif de flottaison et avoir un équipement conçu pour se libérer du harnais facilement.

Tous les participants à leur premier saut à l'eau devraient être supervisés, peu importe leur niveau de brevet.

Les parachutistes qui n'ont pas l'autorisation pour les sauts à l'eau et qui n'ont pas l'intention d'en faire sont fortement encouragés à rechercher de l'information reliée à un atterrissage non intentionnel possible à l'eau comme faisant partie de la (des) revue(s) des procédures d'urgence.

3.18 SAUTS DE NUIT

En plus d'avoir l'annotation « sauts de nuit » et un brevet A, les participants devront vérifier les procédures recommandées dans le MIP 2B avant de prendre part à une telle activité. Les sauts de nuit sont effectués en portant une lumière constante ou intermittente, visible sur 360°. Tous les instruments seront éclairés en émettant une lumière continue. Les sauteurs doivent avoir de bonnes aptitudes pour le contrôle de la voilure et les atterrissages debout avant de participer à des sauts de nuit.

Tous les participants à leur premier saut de nuit devront être supervisés, peu importe leur niveau de brevet.

Les parachutistes qui n'ont pas l'autorisation pour les sauts de nuit et qui n'ont pas l'intention d'en faire sont fortement encouragés à rechercher de l'information reliée à un saut avec peu de lumière comme faisant partie de la revue de la (des) procédure(s) d'urgence.

3.19 VOL RELATIF (VR) EN GROUPE

La chute libre en groupe et le vol relatif (VR) comprend toute activité de parachutisme, effectuée en chute libre, où deux participants ou plus se retrouvent à proximité et/ou en interaction, de quelque manière que ce soit. Cela inclut les formations en groupe, les sauts en chute assise, le vol relatif vertical (VRV), le vol relatif (VR), le *freefly* et le *freestyle*, le surf aérien, le vol « birdman »...etc.

Les participants à toutes les activités de groupe en chute libre doivent détenir au minimum un brevet B.

Un détenteur de brevet A peut participer à des sauts en duo avec un détenteur de brevet B expérimenté dans cette discipline (minimum 100 sauts et l'approbation d'un E2) tout en effectuant un déclenchement de la voilure principale à 2500 pieds minimum.

Un détenteur de certificat Solo peut participer à des sauts en duo avec une position ventre vers la Terre avec un E2 dans le seul but d'obtenir l'autorisation de saut en groupe à deux en chute libre et vol relatif.

L'altitude minimale de séparation pour tous les participants à un vol relatif (position ventre vers la Terre) est de 3500' ANS minimum. En vol relatif vertical, *freefly*, chute assise, Style libre, surf aérien, saut « birdman »...etc, elle est de 4000' ANS, parce que la vitesse de chute libre est supérieure lors de l'exécution de ces manœuvres. Après l'obtention du brevet B, c'est la responsabilité de chaque participant, prenant part à toute activité au sein d'une formation en chute libre, de se faire conseiller sur les pratiques sécuritaires spécifiques, les exigences relatives à l'équipement et de recueillir l'information pertinente à la discipline.

Les participants à un VR en groupe la nuit doivent détenir un brevet C et l'autorisation « sauts de nuit » et être parfaitement à l'aise dans cette discipline faite pendant la journée.

3.20 FORMATION SOUS VOILURE (FSV)

Les participants doivent avoir un brevet B de l'ACPS, démontrer leur compétence avec une voilure à écoulement d'air dynamique et respecter les règles de sécurité suivantes :

- si l'accostage n'a pas eu lieu avant 600 m (2000') ANS, abandonner toute tentative.
- l'altitude de séparation minimale pour la formation est de 300 m (1000') ANS, à moins d'avoir l'intention d'atterrir en formation.

Les débutants dans cette discipline devront faire de 5 à 10 sauts de familiarisation avec un entraîneur 2 ayant une expérience raisonnable de formation sous voilure, soit :

- 10 sauts en pile ou colonne (*stack*) à quatre réussis
- capacité à effectuer un « *side by side* » et un « *down plane* » de façon sécuritaire.

3.21 PILOTAGE DE VOILURE

Reconnue en 2003 comme une discipline de la Commission Internationale de Parachutisme (CIP), le pilotage de voile est une nouvelle facette passionnante du sport mais qui comporte un risque de blessures sérieuses pour les apprentis. Un parachutiste débutant dans cette discipline devrait avoir au moins 500 atterrissages à hautes performances dont les 100 derniers dans les 12 mois précédant la compétition.

3.22 SURF AÉRIEN (SKYSURFING)

Tout participant à cette activité doit détenir un brevet C et être conscient des dangers que représente l'utilisation d'équipements qui peut être au-delà de leur niveau d'expérience. Les différents formats des planches peuvent affecter considérablement la stabilité aérodynamique dans l'air.

Idéalement, les sauts de surf aérien devront se faire à partir d'un avion muni d'une grande porte de largage. Les sauts peuvent être faits à partir de petits avions (ex. Cessna) et devront avoir été soigneusement planifiés. Les adeptes devraient discuter de tous ces sauts avec le pilote et les autres parachutistes à bord. Des précautions supplémentaires devront être prises lors de la sortie de l'avion pour éviter le déclenchement prématuré des attaches de la planche.

3.23 SAUTS AVEC CAMÉRA

Afin de pratiquer cette activité en toute sécurité, les parachutistes possédant au moins un brevet B et une expérience suffisante sécuritaire dans la discipline à laquelle ils désirent participer en tant que caméramans devraient prendre conseil auprès de caméramans expérimentés en chute libre quant au type d'équipement à utiliser. Ils doivent utiliser au minimum un altimètre sonore fonctionnel et devraient aussi utiliser un Dispositif de Déclenchement Automatique (DDA).

3.24 SAUTS AVEC COMBINAISON AILÉE (WING SUIT)

Les sauteurs d'expérience possédant au moins un brevet C peuvent recevoir de l'entraînement d'un sauteur expérimenté dans ce domaine. La formation doit traiter du choix de l'équipement, de la façon de préparer et de porter la combinaison, du briefing du pilote, de la sortie d'avion, du maintien du cap, du briefing du pilote, de la sortie d'avion, de la vigilance quant au cap, des techniques

fondamentales de vol et des procédures de déploiement et d'urgence.

3.25 SAUTS DE DÉMONSTRATION

Les participants devront :

- posséder un CSD valide
- utiliser une voile principale et de secours à cellules
- utiliser une voile principale avec la même charge alaire et caractéristiques de performance que celle utilisée lors de la qualification pour l'obtention du CSD.

Dans le but d'assurer la sécurité des parachutistes et spectateurs, il est fortement recommandé de redoubler de prudence lors de l'utilisation d'une voile à charge alaire élevée (dépassant le ratio $1lb/pi^2$) lors de sauts de démonstration. Les organisateurs de sauts de démonstration doivent s'assurer que le terrain choisi est suffisamment grand, sans obstacle et possède un terrain d'atterrissage convenant aux types de voilures utilisées. Les petites voilures principales ayant une charge alaire élevée et des caractéristiques de vol les rendant plus rapides ne doivent pas être utilisées pour des sauts de démonstration sur de petits terrains d'atterrissage (moins de 50 m de rayon) ou sur des terrains comprenant des obstacles.

Dans le cas où des pièces pyrotechniques (générateur à fumée...) sont utilisées lors de sauts de démonstration, les participants doivent recevoir un briefing sur : les méthodes d'entreposage sécuritaire, la manipulation et les précautions supplémentaires lors de l'utilisation de telles pièces. Voir à ce sujet à la section CT&S du site Internet de l'ACPS pour plus de détails.

3.26 SAUTS À HAUTE ALTITUDE

Utilisation optionnelle d'oxygène dans l'aéronef :

Aucun saut ne se fera d'un avion qui a volé plus de 30 minutes entre 10000' et 13000' ANM à moins qu'il n'y ait à bord un système fournissant de l'oxygène pour la durée du vol au-dessus de 10000'. Il devrait y avoir au minimum un masque pour les envolées jusqu'à 10 sauteurs et s'il y a plus de 10 sauteurs et un masque supplémentaire pour chaque groupe additionnel jusqu'à 10 sauteurs.

Utilisation obligatoire d'oxygène dans l'aéronef

Aucun saut ne sera effectué d'une altitude supérieure à 13000' ANM à moins qu'il n'y ait à bord un système qui fournisse de l'oxygène

respirable en quantité suffisante pour chaque sauteur pour la durée du vol au-dessus de 13000' ANM. Il devra y avoir un masque par personne à bord.

Oxygène pour la descente (VR ou FSV) :

Aucune sortie ne sera faite au-dessus de 15000' ANM pour une descente sous voile ou de 20000' ANM pour une chute libre à moins que chaque sauteur ne porte en chute libre une bonbonne et un masque à oxygène approuvés pour les descentes de parachutisme .

Exigences d'entraînement supplémentaires :

Tous les parachutistes qui feront des sauts à une altitude supérieure à 20000' ANM devraient avoir suivi une session sur l'entraînement physiologique de vol dans les 24 derniers mois.

Tous les participants impliqués dans les activités de parachutisme au-dessus de 20000 pieds ANM seront équipés d'un Dispositif de Déclenchement Automatique (DDA) fonctionnel.

3.27 SAUTS DE CASCADE

L'ACPS ne considère pas les sauts de cascade exécutés pour les médias ou l'industrie du spectacle comme faisant partie du parachutisme sportif. L'association ne désapprouve ni n'encourage la tenue de tels types de sauts.

Les parachutistes sportifs qui désirent participer à des sauts de cascade sont fortement priés de suivre les REC et RGS de l'ACPS et devraient également prévoir du temps et de l'altitude supplémentaires lors de l'exécution de sauts où des costumes ou autres accessoires peuvent nuire au bon fonctionnement des équipements de secours ou obstruer la vision pour la manipulation sécuritaire de tous les composants. Les accessoires ou modifications de l'équipement ne doivent en aucun cas nuire ou retarder la séquence de déploiement de l'équipement de secours.

Puisque l'ACPS ne réglemente pas l'exécution de sauts de cascade ou de « BASE », les participants doivent être avertis que plusieurs autres organismes essaieront de le faire, à savoir : la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail au Québec (CSST),

Transports Canada, NAVCAN, les syndicats, guildes et diverses agences d'application des lois.

Règlement de l'aviation canadien

623.37 Parachutisme

Note d'information :

(i) *Le parachutisme, s'il est correctement organisé et pratiqué par des parachutistes qualifiés et expérimentés, peut s'avérer un atout particulier pour un spectacle aérien ou une autre manifestation aéronautique.*

(ii) *Les sauts en parachute autres que les sauts d'urgence doivent être autorisés conformément aux dispositions de l'article 603.37 du règlement. Si l'on prévoit du parachutisme autre que militaire dans le cadre d'une manifestation aéronautique spéciale, le titulaire du certificat peut, au nom des parachutistes, présenter une demande conforme aux normes régissant les opérations aériennes spécialisées - parachutisme.*

Conformément à l'article 603.38 du règlement, les descentes en parachute exécutées pendant une manifestation aéronautique spéciale doivent s'effectuer selon le certificat d'opérations aériennes spécialisées délivré en vertu de l'article 603.38 du règlement; de plus,

a) un parachutiste ne peut sauter d'un aéronef au-dessus d'une zone primaire réservée aux spectateurs, d'une zone secondaire de spectateurs, d'une zone bâtie ou d'un immeuble occupé de manière qu'en cas de défaillance du parachute, le parachutiste ou son matériel risquent de se poser dans l'un de ces endroits;

b) une fois que son parachute s'est complètement ouvert, le parachutiste peut descendre en planant jusqu'à une altitude minimale de 100 pieds au-dessus d'une zone primaire réservée

aux spectateurs ou d'une zone secondaire de spectateurs;

Note d'information :

L'altitude minimale mentionnée à l'alinéa b) signifie 100 pieds au-dessus de la partie la plus basse de tout équipement porté par un parachutiste (p. ex. un drapeau ou des cartouches fumigènes).

c) un aéronef peut tourner autour des parachutistes pendant une démonstration, sous réserve des conditions suivantes :

(i) les pilotes de l'aéronef de largage et de l'aéronef de tournoiement ont fixé les procédures à suivre pour s'assurer de maintenir l'espacement requis entre les aéronefs et les parachutistes,

(ii) chaque pilote et chaque parachutiste a été mis au courant de ces procédures et les comprend,

(iii) le pilote de l'aéronef de tournoiement ne commence pas la manoeuvre

(A) avant d'avoir reçu confirmation que tous les parachutistes ont sauté de l'aéronef de largage, et

(B) avant que toutes les voilures ne soient ouvertes et en vue du pilote,

d) des communications radio bilatérales sont maintenues entre les aéronefs qui participent à la démonstration, le personnel service de la circulation aérienne, et le superviseur de l'aire d'atterrissage, le directeur des opérations aériennes ou toute autre personne responsable des opérations aériennes jusqu'à la fin de la démonstration.

SECTION 4 : DOCTRINE SUR L'ÉQUIPEMENT DE PARACHUTISME

4.1 LOCATION D'ÉQUIPEMENT

Aucun membre de l'ACPS ne prêtera ou ne louera de l'équipement pour effectuer une descente en parachute à une personne (expérimentée ou non) qui n'a pas été entraînée et qui n'a pas reçu les autorisations pour l'utilisation de cet équipement.

4.2 UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Tout parachutiste doit avoir dans son carnet de sauts l'autorisation signée par une personne qualifiée adéquatement pour le type d'équipement qu'il utilisera.

4.3 NAVIGABILITÉ

Tout parachutiste ayant un doute au sujet de la capacité de vol (navigabilité) d'un équipement, n'utilisera pas cet équipement tant qu'il n'aura pas été inspecté par une personne qualifiée et certifiée pour le faire.

4.4 INSPECTION

Avant l'embarquement pour fins de descente en parachute, chaque parachutiste doit faire vérifier son équipement par un autre parachutiste détenteur de brevet.

4.5 EXTRACTEURS

Tout parachute de secours sera équipé d'un extracteur, sauf s'il est utilisé en tant que parachute de secours secondaire ventral.

4.6 ENTRETOISE (cross connector)

Les parachutes de secours détachables seront munis d'une sangle entretoise assez résistante pour encaisser un choc direct d'au moins 1350 kg (3000 lbs).

4.7 TEST DE FORCE DE TRACTION

Un test de force de traction sur le câble de déclenchement du parachute de secours sera effectué à chaque pliage au moyen d'un dynamomètre (balance) à ressort. La force requise pour déplacer l' (les) aiguille(s) devra se situer dans les limites suivantes :

- système conventionnel :
minimum 5 lb – maximum 22 lbs
- système ventral :
minimum 5 lb – maximum 15 lbs

4.8 FICHE DE PLIAGE DU PARACHUTE DE SECOURS

Tous les conteneurs de parachutes de secours seront munis d'une pochette contenant une fiche de données contenant les

informations suivantes :

- date et lieu du pliage et/ou réparation
- signature et numéro de certificat du gréeur
- type et numéro de série du parachute
- nom du fabricant
- date de fabrication
- nom et adresse du propriétaire
- résultat du test de force de traction
- no. de série et date de fabrication du DDA
- information sur la maintenance du DDA

Dans le cas d'un centre de parachutisme opéré de façon commerciale et lorsque l'équipement ne quitte pas l'endroit où il est normalement utilisé, l'information requise pourra être gardée dans un carnet général d'équipement facilement accessible.

4.9 SCEAU DU GRÉEUR

Après avoir replié un parachute de secours, un gréeur qualifié devra y placer un sceau en conformité avec les recommandations du fabricant.

Un centre de parachutisme reconnu peut faire le choix de tenir un carnet général de pliage pour les voilures de secours au lieu d'utiliser un sceau sur chaque équipement en autant que cet équipement ne quitte jamais le lieu normal d'utilisation.

4.10 DISPOSITIFS DE DÉCLENCHEMENT AUTOMATIQUE (DDA)

Un registre sur la performance, l'entretien et les tests effectués (selon les spécifications du fabricant) devrait être tenu pour chaque appareil installé, sur l'équipement d'un élève comme sur celui d'un parachutiste détenteur de brevet.

4.11 ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES

Personne ne sautera avec un équipement accessoire à moins d'avoir été adéquatement entraîné. Les équipements accessoires doivent être évalués afin de vérifier s'ils sont appropriés, compatibles, fonctionnels et sécuritaires. Parmi les équipements accessoires nous retrouvons : planche de *skysurfing*, caméra vidéo, drapeau, tube, *wing suit* ou tout autre accessoire pouvant mettre en jeu la sécurité.

SECTION 5 : PROGRESSION

HABILETÉS TECHNIQUES

Cette section inclut l'information concernant l'ordre dans lequel l'acquisition des habiletés de base (la progression) devrait s'effectuer. C'est un programme en plusieurs étapes détaillé dans le MIP 2A et 2B visant à prendre un élève à son deuxième saut et à l'amener au niveau où il pourra s'occuper de sa propre orientation en parachutisme. Le modèle de progression en parachutisme a été divisé en cinq domaines d'habiletés :

- 1. Préparation**
- 2. Équipement**
- 3. Dans l'avion en vol**
- 4. Chute libre**
- 5. Contrôle sous voilure**

Ces cinq domaines d'habileté et les connaissances techniques composent le modèle de progression. Le modèle est divisé en trois niveaux de difficulté :

| | | |
|-----------|---------------|------------------|
| Débutant | MIP 2A | Manuel et Grille |
| Récréatif | MIP 2B | Manuel et Grille |
| Avancé | MIP 2C | Manuel |

La **Grille des habiletés** montre les cinq domaines d'habiletés placés en colonnes qui indiquent les étapes de la progression suggérée (voir pages suivantes). Cette approche modulaire comporte plusieurs avantages, dont celui d'offrir un programme structuré tout en permettant une certaine flexibilité pour chaque adepte. Cette dernière est permise tout en restant dans les limites du raisonnable en autant qu'aucune habileté ou groupe d'habiletés ne soit oublié. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas recommandé d'apporter des variations majeures au programme. Pour plus de renseignements à ce sujet consultez un entraîneur ou un instructeur qualifié de l'ACPS.

Grille de progression des habiletés de l'ACPS

La progression de chacune des 6 sections est indépendante des autres, cependant toutes les étapes doivent être terminées avant d'obtenir un brevet.

| PRÉPARATION Section 2 | ÉQUIPEMENT Section 3 | DANS L'AVION EN VOL Section 4 | CHUTE LIBRE Section 5 | CONTRÔLE SOUS VOILURE Section 6 | CONNAISSANCE TECHNIQUE Sections 2 - 6 |
|--------------------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|---|
|--------------------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|---|

NIVEAU PRÉPARATOIRE..... Introduction au premier saut.....IC

| | | | | | |
|---------------------|--|---|-----------------|---|---|
| Répétition physique | Composantes et fonction Déclenchement du parachute de secours <autorisation des procédures de secours> | Placement et mouvement Sortie assistée | Position arquée | Identification du parachute Test de navigabilité Test de manoeuvrabilité Observation des vents au sol Techniques d'atterrissage Assistance de l'instructeur radio au sol | Situations inhabituelles: Dans l'avion en vol Sous voileure Au sol |
|---------------------|--|---|-----------------|---|---|

Progression de l'élève au certificat Solo.....instructeur largueur (IL) ou IPAC

| | | | | | |
|-------------------------|--|--|--|---|---|
| Relaxation | Réglage et montage de l'altimètre | Vérification des poignées avant la sortie | Position de la boîte | Virages classiques complets en spirale au-dessus de 2000' | Position de la boîte |
| Répétition mentale | Procédures pour mettre son équipement et l'ajuster | Revue orale | Cercle d'observation | Assistance partielle à partir du sol | Situations inhabituelles en chute libre |
| Rappel et vigilance | Réglage de l'altimètre sonore | Orientaion par rapport au sol | Utilisation de l'altimètre | Observation de la dérive | Modèles théoriques |
| Auto évaluation | Réglage du DDA | Repérage (observé) | déclenchement | Aucune assistance à partir du sol | Repérage |
| Instruction autodidacte | Vérification complète de l'équipement | Assistance au repérage | Contrôle du cap | Pratique de décrochage et rétablissement au-dessus de 2000' | Contrôle en chute libre |
| | Introduction au pliage | Instructions au pilote Repérage non assisté | Exercices avec les bras Exercices avec les jambes Virages à 90 ⁰ /180 ⁰ à gauche et à droite Contrôle de la rotation autour de l'axe vertical Virages de 360 ⁰ à gauche et à droite Contrôle de la rotation autour de l'axe vertical | Virages avec élévateurs arrière Circuit d'atterrissage classique Virages à plat Turbulence | Mathématiques de la chute libre Vol sous voileure (tout droit, virages et décrochages) Contrôle en chute libre Virages de 360° |

Saut de qualification Solo ... instructeur largueur (IL), IPAC

| PRÉPARATION | ÉQUIPEMENT | DANS L'AVION EN VOL | CHUTE LIBRE | CONTRÔLE SOUS VOILURE | CONNAISSANCE TECHNIQUE |
|--|--|--|---|---|---|
| Progression du débutant – partie fondamentale.....Entraîneur 1 (E1) | | | | | |
| Réchauffement & étirement | Pliage avec assistance | Sorties (ex. Plongée, flotteur arrière) | Salto arrière (rotation de 360° autour de l'axe latéral) | Spirales avec les élévateurs arrière (au-dessus de 2000') | Modèles de théories |
| Concentration | Pliage sans assistance observé | Sorties (ex. contre le vent relatif, flotteur avant) | Salto avant (rotation de 360° autour de l'axe latéral) | Approche selon la ligne de vol | Contrôle en chute libre – salto arrière |
| Anticipation | Pliage : défaire les emmêlements | Sortie intentionnelle instable | Tonneau D/G (rotation de 360° autour de l'axe longitudinal) | Établir une évaluation | Approche selon la ligne de vol |
| Répétition pratique au sol (préparation de la séquence) | Inspection de l'équipement pendant le pliage | Indicateur de dérive du vent (IDV). Rapport météo | Delta, plongée en delta | Virages avec les élévateurs avant Virages à plat Établir une évaluation concernant la ligne de vent | Contrôle en chute libre – salto avant Contrôle en chute libre - tonneau < autorisation de saut de nuit> [entraînement optionnel] |
| Progression du débutant – Partie avancée.....Entraîneur 2 (E2) | | | | | |
| Être en forme | <autorisation de pliage > | Plongée pour sortie en delta | « free style » de base en solo, Vol inversé ou artistique ex. tonneau français, « stag », T, « daffy », assis, debout | Virages lors d'un décrochage | <autorisation pour saut à l'eau> |
| Planification du saut | Techniques de contrôle du déploiement | Sortie de flotteur en position « track » | Manœuvres combinées | Contrôle de l'angle d'approche | <non requis pour un brevet> |
| Relaxation avancée | Équipement accessoire | Virage au taux un | Voltige et manoeuvres avec séries | Évaluer et critiquer l'approche pour l'atterrissage d'une voilure | Modèle d'approche pour la précision à l'atterrissage |
| Techniques d'entraînement mental | Choix d'une combinaison de saut | Repérage par passe « vent arrière » | Vol relatif un à un | Manœuvres avec élévateurs | Position du corps avancée pour VR (mantis) |
| | Utilisation de lest (poids) | Repérage pour vol relatif | Arrimage en proximité | Spirales avec élévateurs avant | <revue A pour voilure sportive > |
| | | Sorties serrées un à un | Procédures d'arrêt de vol relatif | Arrondi et décrochage avec élévateurs arrière | <revue A pour les procédures d'urgence> |
| | | Répétition avec relaxation | Contrôle du niveau Procédures d'arrimage | Techniques d'évitement | |
| Brevet A obtenu | | | | | |

| PRÉPARATION | ÉQUIPEMENT | DANS L'AVION EN VOL | CHUTE LIBRE | CONTRÔLE SOUS VOILURE | CONNAISSANCE TECHNIQUE |
|--|---|--|--|--|--|
| Progression du parachutiste intermédiaire.....ENTRAÎNEUR 2 (E2) / ENTRAÎNEUR 2 pour Discipline particulière (E2 DP) | | | | | |
| Mémorisation | Variations sur les techniques de pliage | Sorties serrées un à un | Agrippements en chute libre | Atterrissage avec arrondi à l'aide des élévateurs | Modèle pour les trois types de virages |
| Répétition au sol en groupe | (écrire les variations) | (variations) | Tourner et s'arrimer | Évaluation des conditions météo | Modèle pour chute libre en groupe |
| Planification d'un saut (revue) | Maintenance de routine | (LISTE des variations) | Glisser de côté et s'arrimer | Évaluation du terrain | Modèle pour sortie en groupe |
| Contrôle du stress | Manière d'entreposer | Ordre de sortie | Arrimage en diagonale | Approche lors d'un VR, règles du VR, approche vers un groupe | Règles à suivre en VR, courtoisie en chute libre |
| Développement autodidacte d'habiletés | Séminaire sur l'équipement | Sortie en petit groupe, sortie sans agrippements | Combinaison de mouvements (ex. tourner et glisser de côté en même temps) | Virages en S | Vérification périodique de l'équipement |
| Répétition d'un saut (revue) | | Sortie en petit groupe, sortie avec agrippements | Contrôle de la vitesse relative | Glissade en S courts répétés | Maintenir le taux de chute |
| Établissement de buts, technique de revue : buts à court et à long terme | | Sorties pour premier VR | Voler avec la base | Vol en parallèle avec autre voilure | Sécurité pour le VR en groupe |
| | | Embarquement et repérage pour les gros avions | Séquentiel avec partenaire | Approche typique vers un grand groupe | Caractéristiques et sélection d'un équipement |
| | | | Habilités avancées en solo | | <revue B pour voilures sportive> |
| | | | Ex. Assis/inversé 360 ⁰ | | <revue B pour procédures d'urgence > |
| | | | Séparation horizontale « tracking » à plat | | |
| | | | VR en groupe | | |
| | | | Arrondi en survitesse | | |
| | | | Flotteur en position « track » | | |
| | | | Rétablissement | | |
| | | | <Autorisation pour saut en groupe> | | |
| Brevet B obtenu | | | | | |

SECTION 6. : BREVETS et CERTIFICATS de COMPÉTENCE

L'ACPS est autorisée par l'Aéroclub du Canada à émettre des brevets en parachutisme au nom de la FAI et ce, dans l'intérêt général de l'aviation sportive au Canada. L'ACPS émet ces brevets afin de reconnaître les habiletés et les connaissances qui sont classées selon les différents niveaux de compétence. Ces brevets représentent votre compétence pour une variété de groupes d'habiletés combinés à une connaissance technique à travers toutes les étapes de la grille des habiletés en parachutisme. Ces brevets ne sont pas purement des licences, des marques d'accomplissements ou d'accumulation de sauts. Dans cette section, vous allez trouver :

1. Comment vous qualifier pour l'obtention d'un brevet
2. Comment serez-vous évalués
3. Comment faire la demande d'un brevet

1. Comment vous qualifier pour l'obtention d'un brevet

Vous devez démontrer vos aptitudes dans les domaines d'habiletés suivants :

- a) **Préparation**
 - b) **Équipement**
 - c) **Dans l'avion en vol**
 - d) **Chute libre**
 - e) **Contrôle sous voilure**
 - f) **Connaissances techniques**
- a) **Préparation**
Selon la grille des habiletés.
 - b) **Équipement**
Selon la grille des habiletés
 - c) **Dans l'avion en vol**
Selon la grille des habiletés.
 - d) **Chute libre**
Pour l'obtention d'un brevet, les sauts en chute libre doivent être **contrôlés**, c'est-à-dire que le parachutiste doit être en contrôle sans assistance de sa position, et ce, depuis la sortie de l'avion jusqu'au déploiement de son parachute. Une position stable doit être maintenue lors du déclenchement du déploiement du parachute.

Quand vous remplissez votre carnet de sauts, le temps inscrit pour la manœuvre doit aussi tenir compte des pénalités (temps corrigé). De la même façon, vous devez enregistrer tous autres groupes d'habiletés de chute libre ainsi que ceux effectués sous voilure, bien inscrits et signés par l'autorité compétente dans le carnet de saut même.

L'altitude de sortie et le temps de chute libre doivent aussi être inscrits au carnet en plus du temps de chute libre accumulé.

e) **Contrôle de voilure**

Pour l'obtention d'un brevet, les sauts de précision à l'atterrissage doivent être effectués sous contrôle. Le contrôle de la voilure à l'atterrissage comprend une approche contrôlée vers une cible pré-déterminée en exécutant des virages avec un minimum d'oscillation.

Tous les atterrissages pour les sauts en précision doivent être sécuritaires et se faire debout. La distance entre le point d'atterrissage et le centre de la cible doit être inscrite au carnet de sauts. Les sauts de précision sont requis pour différents niveaux de brevet. Inscrivez toute distance raisonnablement mesurable.

Pour être valide pour l'obtention d'un brevet, les largages en prévision de ces sauts doivent être faits sans assistance c'est-à-dire sans l'aide d'un instructeur ou entraîneur. Les atterrissages effectués sous instruction ou entraînement direct ne comptent pas.

f) **Connaissances techniques**

En plus de démontrer vos habiletés, un certain degré de connaissance doit soutenir ces habiletés pratiques. Vous serez évalués sur cette connaissance avant de faire la demande pour un brevet.

Vous trouverez les sujets à étudier dans les MIP 1, MIP 2A, 2B et 2C, dans les carnets de sauts les plus récents de l'ACPS ainsi qu'en allant sur le site Internet de l'ACPS. Les points sur lesquels vous serez évalué se trouvent dans les sections concernant : les autorisations requises pour le brevet désiré, les informations sur les privilèges que vous apportera ce brevet, les règlements et les recommandations de l'ACPS, les compétitions, les équipements et les connaissances générales en parachutisme.

La vérification des habiletés devra être faite par une personne qualifiée par l'ACPS et en tant que personnes qualifiées pour remplir cette fonction. Les personnes qualifiées qui détiennent le privilège de signer ces autorisations sont : entraîneur, instructeur, gréeur (pour pliage), juge et évaluateur qualifié. Certaines exigences doivent être

endossées uniquement par un détenteur de brevet supérieur. Les détails sur les personnes ayant le privilège d'endosser et de signer sont écrits au paragraphe « Autorisations » publié vers la fin de cette section.

2. Comment vous serez évalués :

Tous les examens écrits et oraux et les démonstrations pratiques d'habiletés sont déterminés selon le niveau d'habileté associé au brevet désiré.

| Autorisations | Brevet | Signé par |
|---|---------------|----------------|
| Saut de vérification Solo | Solo | IL, IPAC |
| Procédures d'urgence Révision Solo | Solo | IL, IC |
| VR2 | A | E2 |
| Procédures d'urgence Révision « A » | A | IL, IC, E2, |
| Pliage de la voile principale | A | IL, IC, E2, RA |
| Voilure sportive « A » | A | E2 |
| Procédures d'urgence Révision « B » | B | E2, IE |
| VR en groupe | B | E2 |
| Voilure sportive « B » | B | E2 |
| Procédures d'urgence Révision « C » | C | E2, IE |
| Voilure sportive C | C | E2 |
| Voilure sportive D | D | E2 |
| Autorisations non exigées pour aucun brevet | | |
| Sauts de nuit | Sauts de nuit | IE |
| Sauts à l'eau | Sauts à l'eau | IE |

Vous serez évalué dans les 4 domaines suivants:

- a) Compétence en chute libre et sous voile
- b) Autorisations
- c) Connaissance technique
- d) Autres exigences

- a) Compétence en chute libre et sous voile

Chaque brevet a ses propres normes de performance qui sont identifiées plus loin dans cette section. Tous les exercices pratiques doivent être réussis avant de faire l'examen écrit.

Ces démonstrations d'habiletés pratiques doivent être observées et contresignées par un entraîneur/instructeur détenteur de la qualification appropriée. Vous trouverez une liste des détenteurs de qualifications autorisés pour chaque tâche aux sections allant de 6.1 à 6.5. Lors du processus de demande de brevet, une révision sera faite sur ce qui est inscrit dans votre carnet de sauts et une attention particulière sera portée sur les exigences pratiques requises pour ce brevet.

b) Autorisations

Les autorisations sont administrées par test écrit, par des questions orales, par des briefings et/ou par des examens pratiques ou une combinaison de tout ça. L'autorisation doit être obtenue avant d'écrire l'examen de brevet.

Les autorisations relatent les compétences : de chute libre, de contrôle sous voile et des connaissances techniques, tous étant des aspects des exigences pour l'obtention d'un brevet.

Si votre carnet de sauts ne contient pas de carte d'autorisations, procurez-vous en une. C'est un autocollant prévu à cette fin disponible auprès de votre groupe affilié ou du bureau de l'ACPS.

D'autre part, l'obtention des autorisations peut être enregistrée, comme inscription à part, dans votre carnet de sauts

Les sauts inscrits à votre carnet pour obtenir votre brevet doivent être signés par un détenteur de brevet témoin de l'exécution de votre saut. Cette signature comprend : le nom, le niveau et le numéro du brevet. Ex.: Roger Parachutiste, D-400. La signature du pilote avec son numéro de brevet de Transports Canada n'est pas reconnue pour fins d'obtention de brevet.

Note: Les autorisations mentionnées ci-dessus sont valides seulement quand ils sont signés dans le carnet de sauts et sur la carte des autorisations par une personne détenant les qualifications requises tel que montré dans la grille précédente. Les signatures de personnes détenant des qualifications étrangères ne seront pas acceptées pour fins d'obtention de brevet de compétence de l'ACPS.

C'est la responsabilité du signataire de s'assurer que le candidat possède les compétences requises et les connaissances techniques à un niveau satisfaisant avant de signer la carte des autorisations ou le carnet de sauts du candidat.

c) Connaissances techniques

Il y a un examen écrit pour chaque brevet et la note de passage est de 80%.

Les examens seront écrits sous la supervision d'un IE agissant en tant qu'administrateur de brevet (AB). Les résultats de l'examen écrit seront immédiatement inscrits par l'IE sur la section concernant la demande de brevet apparaissant sur le formulaire d'examen. En cas d'échec, un délai de 14 jours est imposé avant la reprise de l'examen et le candidat sera soumis à une version différente de l'examen.

Les examens sont rédigés conjointement par le CT&S et le CTE. Ils sont envoyés sur demande aux instructeurs examinateurs (IE) qui eux-mêmes détiennent un brevet D. Les copies d'examen sont expédiées automatiquement à chaque année par le bureau central de l'ACPS aux centres de parachutisme

3. Comment faire une demande de brevet

- a) Vérifier avec un IE si vous rencontrez toutes les exigences et qualifications d'admissibilité pour le brevet désiré. Chaque groupe affilié a généralement au moins un IE.
- b) L'IE remplira le formulaire de demande et vérifiera si toutes les informations requises y sont. Les exercices pratiques devront être vérifiés par un instructeur/entraîneur approprié et témoin du saut. L'IE devra identifier les qualifications en général et les autorisations dûment vérifiées sur le carnet de sauts et la carte des autorisations avant de signer le formulaire de demande de brevet.
- c) Fournir les items suivants:
 - Photocopie du permis de conduire (pour le brevet A)
 - carnet(s) de sauts montrant les exercices pratiques exigés
 - carte des autorisations avec les points exigés signés par les détenteurs de qualifications appropriées
 - numéro de carte de membre de l'ACPS (ou un formulaire d'adhésion rempli)
 - paiement des frais
- d) Répondre sur les feuilles d'examen et revoir les résultats avec l'IE.
- e) Regrouper tous les documents mentionnés et
 - envoyer à l'ACPS : les documents originaux, tous les carnets de sauts doivent être expédiés avec le formulaire de demande, des photocopies sont acceptables à condition d'être signées comme documents légaux

comme copies conformes par un notaire ou un commissaire à l'assermentation...etc.

- pour les certificats Solo, les brevets A et B, faire vérifier les documents et faire apposer les initiales et signatures sur le formulaire de demande de brevet par un IE différent du AB et agissant comme vérificateur de carnet de sauts (VCS) (en plus de l'IE qui a administré l'examen) avant de les envoyer à l'ACPS.

Note : nous recommandons d'utiliser les services d'un courrier ou d'effectuer un envoi recommandé quand on envoie ses carnets de sauts à l'ACPS et d'en conserver les photocopies.

Les examens sont conservés pour une période de 30 jours. Si le candidat ne soumet pas à l'ACPS tous les documents exigés ainsi que sa documentation lors de ce délai de 30 jours à partir de la date où l'examen a été fait, il se peut qu'il ait à recommencer l'examen.

Veillez noter:

Un brevet peut être émis à un parachutiste de nationalité étrangère membre de l'ACPS s'il rencontre les exigences pour le niveau de brevet désiré et que sa fédération nationale le lui permette. Les parachutistes de nationalité étrangère détenant au minimum un brevet de niveau B d'un pays autre que le Canada ne sont pas tenus d'obtenir un certificat Solo.

Tous les brevets de compétence de l'ACPS, du niveau Solo au niveau D, doivent être obtenus dans l'ordre.

Un brevet de compétence de l'ACPS ou de la FAI une fois obtenu, ne peut être retiré à moins qu'il n'ait été obtenu de façon frauduleuse.

6.1 CERTIFICAT SOLO

Les candidats doivent (avoir, effectuer) :

| Les compétences en chute libre suivantes | Signé par |
|--|-------------|
| Un saut en chute libre solo avec un délai de plus de 30 secondes. | IL IPAC |
| Un saut en chute libre solo de 5 secondes d'une altitude de 4000'. | IL IPAC |
| Une chute libre, ventre vers la Terre, une manœuvre de figure 8 (360° dans les deux directions) | IL IPAC |
| Une sortie instable (comme celle de sauter de l'avion sur le dos les pieds en avant) avec rétablissement en 5 secondes | IL IPAC |
| Autorisation solo pour voileure | |
| Accomplir 3 sauts en effectuant le repérage sans assistance suivi d'un atterrissage sans assistance, debout, sécuritaire en deçà de 50 mètres de la cible. | IL IPAC |
| Un virage à plat sous voileure de 180° dans les deux directions | E1 |
| Virage sous voileure avec élévateur arrière à plus de 2000'. | IL IPAC |
| Connaissance technique | |
| Satisfaire aux exigences de l'autorisation de la revue solo des procédures d'urgence | IL IC |
| Répondre correctement à toutes les questions du test solo | IL, IC |
| Autres exigences | |
| Satisfaire aux exigences de l'autorisation solo en effectuant un saut de validation | IL, IPAC |
| Avoir accumulé 10 sauts totalisant au moins 3 minutes en chute libre avec un déploiement stable à l'altitude prédéterminée lors des 5 derniers sauts. | IL IPAC |

Privilèges

Le détenteur d'un certificat Solo peut :

- faire des sauts en chute libre solo
- participer à un saut d'entraînement un à un avec un E2 pour l'obtention de l'autorisation pour le VR2
- Participer aux compétitions provinciales et nationales dans les disciplines où il est qualifié.

6.2 BREVET A

Les candidats doivent (avoir, effectuer) :

| Compétences en chute libre | Signé par |
|--|-------------------|
| Une chute libre comprenant, lors d'un même saut, un salto arrière, un salto avant et un tonneau. | E1 |
| 5 sauts exigés pour l'obtention de l'autorisation de VR2 | E2 |
| Autorisation A pour voileure sportive | |
| Briefing au sol pour voileure sportive | E2 |
| 10 sauts sans assistance incluant un atterrissage de précision, debout, sécuritaire en deçà de 30 mètres de la cible | E1 |
| Sous voileure, effectuer un virage en spirale de 360° avec les élévateurs avant au-dessus de 2000 pieds | E1 |
| Sous voileure, effectuer un virage en spirale de 360° avec les élévateurs arrière au-dessus de 2000 pieds | E1 |
| Sous voileure, effectuer un arrondi avec les élévateurs arrière au-dessus de 2000 pieds | E1 |
| Sous voileure, effectuer un décrochage avec rétablissement au-dessus de 2000 pieds | IL, IPAC |
| Connaissance technique | |
| Satisfaire aux exigences de l'autorisation de la revue A des procédures d'urgence | IL, E2, IC |
| Satisfaire aux exigences de l'autorisation du pliage du parachute principal | GA, IL, IC, C2 |
| Réussir l'examen écrit administré par un AB qualifié de l'ACPS avec une note minimale de 80 %. | IE |
| Autres exigences | |
| Avoir accumulé au moins 25 sauts et au moins 10 minutes de chute libre | IE |

Privilèges

Le détenteur d'un brevet A peut :

- Participer à des VR2 avec un détenteur de brevet B possédant de l'expérience dans cette discipline, ayant un minimum 100 sauts avec l'approbation d'un E2.
- Participer à des sauts intentionnels de nuit et à l'eau après avoir reçu un briefing et obtenu les autorisations d'un IE tel qu'indiqué dans la section 3.17.
- Signer les carnets de sauts des autres parachutistes avec son numéro de brevet pour les sauts dont il aura été témoin.

Note 1 : Le candidat doit détenir un brevet A avant de participer à des sauts en VR2.

6.3 BREVET B

Les candidats doivent (avoir, effectuer) :

| Les compétences en chute libre suivantes | Signé par |
|--|------------|
| 15 sauts en VR2 à l'horizontale depuis l'obtention du brevet A | E2 |
| Une figure en 8 (+ ou - 45 ⁰) sur le dos ou en position assise | E2 |
| Avoir réussi la série de manœuvres suivante : VD 360°, VG 360°, SAV, SAR, TD, TG en moins de 16 s. | E2 |
| 3 sauts d'évaluation et satisfaire aux exigences de l'autorisation de VR en groupe | E2 |
| Autorisation B pour voile sportive | |
| 15 sauts de précision à l'atterrissage sans assistance en démontrant le contrôle de l'angle et de la ligne d'approche pour atterrissage en deçà de 15 mètres de la cible | E2, IL, IC |
| Briefing au sol pour voile sportive | E2 |
| Les habiletés sous voile démontrées au niveau du brevet B | E2 |
| Connaissance technique | |
| Satisfaire aux exigences de l'autorisation de la revue B des procédures d'urgence | IL, E2, IC |
| Réussir l'examen écrit, administré par un AB de l'ACPS avec une note minimale de 80 %. | IE |
| Autres exigences | |
| Avoir accumulé au moins 50 sauts et au moins 30 minutes de chute libre | IE |

Privilèges

Le détenteur du brevet B peut participer à :

- Du VR en groupe.
- Des sauts en groupe de nuit après avoir reçu un briefing et obtenu l'autorisation d'un IE.
- Un cours d'E1 de l'ACPS.
- Un cours de Gréeur A de l'ACPS.

6.4 BREVET C

Les candidats doivent (avoir, effectuer) :

| Compétence en chute libre | Signé par |
|--|----------------------------|
| Accomplir une des trois tâches suivantes : | |
| <ul style="list-style-type: none"> • 5 sauts de VR4 à 5 points ou plus en 35 secondes minimum après la sortie en utilisant au moins 4 différentes figures de la FAI par saut | E2, juge en VR, vidéo |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une série croisée en moins de 13 secondes | E2, ÉQ |
| <ul style="list-style-type: none"> • En partant de la position assise, faire la série suivante en <i>freely</i> en moins de 16 secondes: SAR, SAV, VD 360°, VG 360°, roue (<i>cartwheel</i>) à droite, roue à gauche. | E2, jugé par vidéo air/air |
| Compétence sous voile | |
| Accomplir UNE des trois tâches suivantes : | |
| <ul style="list-style-type: none"> • 5 sauts de précision à l'atterrissage avec un pointage de moins de 15 cm obtenu à l'aide d'une cible électronique | E2, ÉQ |
| <ul style="list-style-type: none"> • 5 sauts de FSV4 incluant 4 rotations (5 points) en 2 min 30 s après la sortie de l'avion. | E2, ÉQ, Juge |
| <ul style="list-style-type: none"> • 15 sauts consécutifs planifiés avec atterrissage debout en deçà de 5 mètres de la cible | E2, ÉQ, Juge |
| Autorisation C pour voile sportive | |
| 25 sauts sans assistance avec atterrissage de précision debout en deçà de 10 mètres de la cible | E2 |
| Briefing pour voile sportive | E2 |
| Les habiletés sous voile démontrées au niveau du brevet C | E2 |
| Connaissance technique | |
| Satisfaire aux exigences de l'autorisation de la revue C des procédures d'urgence | E2 |
| Réussir l'examen écrit administré par un AB de l'ACPS avec une note minimale de 80%. | IE |
| Autres exigences | |
| 200 sauts minimum accumulés et 60 minutes de chute libre accumulées | IE |

Privilèges

Le détenteur d'un brevet C peut:

- Être éligible au poste de conseiller en sécurité sur un centre de parachutisme (CSCP).

6.5 BREVET D

Les candidats doivent (avoir, effectuer) :

| | |
|--|------------------------------------|
| Compétences en chute libre | Signé par |
| Accomplir UNE des 4 tâches suivantes : | |
| <ul style="list-style-type: none"> Accomplir 5 sauts de VR4 avec 7 points en 35 secondes ou moins comprenant un minimum de 5 différentes figures de la FAI par saut | E2, vidéo Juge de VR |
| <ul style="list-style-type: none"> Accomplir 5 sauts de VR8 avec 7 points en 50 secondes ou moins après la sortie comprenant un minimum de 5 différentes figures de la FAI par saut | E2, Vidéo, juge de VR |
| <ul style="list-style-type: none"> Faire une série en voltige en moins de 11.5 secondes (en incluant les pénalités) | E2 ÉQ, juge |
| <ul style="list-style-type: none"> Effectuer une chute libre en duo <i>freely</i> en interaction avec un caméraman, comprenant : sortie, <i>spock</i>, <i>monkeyflip</i>, <i>spock</i>, <i>eagle</i>, transition, accostage, transition, accostage et début de séparation en 40 s ou moins. | soumettre une vidéo ÉQ, Juge |
| Compétences sous voile | |
| Accomplir UNE des 3 tâches suivantes | |
| <ul style="list-style-type: none"> Accomplir 15 atterrissages planifiés debout en deçà de 2 mètres de la cible | E2, ÉQ, juge |
| <ul style="list-style-type: none"> Accomplir 5 sauts de FSV4 comprenant 8 rotations effectuées en 2 minutes et trente secondes ou moins après la sortie de l'avion | E2, ÉQ, Juge |
| <ul style="list-style-type: none"> Recevoir un pointage de 5 cm sur une cible électronique lors de 5 atterrissages consécutifs de précision | E2, ÉQ, Juge |
| Autorisation D pour voile sportive | |
| Accomplir 10 atterrissages planifiés consécutifs debout en deçà de 5 mètres de la cible | E2,ÉQ, juge |
| Recevoir un briefing sur les voiles sportives | E2 |
| Démontrer des habiletés sous voile au niveau du brevet D | E2 |
| Connaissance technique | |
| Réussir l'examen écrit administré par un AB de l'ACPS avec une note minimale de 80%. | AB |
| Autres exigences | |
| Avoir accumulé 500 sauts et 180 minutes (3 heures) de chute libre | AB |

Privilèges

Le détenteur d'un brevet D peut:

- Choisir de ne pas porter de casque de protection avec l'accord du chef de centre lorsqu'il n'est pas en fonction en tant qu'instructeur ou entraîneur.
- Éligible au séminaire de formation pour directeur de cours ou formateur de l'ACPS.

6.6 FRAIS POUR BREVET

| | |
|--|---------|
| Certificat Solo, brevet A, B, C et D : | \$45.00 |
| Remplacement de carnet et certificat: | \$15.00 |

6.7 LICENCE SPORTIVE

L'obtention d'une licence sportive (carte de la FAI) est une authentification de votre brevet ACPS/FAI. Émise annuellement par l'Aéroclub du Canada pour la Fédération Aéronautique Internationale (FAI), elle confirme que la carte de brevet du détenteur est en bonne et due forme

Une licence sportive est requise pour la participation aux événements sanctionnés par la FAI selon les codes sportifs de la FAI et de la CIP. Ces événements comprennent les jeux aériens mondiaux, les jeux mondiaux, les championnats internationaux de parachutisme, les coupes du monde, les championnats continentaux et les tentatives de records mondiaux

Une licence sportive de la FAI émise par l'Aéroclub du Canada est valide dans tous les pays membres de la FAI.

Procédure pour faire une demande

1. Obtenir un formulaire de demande auprès de votre groupe affilié ou du bureau de l'ACPS.
2. Remplir la demande en 2 exemplaires et l'expédier au bureau de l'ACPS en incluant les frais d'inscription annuels. Prévoir environ 30 jours pour l'administration de la demande.
3. Toutes les licences sportives de la FAI émises par l'Aéroclub du Canada sont valides à partir de la date d'émission jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
4. Frais d'inscription annuels: contacter l'ACPS pour plus de détails.

6.8 BREVET RESTREINT

Lors de circonstances exceptionnelles, telle qu'une invalidité physique, l'ACPS émettra un brevet restreint pour les personnes ne pouvant rencontrer toutes les exigences spécifiques de l'ACPS/FAI concernant les brevets.

Les candidats doivent :

1. Être membre en règle de l'ACPS.
2. Faire parvenir leur demande au CT&S incluant :
 - Le niveau de brevet désiré.
 - Les exigences du brevet demandé qui peuvent être rencontrées et les clauses de ces exigences
 - Les exigences du brevet demandé qui ne peuvent être rencontrées ainsi que les raisons s'y rattachant.
 - Les privilèges spécifiques désirés se rattachant normalement au brevet demandé.
 - Les privilèges spécifiques abandonnés qui normalement découlent du brevet demandé.
3. Envoyer l'examen écrit, administré par un IE de l'ACPS, se rapportant au brevet demandé.

Privilèges

Les brevets restreints doivent avoir des privilèges individuels tels qu'accordés par l'ACPS. Ces privilèges ne devront pas dépasser ceux accordés à un brevet équivalent de l'ACPS/FAI. Ces privilèges devront être énumérés sur le brevet de la même manière qu'ils le sont sur la carte du brevet.

SECTION 7: QUALIFICATIONS DES ENTRAINEURS, INSTRUCTEURS et CHARGÉS de COURS

Le système de certifications des instructeurs et des entraîneurs de l'ACPS a été développé au cours des années passées par le CTE avec l'assistance du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Le PNCE est un programme d'entraînement et de certification offert dans plus de 60 sports au Canada. Le principal objectif de ce programme est de développer les aptitudes des entraîneurs travaillant avec des athlètes de tous les niveaux, du sport communautaire jusqu'au sport de haut niveau. Ce partenariat à long terme avec l'ACE a permis une reconnaissance nationale à nos entraîneurs ainsi que l'accès aux ressources pour l'entraînement.

Le système de certification est conçu pour :

- a. Donner aux participants une expérience positive du sport.
- b. Répondre aux besoins des participants.
- c. Donner plus de possibilités aux participants d'atteindre leur plein potentiel en parachutisme.

La structure de ce système comporte deux profils :

- Les **instructeurs** qui enseignent aux élèves parachutistes les habiletés de survie nécessaires
- Les **entraîneurs** qui raffinent les habiletés à partir du niveau solo jusqu'au niveau avancé.

L'entraînement pertinent est programmé pour atteindre les résultats suivants :

- Amélioration des habiletés
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien aux participants
- Prise de décisions éthiques
- Sécurité

L'obtention de la qualification comporte trois étapes :

- **En formation** : le candidat a commencé l'entraînement en rencontrant les préalables de la qualification désirée.
- **Formé** : a terminé toutes les évaluations requises au cours de l'entraînement
- **Certifié** : a satisfait à toutes les exigences pratiques pour la qualification

Des tâches de reprise peuvent être assignées durant le cours pour toutes sortes de raisons comme la mauvaise météo, le manque de temps ou des performances non satisfaisantes...etc. et doivent être terminées dans le délai spécifié par le directeur de cours. Le candidat ne peut exercer les privilèges reliés à la qualification tant que les reprises n'ont pas

été traitées par l'ACPS vu que son cours n'est pas terminé. Le numéro d'entraîneur qualifié n'est pas émis (pour les programmes de l'ACE) tant que les reprises n'ont pas été effectuées.

Les contextes spécifiques pour chaque profil de qualification sont :

Entraîneur 1 (E1) : L'E1 entraîne et suit les sauteurs de niveau débutant dans leur progression selon la grille des habiletés fondamentales. C'est la porte d'entrée pour toutes les autres qualifications de l'ACPS. La formation se donne en trois jours au centre de parachutisme. Le candidat devra aussi remplir une fiche d'évaluation sur l'éthique sur le site Internet de l'ACE «Prise de décisions éthiques» pour obtenir sa qualification.

L'entraîneur 2 (E2) : L'E2 entraîne les sauteurs au niveau récréatif en développant les habiletés soulignées dans le stade de progression du débutant de la grille des habiletés avancées. La formation se donne lors d'une session de 3 jours à un centre de parachutisme local.

Instructeur largueur (IL) : L'IL largue les élèves en utilisant la méthode DAI ou SOA. Le cours dure 3 jours et se donne à un centre de parachutisme local. L'entraînement est adapté aux équipements, à l'avion et au type de progression en vigueur à ce centre.

Instructeur largueur restreint (ILR) : L'ILR peut larguer seulement des élèves en chute libre. Le CTE a établi cette certification restreinte pour accommoder les centres de parachutisme où le largage DAI ou SOA n'est pas utilisé. L'entraînement est le même que pour l'IL comprenant le largage des élèves DAI ou SOA.

Instructeur Radio au sol (IR) : L'IR au sol assiste les élèves en utilisant les méthodes de communication approuvées décrites au point 3.13 des recommandations techniques. L'entraînement technique est donné dans le cours de IL, E1 ou IC. L'entraînement spécifique complémentaire est donné au centre de parachutisme sous supervision directe.

Instructeur en Classe (IC) : L'IC donne la formation au sol aux élèves dans les programmes CPS, CLG ou PAC. C'est un cours qui dure 3 jours. Le contenu du cours est orienté selon les techniques et les installations spécifiques du centre.

Instructeur PAC (IPAC) : l'IPAC s'occupe du développement des élèves du programme PAC. Le cours pour cette qualification se donne en 5 jours. L'entraînement se fait selon l'avion, le type de techniques et des infrastructures du centre.

Instructeur Examineur (IE) : L'IE est formé dans le but d'être l'administrateur de brevet (AB), vérificateur de carnet de sauts (VCS), d'administrer les examens et signer les autorisations.

Chargé de Cours (DC) : Un DC entraîne les candidats pour leur qualification d'entraîneur et d'instructeur. Cet entraînement est initialement donné sous la forme d'un séminaire d'entraînement pour chargé de cours. La formation dure trois jours, sous la gouverne d'un maître de chargé de cours.

Pour vous inscrire dans un programme contactez votre groupe affilié ou un directeur de Cours.

Preuve de statut actif selon les qualifications :
Afin de s'assurer que les standard minimum concernant les ensembles d'habiletés critiques existent, les instructeurs et les entraîneurs se doivent de maintenir leurs activités sur une base annuelle (souligné pour chaque qualification aux sections allant de 7.1 à 7.8). La vérification de preuve de statut actif sera faite par signature lors du renouvellement de la carte de membre.

Des informations supplémentaires sur les certifications sont disponibles sur le site Internet du CTE, www.acps.ca/cwc

7.1 ENTRAÎNEUR 1 (E1)

Rôles et tâches

- Superviser la préparation des élèves quand ils mettent leur équipement ainsi que le pliage de leurs voilures.
- Assister, sous supervision directe, tout instructeur qui travaille avec des élèves, selon la grille des habiletés fondamentales
- Assister tout entraîneur 2 travaillant avec des débutants
- Assister les détenteurs de certificat solo dans leur progression de débutant selon la grille des habiletés fondamentales
- Signer les sauts de précision, les manœuvres solo et le contrôle de la voilure pour brevet A
- Prêter assistance à l'entraînement menant à l'autorisation du pliage du parachute principal

Préalables

- Brevet : B

- Observer le rôle de l'entraîneur 1 au centre
- Fournir une vidéo d'une série de manœuvres en chute libre pour l'évaluation avant le cours. Le saut doit avoir été effectué dans les 12 mois précédents (confirmés par le carnet de sauts et signé par le caméraman) et dans lequel les tâches suivantes sont démontrées (selon le MIP 2A) sur le même saut en 30 secondes ou moins : Plonger vers le caméraman (avec un délai d'une demi seconde) et effectuer :
 - Un salto arrière
 - Un salto avant
 - Un tonneau à droite
 - Un tonneau à gauche
 - Utiliser la position en delta
 - Dériver vers l'arrière
 - Faire un 180° et se séparer horizontalement

L'accent doit être mis sur la bonne exécution de chaque rotation et la précision du cap plutôt que sur la vitesse des rotations

- Avoir l'âge de la majorité

Évaluation lors du cours

- Effectuer 3 sauts d'évaluation en tenant le rôle d'entraîneur
- Le candidat est évalué sur ses performances en chute libre et sous voilure
- Enseigner des tâches de chute libre et de connaissance technique ainsi que faire des commentaires après saut
- Démontrer la séparation horizontale
- Démontrer une sortie de proximité
- Accomplir une série de manœuvres (vidéo)
- Effectuer une approche de précision à l'atterrissage
- Montrer un pliage systématique du parachute principal
- Enseigner un plan de leçon pour une tâche
- Écrire un quiz écrit

Exigences pratiques après le cours

- Effectuer 25 cas d'entraînement, au sol ou dans les airs, comprenant un cas observé et commenté par un E2 qualifié
- Accomplir 50 sauts de toute sorte
- Réussir le test d'évaluation de l'ACE sur Internet
- Terminer toutes les tâches lors de l'année en cours
- Terminer et soumettre le portfolio du E1

Exigences de statut de E2 actif

À chaque année :

Après être qualifié en tant que E1, à chaque année, vous devez accomplir :

- Agir comme E1 sur 10 cas d'entraînement dans les airs ou au sol
- 25 sauts de toute sorte

Si le niveau d'activité en tant que E1 est insuffisant :

- accomplir un saut de vérification avec un E2 qualifié (saut no. 3 dans le portfolio du E1)

Si le niveau d'activité manque depuis 5 ans ou plus :

- Contacter le CTE, un plan de redressement sera déterminé pour chaque cas

Le candidat est qualifié pour :

- Devenir IL, IC, maître tandem (qualifié par le fabricant)
- Devenir E2 (avec la qualification de E1)

Pour plus de détails sur le cours de E1, aller voir sur le site Internet de l'ACPS à www.acps.ca/cwc

7.2 ENTRAÎNEUR 2 (E2)

Rôles et tâches

- Entraîner des parachutistes lors de leur progression de débutant selon la grille des habiletés avancées
- Superviser les programmes de développement d'habileté pour les parachutistes du centre
- Superviser la progression des entraîneurs 1
- Signer les autorisations du VR2 et du VR en groupe
- Signer les autorisations de voile sportive
- Signer les autorisations pour le pliage du parachute principal
- Signer les autorisations des revues A, B et C des procédures d'urgence

Préalables

- Qualification de E1
- Être détenteur d'un brevet C

Évaluation lors du cours

- Effectuer 4 sauts d'évaluation en tenant le rôle d'entraîneur
- Le candidat sera évalué selon sa performance en chute libre et sous voile
- Présenter un sujet sur les connaissances techniques
- Présenter un sujet sur les habiletés complexes

- Démontrer une précision à l'atterrissage de 80% de ses sauts en deçà de 10 mètres de la cible
- Démontrer différentes méthodes de pliage
- Soumettre un plan de leçon

Exigences pratiques après le cours

- Effectuer 50 sauts
- Effectuer 25 sauts d'entraînement avec un détenteur de certificat solo ou avec un détenteur de brevet A
- Accomplir un saut d'entraînement observé et commenté par un entraîneur 2 qualifié
- Terminer et soumettre le portfolio de l'entraîneur 2

Exigences de statut de E2 actif

- Le fait de se garder actif comme entraîneur 2 conserve automatiquement le statut de E1 actif

À chaque année :

Après avoir reçu la qualification de E2, à chaque année vous devez accomplir :

- Agir comme E2 dans 10 cas d'entraînement
- 5 des 10 cas doivent avoir lieu lors de sauts en chute libre

Si le niveau d'activité en tant que E2 est insuffisant :

- faire un saut de vérification avec un IE qui détient une qualification de E2

Si le niveau d'activité manque depuis 5 ans ou plus :

- Contacter le CTE, un plan de redressement sera déterminé pour chaque cas

Le candidat est qualifié pour :

- Agir comme E2 dans des programmes de disciplines particulières, être entraîneur pour la préparation des athlètes pour la compétition (ces programmes sont en ce moment en voie d'élaboration)

Pour plus de détails sur le cours de E2, aller voir sur le site Internet de l'ACPS à www.acps.ca/cwc

7.3 Instructeur largueur (IL) et instructeur largueur restreint (ILR)**

Rôles et tâches

- Larguer des élèves par les méthodes de DAI ou SOA
- Superviser des élèves en chute libre
- Superviser les élèves dans leur progression selon le programme de chute libre graduelle (CLG)
- Assister un IC sous supervision directe

- Signer les papiers relatant les exigences pratiques pour le certificat solo
- Signer l'autorisation pour le pliage du parachute principal
- Faire un saut de vérification avec un candidat solo et signer l'autorisation à cet effet
- Signer l'autorisation de la revue solo des procédures d'urgence

Préalables

- Avoir reçu l'entraînement de E1
- Avoir observé le rôle du IL lors de deux envolées
- Terminer le cahier de travail avant cours du IL
- Avoir accumulé 125 sauts

Évaluation lors du cours

- Avoir terminé le cahier de travail avant cours du IL
- Le candidat sera évalué sur ses performances en chute libre et sous voilure
- Présenter un sujet sur les connaissances techniques
- Présenter un sujet sur les habiletés complexes
- Effectuer un repérage pour le point de sortie en deçà de 10^0 de la ligne de vent et en tenant en compte de la vitesse du vent
- Démontrer, lors de la vérification de tout l'équipement, une conformité aux normes de 100%
- Écrire un examen de IL dont le résultat sera au minimum de 80%
- Écrire un examen portant sur les RGS dont le résultat ne sera pas moins de 100%

Exigences pratiques après de cours

- Doit larguer 25 élèves en DAI ou SOA parmi lesquels 6 élèves doivent être largués sous la supervision directe d'un IL qualifié
- Doit superviser 25 élèves en chute libre parmi lesquels 6 sont supervisés en présence directe d'un IL qualifié ** (ILR seulement)
- Terminer toutes les tâches lors de l'année en cours
- Terminer et soumettre le portefeuille du IL

Exigences de statut de IL actif

À chaque année :

Après avoir été qualifié comme IL, chaque année vous devez :

- Larguer 10 élèves
- Parmi lesquels 5 doivent être en DAI ou SOA

- Dans le cas d'une qualification de ILR, les 10 seront des élèves de chute libre supervisés

Si le niveau d'activité en tant que IL est insuffisant :

- Larguer 2 élèves qui ne font pas leur premier saut en DAI ou SOA (ceux-ci seront des élèves de chute libre pour un ILR) avec la présence directe d'un IL qualifié qui a aussi la qualification de IE

Si le niveau d'activité manque depuis 5 ans ou plus :

- Contactez le CTE, un plan de redressement sera déterminé pour chaque cas

** La qualification de ILR n'autorise pas le détenteur à larguer des élèves en DAI ou SOA. Tous les autres privilèges sont maintenus

Pour plus de détails sur le cours de IL, aller voir sur le site Internet de l'ACPS à www.acps.ca/cwc

7.4 Instructeur radio au sol (IR)

Rôles et tâches

- Diriger du sol les élèves sous voilure
- Superviser la progression des élèves sous voilure
- Signer les tâches accomplies sous voilure pour le certificat solo

Préalables

- Terminer le module du IR (voir les cours de E1, IC, IL ou le module ad hoc indépendant)
- Être détenteur d'un brevet B
- Avoir observé 25 élèves dirigés sous voilure par un IR qualifié
- Être familier avec l'usage du système de contrôle des voilures à partir du sol

Évaluation

- Avoir dirigé 25 atterrissages d'élève en présence directe d'un IR qualifié

Exigences pratiques

- Terminer toutes les tâches lors de l'année en cours
- Terminer et soumettre le portefeuille de l'IR

Exigences de statut de IR actif

À chaque année :

Après avoir reçu la qualification de IR, chaque année vous devez :

- Diriger à partir du sol l'atterrissage de 10 élèves

Si le niveau d'activité en tant que IR est insuffisant :

- Diriger à partir du sol l'atterrissage d'un élève en présence directe d'un IR qualifié qui est aussi un IE

Si le niveau d'activité manque depuis 5 ans ou plus :

- Contactez le CTE, un plan de redressement sera déterminé pour chaque cas

Pour plus de détails sur le cours de IR, aller voir sur le site Internet de l'ACPS à www.acps.ca/cwc

7.5 Instructeur en classe (IC)

Rôles et tâches

- Enseigner en salle de classe les cours pour tous les programmes d'entraînement de l'ACPS
- Administrer les tests pour le certificat solo
- Signer les autorisations pour le pliage du parachute principal
- Signer les autorisations pour les revues solo et A des procédures d'urgence.

Préalables

- Avoir reçu l'entraînement de E1
- Avoir été observateur lors de 2 cours complets de premier saut durant l'année d'avant
- Enseigner différents modules du cours de premier saut lors de 2 cours séparés sous la supervision directe d'un IC qualifié
- Avoir, au centre en filière, un jeu de plans de leçons pour le cours de premier saut
- Avoir accumulé 200 sauts

Évaluation lors du cours

- Enseigner tous les modules du cours de premier saut
- Passer un examen écrit de IC avec une note minimum de 80%
- Écrire un examen portant sur les RGS dont le résultat ne sera pas moins de 100%

Exigences pratiques après le cours

- Enseigner un minimum de trois cours de premier saut, préparer un minimum de 10 candidats au certificat solo en présence d'un IC qualifié
- Terminer toutes les tâches lors de l'année en cours
- Terminer et soumettre le portfolio du IC

Exigences de statut de IC actif

À chaque année :

Après avoir reçu la qualification de IC, chaque année vous devez :

- Enseigner un cours complet en salle de classe
- Enseigner une revue (solo ou brevet A) pour l'autorisation des procédures d'urgence

Si le niveau d'activité en tant que IC est insuffisant :

- Enseigner un cours complet en salle de classe en présence directe d'un IE qualifié

Si le niveau d'activité manque depuis 5 ans ou plus :

- Contactez le CTE, un plan de redressement sera déterminé pour chaque cas

Pour plus de détails sur le cours de IC, aller voir sur le site Internet de l'ACPS à www.acps.ca/cwc

7.6 Instructeur de programme accéléré de chute libre (IPAC)

Rôles et tâches

- Diriger un programme d'entraînement PAC
- Superviser la progression et les sauts des élèves du PAC
- Signer les autorisations pour le saut d'évaluation du certificat solo
- Donner un entraînement du premier saut PAC s'il possède une qualification de IC

Préalables

- Être un E2
- Avoir la qualification de IL ou IC
- Avoir été observateur lors de 2 cours complets de premier saut durant l'année d'avant
- Avoir accumulé 600 sauts (on recommande 800 sauts)
- Avoir accumulé 6 heures de chute libre (on recommande 8 heures)

Évaluation lors du cours

- Démontrer un savoir-faire lors d'un saut PAC côté principal et du côté voilure de secours en plus d'avoir accompli les rôles du IPAC dans des sauts en duo
- Enseigner tous les niveaux des sauts PAC
- Enseigner le PAC en salle de classe
- Évaluer les performances en chute libre et sous voilure
- Démontrer lors de la vérification de tout l'équipement une conformité aux normes de 100%
- Écrire un examen de IPAC avec une note minimum de 80%

Exigences pratiques après le cours

- Effectuer 25 sauts de PAC à deux pour 1 élève
- Effectuer un saut de PAC seul avec un élève sous l'observation d'un IPAC qualifié avec ses commentaires et signature
- Accomplir toutes les tâches lors de l'année en cours

- Terminer et soumettre le portefeuille du IPAC

Exigences de statut de IPAC actif

Le fait de se maintenir actif comme IPAC rencontrera les exigences pour le statut de E2 et de E1 actifs

À chaque année :

Après avoir reçu la qualification de IPAC, chaque année vous devez :

- Effectuer comme IPAC 10 sauts de PAC
- 50 sauts de toute sorte

En dedans de 2 ans :

- Effectuer 10 sauts de PAC, les 5 premiers en étant à deux IPAC pour 1 élève avec un IPAC qualifié comme instructeur PAC partenaire

Si le niveau d'activité en tant que IPAC est insuffisant après 2 ans :

- Faire un saut comportant un test complet avec directeur de cours de IPAC

Si le niveau d'activité manque depuis 5 ans ou plus :

- Contactez le CTE, un plan de redressement sera déterminé pour chaque cas

Pour plus de détails sur le cours de IPAC, aller voir sur le site Internet de l'ACPS à www.acps.ca/cwc

7.7 Instructeur examinateur (IE)

Rôles et tâches

- Agir en tant que administrateur de brevet (AB) **
- Agir en tant que vérificateur de carnet de sauts (VCS) **
- Signer l'autorisation pour sauts de nuit
- Signer l'autorisation pour sauts à l'eau
- Administrer l'examen pour la qualification de sauts de démonstration
- Administrer les examens des brevets A, B et C (et les examens de brevet D seulement si le IE a lui-même un brevet D)
- Signer les cartes de statut d'instructeur ou d'entraîneur actif

Préalables

- Détenir la qualification de IR
- Détenir la qualification de IC
- Être qualifié comme IL, E2 ou IPAC

Évaluation

- Terminer les tâches inscrites au portefeuille

Exigences pratiques

- Terminer toutes les tâches lors de l'année en cours
- Terminer et soumettre le portefeuille du IE

Exigences de statut de IE actif

À chaque année :

Après avoir reçu la qualification de IE, chaque année vous devez :

- Agir comme AB ou VCS au moins à une occasion
- Organiser un séminaire d'information au centre ou agir une fois comme agent de redressement lors d'un manque d'activité d'un instructeur ou d'un entraîneur

Si le niveau d'activité en tant que IE est insuffisant :

- Contactez le CTE, un plan de redressement sera déterminé pour chaque cas

Si le niveau d'activité manque depuis 5 ans ou plus :

- Contactez le CTE, un plan de redressement sera déterminé pour chaque cas

** ne peut agir en même temps comme AB et comme VCS pour une même demande de brevet

Pour plus de détails sur le cours de IE, aller voir sur le site Internet de l'ACPS à www.acps.ca/cwc

7.8 Chargé de cours d'instructeur et d'entraîneur (DC)

Rôle et tâches

- Organiser des entraînements d'entraîneur et d'instructeur à la hauteur de ses qualifications
- Recommander des autres entraîneurs et instructeurs pour le poste de directeur de cours d'instructeur et d'entraîneur
- Signer toutes les autorisations
- Signer tous les préalables pour fins de brevet
- Signer toutes les demandes de brevet
- Vérifier tous les carnets de sauts requis pour l'obtention d'un brevet

Préalables

- Détenir les qualifications de E2, IE et IR
- Détenir la qualification de IL ou de IPAC
- Détenir un brevet D
- Avoir accumulé 1000 sauts
- Avoir été observateur et avoir assisté le directeur de cours lors d'un cours de E1 donné lors des 2 dernières années

- Avoir été nommé comme candidat directeur de cours par un directeur de cours
- Avoir fait une demande au CTE pour être accepté à suivre le prochain séminaire d'entraînement de directeur de cours

Évaluation lors le cours

- Enseigner un cours de E1 simulé

Exigences pratiques après le cours

- Suivre la recommandation d'un maître directeur de cours d'être l'assistant d'un directeur de cours pour un cours supplémentaire de E1 ou relever le défi d'enseigner un cours de E1 sous la supervision directe d'un maître directeur de cours
- Terminer toutes les tâches en deçà de 2 années comprenant l'année en cours

Exigences de statut de DC actif

- Accomplir un minimum de 50 sauts par année
- Enseigner chaque cours pour lesquels le DC est qualifié au moins une fois chaque 2 ans

Se qualifie pour :

- détenir une qualification de directeur de cours et enseigner les cours de : E2, IL, IC et IPAC
- détenir une qualification de maître directeur de cours

Pour plus de détails sur le cours de DC, aller voir sur le site Internet de l'ACPS à www.acps.ca/cwc

Programme en développement

7.9 Entraîneur 2 pour discipline Particulière**

Rôles et tâches

- Organiser des entraînements intermédiaires et avancé dans des disciplines particulières telles que : le Freestyle, le pilotage de voile, le vol relatif...etc.

Préalables

- Détenir une qualification de E2

Évaluation lors du cours

- *En voie d'élaboration*

Évaluation après le cours

- *En voie d'élaboration*

Se Qualifie pour :

- *En voie d'élaboration*
- ** Ce programme est en ce moment *en voie d'élaboration*

7.10 Entraîneur de préparation pour la compétition E2 PC **

Rôles et tâches

- Former des athlètes pour les compétitions provinciales et nationales

Préalables

- *En voie d'élaboration*

Évaluation lors du cours

- *En voie d'élaboration*

Exigences pratiques près le cours

- *En voie d'élaboration*

Exigences de statut de E2 particulier actif

- *En voie d'élaboration*

Se qualifie pour :

- *En voie d'élaboration*

** Ce programme en en voie d'élaboration

SECTION 8 : CERTIFICATION DE JUGE, GRÉEUR, SAUT DE DÉMONSTRATION ET TANDEM

Certification de juge

Il y a quatre niveaux de certification émis par l'ACPS:

- **Évaluateur certifié (ÉC)**
- **Juge provincial**
- **Juge national**
- **Juge en parachutisme de la FAI**

Ces certifications sont émises pour chaque discipline du parachutisme.

La certification d'évaluateur certifié (ÉC) est le premier niveau de certification acquis après avoir réussi le cours de juge niveau 1 dans une des 6 disciplines.

Des cours additionnels combinés à l'expérience accumulée permettront d'atteindre les niveaux supérieurs de juge provincial, national et de la FAI.

Au niveau international, les juges en parachutisme de la FAI doivent aussi rencontrer les conditions d'admissibilité courantes du code sportif de la FAI (voir Section 5 : Général) et ses annexes et les règlements de compétition dans ce sport.

Plus le niveau de certification sera élevé, plus les privilèges s'ajouteront.

Les privilèges d'un juge de la FAI sont:

- représenter le Canada à toutes les compétitions de la FAI de catégories 1 et 2, ayant rencontré les conditions d'admissibilité courantes de la FAI/CIP
- tenir le rôle de juge en chef à toute compétition
- certifier les applications pour évaluateur certifié, juge provincial, national et international
- diriger les cours juge niveau I et II
- diriger les sessions d'entraînement et d'évaluation
- diriger les examens de ré-évaluation

Afin que la certification demeure valide, le juge certifié doit rencontrer des conditions d'admissibilité annuelles démontrant sa participation active et courante.

Pour une description complète du programme incluant la condition d'admissibilité de qualification, les privilèges et les Préalables de revalidation annuelles, consultez le MIP 4E, programme de certification des juges de l'ACPS.

Le système de certification de gréeur de l'ACPS.

Comment devenir un gréeur de l'ACPS

Le but du programme de gréeur de l'ACPS est de rassembler un groupe solide d'individus consciencieux qui ont les connaissances, l'expérience et l'intégrité pour agir comme techniciens dans notre sport, afin de veiller à ce que l'équipement des parachutistes soit sécuritaire et fonctionnel. La certification de gréeur exige de la part de tous les candidats, une implication évidente pour maintenir son expertise tout en restant à jour. Pour se maintenir à jour le gréeur devrait avoir effectué des activités de gréage de parachute pendant au moins trente jours dans les 12 derniers mois, à n'importe quel moment, ou en démontrant au CT&S sa capacité d'accomplir des tâches reliées au gréage.

Gréeur A (GA)

Un programme d'accès au statut de gréeur est conçu et administré par le CT&S et, comme la nécessité l'exige, est continuellement en état de révision. C'est la façon de suivre les changements et perfectionnements dus aux progrès de la technologie. Le CT&S s'efforcera de rester à jour par rapport aux développements en cours en les incorporant de façon régulière dans le programme.

Les candidats qui désirent s'impliquer en s'inscrivant à un cours de gréeur devront détenir une carte de membre de l'ACPS, détenir un brevet B et avoir l'âge de la majorité dans la province où le cours sera donné. Ils devront également avoir leur endossement de pliage de voile principale de l'ACPS. Avant ou pendant le cours, les candidats devront aussi, inspecter et plier un minimum de 10 voile de secours à cellules faisant partie d'une variété de voiles et de fabricants de sac/harnais, et cela, sous la supervision directe d'une personne qui détient au moins un certificat permanent de gréeur A de

l'ACPS pour voilure de secours à cellules. Une preuve de ces pliages, signés par le gréeur superviseur, devra être fournie. Normalement le cours comprend 60 heures (6 jours) de salle de classe et de sessions pratiques, durée qui dépend de la taille de la classe. De plus, il y aura un certain temps d'étude à faire à la maison ainsi que des travaux pratiques assignés.

À la fin du cours, les candidats devront écrire un examen et, s'ils ont terminé les exigences d'inspection et de pliage de voilures de secours (10), ils subiront un test de pliage. L'examen écrit requiert une note minimum de 80% , les tâches et tests pratiques de 90%. Un certificat temporaire et un numéro de sceau seront émis quand tous les préalables et exigences du cours seront achevés. Lors d'une période de 12 mois suivant le cours, les candidats devront fournir une preuve d'inspections et de pliages de 10 voilures de secours additionnelles. À ce moment, un certificat permanent sera émis et le gréeur pourra continuer ses activités de gréage selon ses qualifications. Afin de rester à jour et ainsi conserver son certificat de gréeur, les candidats devront juste renouveler leur carte de membre à l'ACPS et s'impliquer dans des activités de gréage totalisant 30 jours lors des 12 dernier mois.

Le gréeur A sera qualifié pour : inspecter et certifier comme étant conforme un système de voilure de secours de sport, enlever ou remplacer des composantes d'un système de parachute de sport et effectuer des réparations mineures sur cet équipement.

Un gréeur A, une fois qu'il a reçu sa certification permanente, peut servir d'assistant lors d'un cours de gréeur A s'il est sous la supervision directe d'un chargé de cours de gréeur A. De plus, il peut entraîner et signer ceux qui veulent obtenir l'endossement pour le pliage du parachute principal de l'ACPS.

Le gréeur A, une fois qu'il a reçu sa certification permanente, peut participer à un séminaire servant à obtenir sa qualification pour le pliage de voilures de secours rondes. Ce séminaire, tenu lors d'un weekend, comprendra : le pliage de voilures

variées en usage, la théorie du déploiement, les méthodes de déploiement et une diversité de systèmes de sac/harnais utilisés pour les voilures rondes. Un minimum de 10 inspections et pliages de voilures rondes est nécessaire pour cette qualification. Les candidats devront fournir une preuve de ces travaux, contresignés par le gréeur superviseur.

La qualification sur type : voilure de secours de tandem

Elle consiste en un endossement pour les gréeurs A détenant déjà une qualification sur les voilures de secours à cellules et leur permet d'inspecter, de plier et d'effectuer des réparations mineures sur l'équipement tandem. Tous les candidats doivent pouvoir présenter des preuves que ces travaux ont été accomplis sous la supervision directe d'un gréeur qualifié sur ce type. Ces travaux comprendront au moins 10 inspections et pliages de voilures de secours de tandem, sur des équipements qui, de préférence, proviennent d'une variété de fabricants différents. Ce type de qualification est obligatoire pour obtenir la certification de gréeur B.

Qualification sur type : Voilure d'urgence pour pilote

Elle consiste en un endossement pour les gréeurs A qui leur permet d'inspecter, de plier et d'effectuer des réparations mineures sur les systèmes de parachute d'urgence pour pilotes. Pour obtenir cet endossement, un entraînement supplémentaire peut être nécessaire car il est obligatoire de détenir déjà une qualification permanente sur les voilures à cellules aussi bien que rondes. Tous les candidats doivent pouvoir fournir la preuve des inspections, pliages et réparations accomplies sous la supervision directe d'un gréeur qualifié sur ce type et cela pour un minimum de six séries de travaux pour chacun des sous-types soit : conteneur arrière, conteneur siège et conteneur ventral, de voilures rondes et à cellules d'une variété de fabricants. Ce type de qualification est obligatoire pour détenir un certificat de gréeur B.

Certification de gréeur B (GB)

Elle comporte un programme pour les gréeurs A dont le but est de parfaire leur expérience dans l'art du gréage et qui désirent progresser à un niveau supérieur de l'aspect technique. C'est un programme qui implique du dévouement, du dur travail et de l'attention portée aux détails. Les exercices variés pratiques requis par le CT&S ne peuvent être accomplis avec satisfaction sans que les candidats y aient consacré un temps considérable et un effort soutenu. Les exigences pour devenir un gréeur B incluent la détention de toutes les certifications et qualifications sur type du système de certification de l'ACPS, comportant aussi l'endossement des parachutes d'urgence pour pilote. De plus il lui faudra détenir un brevet C de l'ACPS et avoir accumulé un minimum de deux ans d'activités en gréage à partir du moment où il a obtenu sa certification permanente. Il devra aussi avoir inspecté et plié au moins 100 voilures de secours : sportive, de tandem ou d'urgence pour pilote et cela pour une variété de fabricants de voilures et de sac/harnais. Les candidats à la certification de gréeur B devront aussi remplir les exigences pratiques du programme Solo de gréeur B de l'ACPS.

Accès direct

Les membres de l'ACPS qui ont suivi un programme d'entraînement de gréeur senior ou master de la FAA ou qui détiennent une certification militaire canadienne de gréeur, qui ont obtenu un résultat satisfaisant et de plus, qui ont été recommandés par écrit par un chargé de cours de gréeur, peuvent introduire une demande au CT&S pour un accès direct au système de gréeur de l'ACPS.

Comme exigence minimum, les candidats qui introduisent une demande d'« accès direct » devront écrire un examen de gréeur A de l'ACPS (sans l'aide d'aucun document) et obtenir un résultat final de 90% s'ils veulent être considérés comme candidats par le CT&S. Il faudra aussi qu'ils soumettent des copies de leurs certificats

étrangers ainsi que leur(s) carnet(s) de technicien en gréage. Des autres tâches peuvent aussi être assignées.

Les gréeurs militaires canadiens peuvent obtenir un accès direct à la qualifications de gréeur A de l'ACPS si les candidats remplissent les exigences et les préalables du système de gréeur de l'ACPS. Ils seront évalués après avoir écrit l'examen de gréeur A de l'ACPS et obtenu la note minimum de 90%. De plus ils devront effectuer un test de pliage pour la qualification sur type qu'ils veulent obtenir et cela à la satisfaction de l'examinateur.

Les candidats qui désirent un accès direct à la certification de gréeur B devront, en plus des exigences minimum requises, accomplir les tâches pratiques exigées par le programme solo de gréeur B et cela à la satisfaction du CT&S.

Les candidats à la certification de gréeur B doivent être recommandés par un chargé de cours de gréeur (examinateur) de l'ACPS.

8.1 GRÉEUR A (GA)

Privilèges

Diriger : assister un instructeur gréeur qualifié lors d'un cours de Gréeur A sous sa supervision directe

Superviser : des candidats pour la qualification de Gréeur A

Signer : autorisation du pliage de la voile principale

Qualifié pour :

- inspecter et signer la carte des parachutes de secours de sport.
- enlever et remplacer des composantes d'un parachute.
- effectuer des réparations mineures aux équipements de parachutisme de sport.
- Entraîner les candidats au pliage de la voile principale et en signer l'autorisation

Autre : éligible pour le poste de Instructeur Gréeur.

Préalables

Brevet : B ou démontrer les connaissances équivalentes et son aptitude rencontrant les exigences du CT&S.

Autorisation : pliage de voile principale.

Autres :

- avoir participé à une session sur la sécurité et l'équipement si non inclus dans le curriculum
- être membre de l'ACPS
- être majeur.

Exigences

Évaluation pratique

- Inspecter et replier, sous supervision, un minimum de 10 voilures de secours ronds et/ou 10 voilures de secours rectangulaires de différents fabricants et selon différentes méthodes avant l'émission de la qualification.
- Réussir l'épreuve pratique (note minimale de 90%).

Évaluation écrite

- Réussir l'examen écrit (note minimale de 80%)

Autre : rencontrer tous les préalables

8.2 GRÉEUR B (GB)

Privilèges

Diriger le cours de Gréeurs A (si qualifié).

Superviser les Gréeurs A

Certifier toutes les catégories de qualifications de l'ACPS

Qualifié pour :

- effectuer des réparations sur des équipements de parachutisme.
- modifier de l'équipement de parachutisme selon les normes approuvées et testées.
- fabriquer des composantes selon les normes des fabricants

Autre : éligible pour devenir Gréeur Examineur.

Préalables

Brevet : B

Qualification : Gréeur A

Pratique :

- minimum deux ans d'expérience active en tant que gréeur
- avoir effectué un minimum de 100 inspections et plages parachutes de secours selon différentes méthodes et différents fabricants

Autorisations : toutes les catégories dans le système de qualification sur type de l'ACPS – incluant les

systèmes de parachute ronds, de tandem et ceux d'urgence des pilotes.

Autre : être membre de l'ACPS et être majeur.

Exigences

Évaluation pratique :

- Réussir de façon satisfaisante le programme pratique de Gréeur B SOLO.
- Avoir suivi ou été assistant lors d'un cours de Gréeur A au cours des 12 derniers mois.

Évaluation écrite :

- Réussir l'examen écrit de gréeur A avec un note minimum de 90% (examen à livre fermé).

Autres :

- Recommandation écrite d'un Gréeur B actif de l'ACPS ou d'un Maître gréeur de la FAA.
- Recevoir l'approbation du CT&S.

8.3 INSTRUCTEUR GRÉEUR (IG)

Privilèges

Diriger les cours de Gréeur A

Superviser le travail d'un Gréeur A

Signer : autorisation de pliage de la voile principale et qualifications de l'ACPS sur catégories de voile (si qualifié dans ces catégories)

Qualifié pour : effectuer les tâches d'un gréeur (selon ses qualifications)

Préalables

Brevet C

Expérience : minimum de 3 ans d'expérience active en tant que Gréeur A

Autre : membre de l'ACPS et être majeur.

Exigences

Évaluation pratique

- Montrer des habiletés d'organisation, des connaissances techniques et des habiletés d'enseignement durant au moins deux cours de Gréeur A.
- Expérience comme administrateur du cours de Gréeur A (au moins une fois).

Évaluation écrite

- Soumettre un plan de cours (pour évaluation par un Gréeur Examineur).

Autres

- Recommandation écrite d'un Instructeur Gréeur
- Recommandation écrite d'un Gréeur Examineur
- Approbation par le CT&S.

Maintien du statut de IG actif :

- Implication dans un cours tous les 24 mois ou approbation du CT&S.

8.4 GRÉEUR EXAMINATEUR (GE)

Privilèges

Diriger : les cours de Gréeur A

Superviser : tous travaux de gréeurs A et B

Qualifié pour : recommander des candidats pour un poste de Gréeur Examineur.

Préalables

Brevet : détenir un brevet D

Expérience pratique : être un Gréeur B actif

Autre : être membre de l'ACPS et être majeur.

Exigences

Évaluation pratique

- Enseigner au moins 5 cours de Gréeur A en tant qu'Instructeur Gréeur principal

Autres

- Recommandation écrite d'un Gréeur Examineur
- Approbation par le CT&S.

8.5 CERTIFICAT DE SAUT DE DÉMONSTRATION (CSD)

Privilèges :

Conduite :

- Participer à des sauts de démonstration selon les exigences et l'autorisation de Transports Canada et de NAV/CAN
- Participer à des sauts de démonstration en respectant tous les RGS et recommandations de l'ACPS.

Préalables :

Brevet : être détenteur d'un brevet C

Nombre de sauts :

- Avoir au minimum 500 sauts avec voile rectangulaire (à cellules)
- Avoir effectué 50 sauts au cours des 12 derniers mois.

Autre :

- Être membre en règle de l'ACPS
- Être majeur

Exigences

Évaluation écrite :

Réussir l'examen avec une note minimale de 24/30. Cet examen devra être administré par un IE (voir section 8.6)

Autre :

- Réussir 10 sauts de précision à l'atterrissage, consécutivement et planifiés. L'atterrissage devra se faire debout et le premier point de contact et l'arrêt doivent être effectués à l'intérieur d'un cercle désigné de 10 m de diamètre devant un examinateur de CSD
- Ces sauts de précision planifiés peuvent être observés par les témoins ayant les qualifications suivantes:
 - Instructeur en Classe (IC)
 - Entraîneur 2 (E2)
 - Directeur de Cours (DC)
 - Vérificateur de carnet de sauts (VCS)
 - Juges de l'ACPS

Autres :

- Membre en règle de l'ACPS
- 50 sauts dans les 12 derniers mois et parmi eux 10 dans un rayon de 5 m du centre de la cible (pas nécessairement consécutifs) en utilisant une voile de même charge alaire ayant les mêmes caractéristiques que la voile principale prévue pour des sauts de démonstration
- Vérification des sauts précédents accomplis par un examinateur de CSD

8.6 EXAMINATEUR DE CERTIFICAT DE SAUT DE DÉMONSTRATION (ECSD)

Privilèges :

Vérifier : les demandes et validations de CSD

Préalables

Brevet : C

Certifications : Chargé de cours, IE, E2, VCS, Juge de l'ACPS (pour le nombre de sauts seulement)

Autre :

- Être majeur et membre de l'ACPS
- Âge de la majorité

8.7 INSTRUCTEUR TANDEM (IT)

Privilèges

Effectuer :

- Effectuer des sauts en tandem selon les instructions et les directives du fabricant de l'équipement.

Préalables :

Brevet : être détenteur d'un brevet C

Qualification : détenteur de la qualification de E1

Autre :

- Être majeur et membre de l'ACPS
- Avoir effectué 50 sauts au cours des 12 derniers mois
- avoir accumulé un minimum de 500 sauts en chute libre

Exigences

PRATIQUES

- Suivre un d'entraînement et un cours de qualification donné par le fabricant de l'équipement pour lequel la qualification est requise.
 - *Cet entraînement consiste à suivre un cours supervisé directement par un Maître Tandem Examineur (ou titre équivalent), incluant les connaissances et la démonstration pratique des compétences requises pour effectuer des sauts avec passagers en tandem. Le maître tandem examineur doit aussi être qualifié par le fabricant de l'équipement afin d'enseigner l'usage de cet équipement spécifique.*

STATUT DE MAÎTRE TANDEM ACTIF

- Tel que décrit dans le manuel du fabricant suivant, concernant les exigences du statut de maître tandem actif et publié en 2011

LES 18 COMMANDEMENTS des opérations de parachute en tandem publiés par les fabricants
ACPS MIP 1 © avril 2012

1. aucun sauteur ne peut être sous l'âge de la majorité légale
2. Une décharge de responsabilité est de mise
3. Le harnais d'un élève tandem devrait être en état de sauter avant l'embarquement dans l'avion
4. L'altitude minimum de sortie est de 7500 pieds ANS lors d'opérations tandem normales (sans urgence)
5. L'extracteur stabilisateur (drogue) doit être lancé entre 3 et 5 secondes après la sortie
6. Pour chaque saut, les instructeurs doivent effectuer trois (3) vérifications de poignée (avant de monter dans l'avion, avant la sortie et après avoir lancé l'extracteur stabilisateur) dans le même ordre que pour l'utilisation réelle.
7. Tout vol relatif doit cesser à 6500 pieds ANS. Tous les sauteurs. Tous les sauteurs doivent assister à un briefing en incluant l'élève.
8. L'instructeur tandem doit libérer l'extracteur stabilisateur à 5500 pieds ANS
9. La paire maître tandem et élève doivent être sous un parachute complètement déployé à 4000 pieds ANS
10. Les différentes paires tandem sous voileure doivent respecter une séparation adéquate (au moins 100 pieds) des autres sauteurs sous voileure
11. Aucun virage subit de 180 degrés (hook turn), (pas de virages supérieurs à 90 degrés en dessous de 500 pieds ANS)
12. La voileure tandem doit être stabilisée (vol en ligne droite et de niveau) lors de l'approche finale. Il ne devrait y avoir aucune raison pour que ça ne soit pas mis en application.
13. L'instructeur tandem doit rapporter toute libération de voileure ou défaillance d'équipement qui aurait pu se traduire par une libération de voileure (même si cela n'a pas été le cas), et qu'il y ait eu blessures ou non. Ces rapports doivent être acheminés au fabricant et à l'ACPS.
14. Les caméramans extérieurs à la paire tandem doivent avoir un minimum de 500 sauts de vol relatif, 100 sauts avec caméras et avoir 100 sauts effectués lors des 12 derniers mois.
15. Les instructeurs tandem doivent avoir 100 sauts de tandem (plus des exigences additionnelles pour l'entraînement et la préparation) avant d'utiliser des caméras installés sur la main
16. Les instructeurs tandem, sans égard au type d'équipement qu'ils utilisent doivent se conformer aux exigences de statut d'être à jour qui suivent.

17. Les propriétaires d'équipement tandem doivent se plier aux instructions de maintenance et de pliage du fabricant.
18. Avant l'embarquement, il doit y avoir un briefing minimum pour les passagers.

8.8 FRAIS DE QUALIFICATION

L'ACPS demande des frais de base pour les manuels ainsi que pour l'administration des cours et qualifications précédents. L'organisme sportif provincial, le groupe affilié ou le directeur du cours peut demander des frais supplémentaires pour couvrir ses frais. Pour toute information à jour au sujet des frais de cours, veuillez contacter le bureau de l'ACPS.

| Exigences des fabricants pour le statut d'être à jour pour les instructeurs tandem | | |
|--|---|--|
| Périodes | Moins de 500 sauts tandem | Plus de 500 sauts tandem |
| 0 à 30 jours | Au moins un saut de tandem à chaque 30 jours et au moins 15 ou plus de sauts tandem par année pour rester à jour | Au moins un saut tandem à chaque 90 jours et au moins 15 ou plus sauts tandem par année pour être à jour |
| 31 à 90 jours | Sous la supervision d'un autre instructeur tandem, effectuer au moins un saut avec un passager qui est sauteur breveté ayant au moins 100 sauts tout en suivant les recommandations du fabricant | |
| 91 à 180 jours | Sous la supervision d'un autre instructeur tandem, effectuer au moins deux sauts avec un passager qui est un sauteur breveté ayant au moins 100 sauts selon les recommandations du fabricant (dépendant du fabricant, un de ces sauts peut être un saut solo en utilisant un équipement de tandem) | Sous la supervision d'un autre instructeur tandem, effectuer au moins un saut tandem avec un passager qui est un sauteur breveté ayant au moins 100 sauts et selon les recommandations du fabricant. |
| 181 à 365 jours | Sous la supervision d'un autre instructeur tandem, effectuer au moins trois sauts tandem avec un passager qui est un sauteur breveté ayant au moins 100 sauts et selon les recommandations du fabricant. (dépendant du fabricant, un des ces sauts peut être un saut solo avec un équipement tandem) | Sous la supervision d'un autre instructeur tandem, effectuer au moins deux sauts tandem avec un passager qui est un sauteur breveté ayant au moins 100 sauts et selon les recommandations du fabricant. (dépendant du fabricant, un des ces sauts peut être un saut solo avec un équipement tandem) |
| Plus d'un an | S'entraîner à nouveau avec un examinateur d'instructeur tandem selon les recommandations du fabricant | |

Historique de la mise à jour :

| | | |
|---------------|------------|---------------|
| Mise à jour 1 | avril 2008 | André Lemaire |
| Mise à jour 2 | mai 2010 | André Lemaire |
| Mise à jour 3 | avril 2012 | André Lemaire |

NOTE du responsable de la mise à jour :

Si vous trouvez des erreurs ou des manquements dans ce document, veuillez le rapporter à André Lemaire ou au comité de technique et sécurité (CT&S) de l'ACPS : tsc@cspa.ca
Merci

AB (Administrateur de brevets)
 ACC (Aéro club du Canada)
 ACO (Atténuateur de Choc d'Ouverture)
 ACPS (Association Canadienne du Parachutisme sportif)
 AGA (Assemblée Générale Annuelle)
 Aiguille
 AIM (Accident, Incident, Mauvais fonctionnement)
 AMTC (Marque: Aerial Machine&Tool Corporation)
 Bande élastique de rangement
 BDR (Bande de Déploiement Rapide)
 BLI (Bande Latérale Inférieure)
 BLS (Bande Latérale Supérieure)
 Brevet de compétence
 BT (Bulletin Technique)
 CA (Conseil d'administration)
 CCG (Chargé de Cours de Gréeur)
 CÉNC (Comité des équipes nationales et de compétition)
 Chaîne (fil de :Tissu)
 CIP (Comité International de Parachutisme)
 CM (Marque: Capewell Manufacturing)
 CMP (Championnats mondiaux de Parachutisme)
 Couche/enveloppe
 Couture de maintien
 Couture de renforcement
 CP (Chef de centre de parachutisme)
 CPV (Chlorure de PolyVinyle)
 CSD (Certificat de saut de démonstration)
 CST (Charge Sécurité de Travail)
 CTE (Comité de travail sur l'entraînement)
 CTS (Comité de technique et sécurité)
 DAI (Déploiement assisté par l'instructeur)
 DC (directive consultative)
 DDA (Dispositif de Déclenchement automatique)
 DDP (Dispositif de Déploiement du Parachute)
 DdT (Département du Transport)
 Drisse
 E1 (Entraîneur 1)
 E2 (Entraîneur 2)
 ÉA (Événements Artistiques)
 Entretoise
 Extracteur
 FAA (Federal Aviation Administration)
 FAI (Fédération Aéronautique Internationale)
 FAR (Federal Aviation Regulations)
 Fc (Marque: US Forgecraft Corporation)
 Filet (résille)
 FMR (Force Minimum de Rupture)
 Force d'accélération (à l'allongement des suspentes)
 FSV (Formation Sous Voilure)
 FSV (Formations sous voilure)
 GA (gréeur A)
 GB (Gréeur B)
 GE (gréeur examinateur)
 Glisseur

CA (Certificate Administrator)
 ACC (Aero club of Canada)
 OSI (Opening Shock Inhibitor)
 CSPA (Canadian Sport Parachuting Association)
 AGM (Annual General Meeting)
 Pin
 AIM (Accident, Incident, Malfunction)
 AMTC (Trade mark: Aerial Machine&Tool Corporation)
 Safety stow
 QOB (Quick Opening Band)
 LLB (Lower Lateral Band)
 ULB (Upper Lateral band)
 CoP (Certificate of Proficiency)
 TB (Technical Bulletin)
 BoD (Board of Directors)
 RI (Riggers Instructor)
 CNTC (Committee of National Team and Competition)
 Warp (thread:Fabric)
 IPC (International Parachuting Committee)
 CM (Trade mark: Capewell Manufacturing)
 WPC (World Parachuting Championships)
 Diaper
 Tack(ing)
 Bartack
 DZO (Drop Zone Owner)
 PVC (PolyVinyl Chloride)
 EJR (Exhibition jump rating)
 SWL (Safe Working Load)
 CWC (Coaching working committee)
 T&SC (Technical and safety committee)
 IAD (Instructor assisted deployment)
 AD (advisory directive)
 AAD (Automatic Activation Device)
 POD (Parachute Opening Device)
 DoT (Department of Transport)
 Bridle cord
 C1 (Coach 1)
 C2 (Coach 2)
 AE (Artistic Events)
 Cross connector
 Pilot chute
 FAA (Federal Aviation Administration)
 FAI (Fédération Aéronautique Internationale)
 FAR (Federal Aviation Regulations)
 Fc (Trade mark: US Forgecraft Corporation)
 Mesh
 MBS (Minimum Breaking Strength)
 Snatch force
 CReW (Canopy Relative Work)
 CF (Canopy formation)
 RA (Rigger A)
 RB (rigger B)
 RE (Rigger examiner)
 Slider

IA (Instructeur A) (remplacé par IL)
 IB (Instructeur B) (remplacé par IC ou IE)
 IC (instructeur de classe de parachutisme)
 IDV (indicateur de dérive de vent)
 IE (Instructeur examinateur)
 IG (Instructeur gréeur)
 IL (Instructeur largueur)
 ILR (Instructeur largueur restreint)
 IPAC (Instructeur de progression assistée en chute libre)
 IR (Instructeur radio)
 Manche
 MIP (Manuel d'Information du Parachutiste)
 NT (Normes Techniques)
 OTT (Marque: Prentice-Otterbein Inc.)
 Pcu/M (pied cube par minute)
 PIA (Parachute Industry Association)
 PP (Marque: Pioneer Parachute Company)
 PT (Pilote tandem)
 PV (Pilotage de voile)
 RAC (Règlement de l'Aviation canadienne)
 RGS (Règlements Généraux de Sécurité)
 RPU (Revue ou révision des procédures d'urgence)
 RT (Résistance à la Traction)
 SAE (Society of Automotive Engineers)
 SC (Sports Canada)
 SCF (Structure, Compatibilité, Fonction)
 SDA (Système à Double Actions)
 SIM (Selon les Instructions du Manufacturier)
 SOA (Sangle d'ouverture Automatique)
 SOA R (sangle d'ouverture automatique de la réserve)
 SRE (Système de ralentissement par extracteur)
 SUA (Système à Une seule Action)
 TC (Transports Canada)
 Trame (fil de:Tissu)
 TSO (Technical Standard Order)
 UV (Ultra Violet)
 VCS (Vérificateur de carnet de sauts)
 VIDA (Vérifier, Identifier, Décider, Agir)
 VR (Vol relatif)
 VRT (Vérifier, Réparer, Tester)

IA (Instructor A) (replaced by JM)
 IB (Instructor B) (replaced by SSI or SSE)
 SSI (Skydiving school instructor)
 WDI (Wind Drift Indicator)
 SSE (Skydiving School Examiner)
 RI (Rigger instructor)
 JM (Jump master)
 JMR (Jump master restricted)
 PFFI (progressive Freefall Instructor)
 GCI (Ground Control (radio) Instructor)
 Sleeve
 PIM (Parachutist Information Manual)
 TS (Technical Standards)
 OTT (Trade mark: Prentice-Otterbein Inc.)
 CF/M (Cubic Feet per minute)
 PIA (Parachute Industry Association)
 PP (Trade mark: Pioneer Parachute Company)
 TP (Tandem Pilot)
 CP (Canopy Piloting)
 CARs (Canadian Aviation Regulations)
 BSR (Basic Safety Regulations)
 EPR (Emergency Procedures Review)
 TS (Tensile Strength)
 SAE (Society of Automotive Engineers)
 SC (Sport Canada)
 SCF (Structure, Compatibility, Function)
 TAS (Two Action System)
 AMI (As per Manufacturer Instructions)
 S/L (Static line)
 RSL (Reserve Static Line)
 PCR (Pilot chute Controlled reefing)
 SOS (Single Operation System)
 TC (Transport Canada)
 Weft (thread:Fabric)
 TSO (Technical Standard Order)
 UV (Ultra Violet)
 LE (Log book examiner)
 CIDA (Check, Identify, Decide, Act)
 FS (Formation Skydiving)
 VRT (Verify, Repair, Test)

PARACHUTING ACRONYMS (Anglais-Français)

AAD (Automatic Activation Device)
ACC (Aero club of Canada)
AD (Advisory Directive)
AE (Artistic Events)
AGM (Annual General Meeting)
AIM (Accident, Incident, Malfunction)
AMI (As per Manufacturer Instructions)
AMTC (Trade mark: Aerial Machine&Tool Corporation)
Bartack
BoD (Board of Directors)
Bridle cord
BSR (basic Safety Regulations)
C1 (Coach 1)
C2 (Coach 2)
CA (Certificate Administrator)
CARs (Canadian Aviation Regulations)
CF (canopy formation)
CF/M (cubic feet per minute)
CIDA (Check, Identify, Decide, Act)
CM (Trade mark: Capewell Manufacturing)
CNTC (Committee of National Team and Competition)
CoP (Certificate of Proficiency)
CP (Canopy Piloting)
CReW (Canopy Relative Work)
Cross connector
CSPA (Canadian Sport Parachuting Association)
CWC (Coaching working committee)
Diaper
DoT (Department of Transport)
DZO (Drop Zone Owner)
EJR (exhibition jump rating)
EPR (Emergency Procedures Review)
FAA (Federal Aviation Administration)
FAI (Fédération Aéronautique Internationale)
FAR (Federal Aviation Regulations)
Fc (Trade mark: US Forgecraft Corporation)
FS (Formation Skydiving)
GCI (Ground Control (radio) Instructor)
IA (Instructor A) (replaced by JM)
IAD (Instructor assisted deployment)
IB (Instructor B) (replaced by SSI or SSE)
IPC (International Parachuting Committee)
JM (Jump master)
JMR (Jump master restricted)
LE (Log book examiner)
LLB (Lower Lateral Band)
MBS (Minimum Breaking Strength)
Mesh

MÀJ avril 2008 A.LEMAIRE

DDA (Dispositif de Déclenchement Automatique)
ACC (Aéro club du Canada)
DC (directive consultative)
ÉA (Événements Artistiques)
AGA (Assemblée Générale Annuelle)
AIM (Accident, Incident, Mauvais fonctionnement)
SIM (Selon les Instructions du Manufacturier)
AMTC (Marque: Aerial Machine&Tool Corporation)
Couture de renforcement
CA (Conseil d'administration)
Drisse
RGS (Règlements Généraux de Sécurité)
E1 (Entraîneur 1)
E2 (Entraîneur 2)
AB (Administrateur de brevets)
RAC (Règlement de l'Aviation Canadien)
FSV (Formations sous voile)
Pcu/M (pied cube par minute)
VIDA (Vérifier, Identifier, Décider, Agir)
CM (Marque: Capewell Manufacturing)
CÉNC (Comité des équipes nationales et de compétition)
Brevet de compétence
PV (Pilotage de voile)
FSV (formation Sous Voilure)
Entretoise
ACPS (Association Canadienne de Parachutisme Sportif)
CTE (Comité de travail sur l'entraînement)
Couche/enveloppe
DdT (Département du Transport)
CP (Chef de centre de parachutisme)
CSD (Certificat de saut de démonstration)
RPU (revue ou révision des procédures d'urgence)
FAA (Federal Aviation Administration)
FAI (Fédération Aéronautique Internationale)
FAR (Federal Aviation Regulations)
Fc (Marque: US Forgecraft Corporation)
VR (Vol relatif)
IR (Instructeur radio)
IA (Instructeur A) (remplacé par IL)
DAI (Déploiement assisté par l'instructeur)
IB (Instructeur B) (remplacé par IC ou IE)
CIP (Comité International de parachutisme)
IL (Instructeur largueur)
ILR (Instructeur largueur restreint)
VCS (Vérificateur de carnet de sauts)
BLI (Bande Latérale Inférieure)
FMR (Force Minimum de Rupture)
Filet (résille)

OSI (Opening Shock Inhibitor)
 OTT (Trade mark: Prentice-Otterbein Inc.)
 PCR (Pilot chute controlled reefing)
 PFFI (progressive Freefall Instructor)
 PIA (Parachute Industry Association)
 Pilot chute
 PIM (Parachutist Information Manual)
 Pin
 POD (Parachute Opening Device)
 PP (Trade mark: Pioneer Parachute Company)
 PVC (PolyVinyl Chloride)
 QOB (Quick Opening Band)
 RA (Rigger A)
 RB (rigger B)
 RE (Rigger examiner)
 RI (Rigger instructor)
 RI (Riggers instructor)
 RSL (Reserve Static Line)
 S/L (static line)
 SAE (Society of Automotive Engineers)
 Safety stow
 SC (Sport Canada)
 SCF (Structure, Compatibility, Function)
 Sleeve
 Slider
 Snatch force
 SOS (Single operation System)
 SSE (Skydiving School Examiner)
 SSI (Skydiving school instructor)
 SWL (Safe Working Load)
 T&SC (Technical and safety committee)
 Tack(ing)
 TAS (Two Action System)
 TB (Technical Bulletin)
 TC (Transport Canada)
 TP (Tandem Pilot)
 TS (Technical Standards)
 TS (Tensile Strength)
 TSO (Technical Standard Order)
 ULB (Upper Lateral band)
 UV (Ultra Violet)
 VRT (Verify, Repair, Test)
 Warp (thread: fabric)
 WDI (Wind Drift Indicator)
 Weft (thread: Fabric)
 WPC (World Parachuting Championships)

ACO (Atténuateur de Choc d'Ouverture)
 OTT (Marque: Prentice-Otterbein Inc.)
 SRE (Système de Ralentissement par Extracteur)
 IPAC (Instructeur de progression assistée en chute libre)
 PIA (Parachute Industry Association)
 Extracteur
 MIP (Manuel d'Information du Parachutiste)
 Aiguille
 DDP (Dispositif de Déploiement du Parachute)
 PP (Marque: Pioneer Parachute Company)
 CPV (Chlorure de PolyVinyle)
 BDR (Bande de Déploiement Rapide)
 GA (gréeur A)
 GB (Gréeur B)
 GE (gréeur examinateur)
 IG (Instructeur gréeur)
 CCG (Chargé de Cours de Gréeur)
 SOAR (Sangle d'Ouverture Automatique de la Réserve)
 SOA (Sangle d'ouverture Automatique)
 SAE (Society of Automotive Engineers)
 Bande élastique de rangement
 SC (Sports Canada)
 SCF (Structure, Compatibilité, Fonction)
 Manche
 Glisseur
 Force d'accélération (après allongement des suspentes)
 SUA (Système à Une seule Action)
 IE (Instructeur examinateur)
 IC (instructeur de classe de parachutisme)
 CST (Charge Sécuritaire de Travail)
 CTS (Comité de technique et sécurité)
 Couture de maintien
 SDA (Système à Double Actions)
 BT (Bulletin Technique)
 TC (Transports Canada)
 PT (Pilote tandem)
 NT (Normes Techniques)
 RT (Résistance à la Traction)
 TSO (Technical Standard Order)
 BLS (Bande Latérale Supérieure)
 UV (Ultra Violet)
 VRT (Vérifier, Réparer, Tester)
 Chaîne (fil de: Tissu)
 IDV (indicateur de dérive de vent)
 Trame (fil de: Tissu)
 CMP (Championnats mondiaux de Parachutisme)

GLOSSAIRE DU PARACHUTISME (Français-Anglais)

ACE (association canadienne des entraîneurs)
AIM (accident, incident, mauvais fonctionnement)
Amortisseur du glisseur
Anneau-guide
Armement de l'extracteur
Arrondi
Arrondi (faire son)
Axe, orientation
Bartack, couture renforcée ou de maintien
Bord d'attaque
Bord de fuite
Boucle de rangement, élastique
Boucle de positionnement des freins
Bouclerie, quincaillerie en métal
Bouclette de verrouillage
Brevet (de compétence)
Brevet A,B,C,D
Briefing (instructions)
Bulletin technique (BT)
Butée de glisseur
Cache élévateur
Calage différentiel des suspentes
Casse-tête, Angles, Signaux (CASS)
Cellule, caisson
Centre de sauts
Certificat de saut de démonstration (CSD)
Charge alaire, coefficient de charge
Cheminement des câbles
CL (chute libre)
Cloison (nervure)
Cloison porteuse (nervure porteuse)
Commandes, lignes de contrôle
Compte rendu
Compte rendu (retour-récapitulation)
Concevoir
Conditions d'admissibilité, préalables)
Conteneur / harnais
Corde
Cours de premier saut (PS)
Couture renforcée ou de maintien
CTE (Comité de Travail des Entraîneurs)
DAI / (déploiement assisté par l'instructeur)
Décrochage
Définitions des buts (établissement)
Déloyal
Département du Transport (DdT)
Déplacement maximum des poignées de contrôle

MÀJ avril 2008 A.Lemaire
CAC (canadian association of coaches)
AIM (accident, incident, malfunction)
Slider bumper
Guide ring
Pilot chute cocking
Flare
Flare (to)
Heading
Bartack
Leading edge
Trailing edge (tail)
Stow
Brake loop
Hardware
Closing loop
Certificate of proficiency (cop)
A,B,C,D CoP
Briefing
Technical bulletin (TB)
Stopper (canopy), bumper (connector link)
Riser cover
Differential trim
Puzzle, Angles, Keys (PAKS)
Cell
DZ (drop zone)
Exhibition jump rating (EJR)
Wing loading
Cable routing
FF (free fall)
Rib
Loading rib
Steering lines
Report
Debriefing
Design (to)
Prerequisites
Container/harness
Chord (canopy)
FJC (first jump course)
Tacking
CWC (coaching working committee)
IAD (instructor assisted deployment)
Stall
Goal setting
Unfair
Department of Transport (DoT)
Toggles range

| | |
|---|---------------------------------------|
| Déploiement manuel | Manual deployment |
| Dérive, séparation horizontale | Drift (wind)--tracking |
| Développement, évolution, progrès, mise en valeur | Development |
| Directeur (chargé) de cours (responsable) | Course conductor |
| Directives consultatives (DC) | Advisory directives (AD's) |
| Dispositif de déclenchement automatique (DDA) | Automatic activation device (AAD) |
| Drisse coulissante (pour extracteur rétractable) | Kill line |
| Élève | Student |
| Enchaînement, série | Series |
| Enseignement basé sur les résultats | Results oriented teaching |
| Entraîneur 2 | Coach 2 |
| Entraîneur au sol | Ground coach |
| Entraîneur en vol | Air coach |
| Envergure | Span |
| Équipement | Rig (equipment) (pack) |
| Étendre les bras pour agripper | Reach |
| Évaluation, estimation, détermination | Assessment |
| Évent (ouverture inter-cellule) | Cross port (vent (rib)) |
| Extracteur | Pilot chute |
| Extracteur rétractable | Collapsible pilot chute |
| Extrados (surface supérieure) | Top skin |
| Federal Aviation Administration (FAA) | Federal Aviation Administration (FAA) |
| Federal Aviation Regulations (FAR) | Federal Aviation Regulations (FAR) |
| Force Minimum de Rupture (FMR) | Minimum Breaking Strength (MBS) |
| Franc-jeu | Fair play |
| FSV (formation sous voile) | Crew (canopy relative work) |
| Gaine de libérateur, gaine du câble de libération | Cut away cable housing |
| Grille des habiletés (habiletés de base) | Basic skill grid |
| Grille des habiletés (partie récréative) | Recreative skill grid |
| Groupe affilié | Groupe member |
| Habiletés, savoir-faire | Skill |
| Initiative, esprit d'entreprise, chef de file | Leadership |
| Instructeur A largueur | Instructor A-jump master |
| Instructeur B | Instructor B |
| Instructeur de classe de parachutisme (ICP) | Skydiving school instructor |
| Instructeur Examineur | Instructor Examiner |
| Instructeur PAC | PFF instructor |
| Inter caisson (Nervure) | Rib |
| Inter-cellule du bout ou saumon latéral | End rib |
| Intrados (surface inférieure) | Bottom skin |
| Jonction en patte d'oie | Cascade junction |
| Largueur | Jump master |
| Liseré | Piping |
| Maillons rapides | Connector links (rapid links) |
| Maître directeur de cours | Course conductor supervisor |
| Manettes de direction, poignées de contrôle | Toggles |
| Masse maximum suspendue | Maximum weight |
| Masse totale tout équipé | Exit weight |
| Matériel pédagogique | Teaching aid |
| Mauvais fonctionnement | Malfunction |
| Nervure | Rib |
| Nervure portante | Loaded rib |
| Oeillet | Grommet |

| | |
|--|---|
| Ouverture inopinée, accidentelle | Accidental deployment (unwanted deployment) |
| PAC (programme assisté de chute libre) | PFF (parachute free fall) |
| Parachute Industry Association (PIA) | Parachute Industry Association (PIA) |
| Parcours des câbles | Cable routing |
| Partie basse des commandes | Lower steering lines |
| Partie haute des commandes | Upper steering lines |
| Pattes d'attache, rubans d'attache | Anchoring tabs |
| POD libre, DDP | POD (parachute deployment device) |
| Poids total | Total weight |
| Poignée de contrôle (cabillot) | Toggles |
| Poignée de libération | Cut away handle |
| Porosité | Porosity |
| Porte-voix (mégaphone) | Bullhorn |
| Position groupée | Tuck position |
| Pratique au sol, répétition au sol | Dirt dive |
| Présence d'esprit | Awareness |
| Présentation magistrale | Socratic lesson |
| Qualification (ratifiée par le responsable) | Endorsement, certification |
| Radio au sol | Ground control radio |
| Rapport AID (rapport d'accident, incident, mauvais fonctionnement) | AIM report (accident, incident, malfunction report) |
| Réduction de taille (de voilure) | Downsizing |
| Réduire de taille (la voilure) | Downsize |
| Renfort de nervure | Rib reinforcing |
| Repérage, évaluation du point de sortie | Spotting |
| Résistance à la Traction (RT) | Tensil Strength (TS) |
| RGS (règlements généraux sur la sécurité) | BSR (basic safety regulations) |
| Roulé-boulé | Parachute landing fall (PLF) |
| Ruban | Tape (binding tape) |
| Sac-harnais | Container/harness (pack) |
| Selon les instructions du fabricant (SIM) | As per manufacturer's instructions (AMI) |
| Session (séance) | Session |
| Session d'instruction | Clinic |
| Signal de déploiement imminent | Waving |
| Signe de départ, signal d'arrêt de travail | Waving (sign to stop working) |
| SOA (sangle d'ouverture automatique) | S/L (static line) |
| Society for Automotive Engineers (SAE) | Society for Automotive Engineers (SAE) |
| Solidité structurelle, compatibilité, fonction (SCF) | Structure, compatibility, function (SCF) |
| Soufflerie verticale (simulateur de chute libre) | Wind tunnel |
| Synchronisation, chronométrage | Timing |
| Système de Fonctionnement en Un Temps (SFUT) | Single operation System (SOS) |
| Tâche | Task |
| Tactique | Tactical |
| Technical Standards Order (TSO) | Technical Standards Order (TSO) |
| Test de résistance | Strength test |
| Tournoi d'atterrissage en survitesse (TAS) | Pro Swooping Tour (PST) |
| Trajectoire, orientation | Path, heading, orientation |
| Vérifier, réparer, tester (VRT) | Verify, repair, test (VRT) |
| Vigilance | Awareness |
| Virage avec arrondi | Flare turn |

PARACHUTING GLOSSARY (Anglais-Français)

CAC (canadian association of coaches)

A,B,C,D CoP

Accidental deployment (unwanted deployment)

Advisory directives (AD's)

AIM report (accident, incident, malfunction report)

AIM(accident , incident malfunction)

Air coach

Anchoring tabs

As per manufacturer's instructions (AMI)

Assessment

Automatic activation device (AAD)

Awareness

Awareness

Bartack

Basic skill grid

Bottom skin

Brake loop

Briefing

BSR (basic safety regulations)

Bullhorn

Cable routing

Cable routing

Cascade junction

Cell

Certificate of proficiency (cop)

Chord (canopy)

Clinic

Closing loop

Coach 2

Collapsible pilot chute

Connector links (rapid links)

Container/harness

Container/harness (pack)

Course conductor

Course conductor supervisor

Crew (canopy relative work)

Cross port (vent (rib))

Cut away cable housing

Cut away handle

CWC (coaching working committee)

Debriefing

Department of Transport (DoT)

Design (to)

Development

Differential trim

Dirt dive

Downsize

Downsizing

MÀJ avril 2008 A.Lemaire

ACE (association canadienne des entraîneurs)

Brevet A,B,C,D

Ouverture inopinée, accidentelle

Directives consultatives (DC)

Rapport AID (rapport d'accident, incident, défaillance)

AIM (accident, incident, mauvais fonctionnement)

Entraîneur en vol

Pattes d'attache, rubans d'attache

Selon les instructions du fabricant (SIM)

Évaluation, estimation, détermination

Dispositif de déclenchement automatique (DDA)

Présence d'esprit

Vigilance

Bartack, couture renforcée ou de maintien

Grille des habiletés (habiletés de base)

Intradors (surface inférieure)

Boucle de positionnement des freins

Briefing (instructions)

RGS (règlements généraux sur la sécurité)

Porte-voix (mégaphone)

Cheminement des câbles

Parcours des câbles

Jonction en patte d'oie

Cellule, caisson

Brevet (de compétence)

Corde

Session d'instruction

Bouclette de verrouillage

Entraîneur 2

Extracteur rétractable

Maillons rapides

Conteneur / harnais

Sac-harnais

Directeur de cours (responsable)

Maître directeur de cours

FSV (formation sous voile)

Évent (ouverture inter-cellule)

Gaine de libérateur, gaine du câble de libération

Poignée de libération

CTE (Comité de Travail des Entraîneurs)

Compte rendu (retour-récapitulation)

Département du Transport (DdT)

Concevoir

Développement, évolution, progrès, mise en valeur

Calage différentiel des suspentes

Pratique au sol, répétition au sol

Réduire de taille (la voile)

Réduction de taille (de voile)

| | |
|---------------------------------------|--|
| Drift (wind)--tracking | Dérive, séparation horizontale |
| DZ (drop zone) | Centre de sauts |
| End rib | Inter-cellule du bout ou saumon latéral |
| Endorsement, certification | Annotation Qualification (ratifiée par le responsable) |
| Exhibition jump rating (EJR) | Certificat de saut de démonstration (CSD) |
| Exit weight | Masse totale tout équipé |
| Fair play | Franc jeu |
| Federal Aviation Administration (FAA) | Federal Aviation Administration (FAA) |
| Federal Aviation Regulations (FAR) | Federal Aviation Regulations (FAR) |
| FF (free fall) | CL (chute libre) |
| FJC (first jump course) | Cours de premier saut (PS) |
| Flare | Arrondi |
| Flare (to) | Arrondi (faire son) |
| Flare turn | Virage avec arrondi |
| Goal setting | Définitions des buts (établissement) |
| Grommet | Oeillet |
| Ground coach | Entraîneur au sol |
| Ground control radio | Radio au sol |
| Groupe member | Groupe affilié |
| Guide ring | Anneau-guide |
| Hardware | Bouclerie, quincaillerie en métal |
| Heading | Axe, orientation |
| IAD (instructor assisted deployment) | DAI / (déploiement assisté par l'instructeur) |
| Instructor A-jump master | Instructeur A largueur |
| Instructor B | Instructeur B |
| Instructor Examiner | Instructeur Examineur |
| Jump master | Largueur |
| Kill line | Drisse coulissante |
| Leadership | Initiative, esprit d'entreprise, chef de file |
| Leading edge | Bord d'attaque |
| Loaded rib | Nervure portante |
| Loading rib | Cloison porteuse (nervure porteuse) |
| Lower steering lines | Partie basse des commandes |
| Malfunction | Mauvais fonctionnement |
| Manual deployment | Déploiement manuel |
| Maximum weight | Masse maximum suspendue |
| Minimum Breaking Strength (MBS) | Force Minimum de Rupture (FMR) |
| Parachute Industry Association (PIA) | Parachute Industry Association (PIA) |
| Parachute landing fall (PLF) | Roulé-boulé |
| Path, heading, orientation | Trajectoire, orientation |
| PFF (parachute free fall) | PAC (programme assisté de chute libre) |
| PFF instructor | Instructeur PAC |
| Pilot chute | Extracteur |
| Pilot chute cocking | Armement de l'extracteur |
| Piping | Liseré |
| POD (parachute deployment device) | POD libre, DDP |
| Porosity | Porosité |
| Prerequisites | Conditions d'admissibilité, préalables) |
| Pro Swooping Tour (PST) | Tournoi d'atterrissage en survitesse (TAS) |
| Puzzle, Angles, Keys (PAKS) | Casse-tête, Angles, Signaux (CASS) |
| Reach | Étendre les bras pour agripper |
| Recreative skill grid | Grille des habiletés (partie récréative) |
| Report | Compte rendu |

| | |
|--|--|
| Results oriented teaching | Enseignement basé sur les résultats |
| Rib | Cloïson (nervure) |
| Rib | Inter caïsson (Nervure) |
| Rib | Nervure |
| Rib reinforcing | Renfort de nervure |
| Rig (equipment) (pack) | Équipement |
| Riser cover | Cache élévateur |
| S/L (static line) | SOA (sangle d'ouverture automatique) |
| Series | Enchaînement, série |
| Session | Session (séance) |
| Single operation System (SOS) | Système de Fonctionnement en Un Temps (SFUT) |
| Skill | Habilités, savoir-faire |
| Skydiving school instructor | Instructeur de classe de parachutisme (ICP) |
| Slider bumper | Amortisseur du glisseur |
| Society for Automotive Engineers (SAE) | Society for Automotive Engineers (SAE) |
| Socratic lesson | Présentation magistrale |
| Span | Envergure |
| Spotting | Repérage, évaluation du point de sortie |
| Stall | Décrochage |
| Steering lines | Commandes, lignes de contrôle |
| Stopper (canopy) , bumper (connector link) | Butée de glisseur |
| Stow | Boucle de rangement, élastique |
| Strength test | Test de résistance |
| Structure, compatibility, function (SCF) | Solidité structurelle, compatibilité, fonction (SCF) |
| Student | Élève |
| Tacking | Couture renforcée ou de maintien |
| Tactical | Tactique |
| Tape (binding tape) | Ruban |
| Task | Tâche |
| Teaching aid | Matériel pédagogique |
| Technical bulletin (TB) | Bulletin technique (BT) |
| Technical Standards Order (TSO) | Technical Standards Order (TSO) |
| Tensil Strength (TS) | Résistance à la Traction (RT) |
| Timing | Synchronisation, chronométrage |
| Toggles | Manettes de direction, poignées de contrôle |
| Toggles | Poignée de contrôle (cabillot) |
| Toggles range | Déplacement maximum des poignées de contrôle |
| Top skin | Extrados (surface supérieure) |
| Total weight | Poids total |
| Trailing edge (tail) | Bord de fuite |
| Tuck position | Position groupée |
| Unfair | Déloyal |
| Upper steering lines | Partie haute des commandes |
| Verify, repair, test (VRT) | Vérifier, réparer, tester (VRT) |
| Waving | Signal de déploiement imminent |
| Waving (sign to stop working) | Signe de départ, signal d'arrêt de travail |
| Wind tunnel | Soufflerie verticale (simulateur de chute libre) |
| Wing loading | Charge alaire, coefficient de charge |

Dictionnaire des expressions

couramment utilisées en parachutisme

Note : Les expressions en italique sont des noms de compagnies ou d'organismes. Celles entre guillemets sont en anglais ou les équivalents anglais. Celles entre parenthèses sont des équivalents des expressions françaises. AL

A

| | |
|-------------------------------|---|
| Accident | Situation en parachutisme résultant en des blessures qui requièrent une intervention médicale |
| Adaptateur | Pièce métallique qui permet d'ajuster la (les) sangle(s) sur le sac/harnais |
| Adaptateur et mousqueton | Pièces de métal servant à relier une sangle au harnais faisant partie de la construction d'un système de parachute |
| Administrateur de brevet (AB) | Instructeur examinateur pouvant administrer les examens de brevets, vérifier les carnets de sauts et les exigences pour l'obtention d'un brevet |
| Aiguille temporaire | Aiguille utilisée pour tenir le conteneur fermé jusque quand le système poignée-câble-aiguille soit installé. Doit être enlevé avant usage |
| Aire d'embarquement | Endroit d'un centre où les dernières inspections de sécurité se font et où les parachutistes embarquent dans l'avion |
| « Airlock » | Pièce de tissu placée dans les cellules empêchant l'air qui est y rentré de ressortir |
| Ajustement fin | Procédé qui consiste à ajuster la longueur de suspentes d'un parachute |
| Alignement « line up » | Alignement de l'avion sur la passe de saut ou position des sauteurs près de la porte de l'avion en vue de la sortie pour un saut de VR |
| Aller vent arrière | Diriger le parachute selon la même direction que le vent |
| Altimètre | Instrument donnant l'indication de l'altitude au-dessus du sol ou de la mer. Doit être calibré à zéro au lieu d'embarquement |
| Altitude d'un lieu | Élévation d'un lieu par rapport au niveau de la mer |
| Altitude (hauteur) | Élévation au-dessus du sol |
| Anémomètre | Instrument utilisé pour mesurer la vitesse du vent |
| Anéroïde | Capsule souple de métal (capteur de pression) qui capte la pression pour les |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Angle de glissade | Altimètres et les DDA Angle par rapport à l'horizontale selon lequel une voileure descend selon des conditions déterminées |
| Anoxie | Manque d'oxygène important quand on monte en altitude |
| Anti histamine | Médicament utilisé pour le traitement des rhumes ou allergies |
| Arche | Se dit de la position du corps d'un parachutiste en chute libre reliée à la cambrure du dos |
| Argus | DDA fabriqué par <i>Aviacom SA</i> Belgique |
| Armer | Action qui rend le DDA prêt au déclenchement |
| Arrimage | Action d'approcher une personne ou un groupe en chute libre et de s'y agripper. Se dit aussi pour les formations sous voileure pour l'approche et l'agrippement |
| Arrondi « flare » | Action de ralentir la voileure à l'aide des poignées de contrôle pour transformer sa vitesse verticale et horizontale en une vitesse horizontale uniquement |
| Astra | DDA fabriqué aux E.U. par <i>FXC Corporation</i> |
| Atelier de gréage | Salle outillée pour l'inspection, la fabrication, la réparation et la maintenance de l'équipement de parachutisme et le pliage de voileure |
| Avancé | Se dit d'un parachutiste détenteur d'un brevet C |
| Axe | Ligne droite passant par le centre du corps autour de laquelle le corps est en rotation |
| Atterrissage | Arrivée au sol d'un parachutiste |
| Au sort (au hasard) | Se dit de figures tirées au sort en VR et en FSV |
| B | |
| Blanc de mémoire « blast handle » | Oubli de la figure suivante dans une séquence de figures Sorte de poignée pour déclencher le parachute de secours utilisée anciennement |
| Bloc | Séquence en compétition de VR comprenant une figure de départ, une figure intermédiaire et une deuxième figure |
| Boîte | Position en chute libre utilisée en VR (le corps, les bras et les coudes formant des angles de 90°) |
| Bol | Une aire d'atterrissage préparée normalement remplie de gravier et utilisée pour la compétition de |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | précision à l'atterrissage. Tend à être remplacée par des matelas de mousse ou gonflés d'air | retardé Chute libre contrôlée | parachute Chute libre où le parachutiste est stable en contrôlant la position de son corps |
| « boogie » | Rencontre de parachutistes pour le loisir où habituellement ils ont accès à une variété de grands avions et à des organisateurs de sauts | Cible | Endroit où on atterrit avec précision constitué de gravelle ou autre matériau absorbant les chocs |
| « booties » | Partie de la combinaison de saut couvrant les pieds censés servir de gouvernail lors de la chute libre. Améliore aussi la vitesse avant en chute libre | Cible électronique (dispositif de mesure automatique (DMA)) | Sorte de matelas mince pourvu de capteurs qui mesurent automatiquement la distance entre le premier point de contact du corps et son centre lors d'un atterrissage de précision |
| C | | | |
| Canpara | Abréviation pour « Canadian Parachutist » qui est le magazine officiel de l'ACPS | Cible en gravelle | Cible constituée d'une couche de petits cailloux arrondis pour adoucir le choc d'atterrissage |
| Casque | Protège la tête d'un sauteur. Peut être fabriqué en matériau souple ou rigide | Colline « the hill » | Partie de la chute libre d'un saut de VR commençant au début de la sortie jusqu'au moment où la figure est à l'horizontale |
| Carnet de sauts | Carnet où sont consignés les détails des sauts effectués signés par un témoin breveté apposant son numéro de brevet | Combinaison de saut | Pièce de vêtement recouvrant généralement le corps du cou aux chevilles. Permet de rehausser certaines caractéristiques de vol et dont la coupe dépend de la discipline pratiquée |
| Carnet de technicien ou de gréeur | Carnet où sont consignés les pliages des voilures de secours et les travaux effectués sur un équipement | Compétition | Série d'épreuves qui ont lieu pour mesurer les habiletés et la compétence des parachutistes |
| Carte de pliage | Carte sur laquelle est indiqué les détails relatifs au pliage d'une voilure de secours et rangée dans une pochette sur le sac/harnais | Cône de vent | Aire comprise entre les lignes limites de manœuvres latérales par un parachute dirigeable et dont le sommet est au centre de la cible |
| Centre de parachutisme | Endroit où un club ou une entreprise procède à des activités de parachutisme. Généralement ces centres possèdent une école de parachutisme. On peut alors parler de centre-école de parachutisme | Confiance exagérée « confluence wrap » | Le fait de ne pas percevoir les limites de ses habiletés Pièce de sangle légère enveloppante placée latéralement autour d'une sangle servant de support. Sert généralement à protéger une couture et empêcher l'écartement de 2 parties cousues |
| Certificat de saut de démonstration (CSD) | Certificat obtenu après avoir acquis certains préalables destiné à ceux qui veulent faire des sauts de démonstration | Conique | Profil de certaine voilure circulaire |
| Charge | Masse soutenue par un parachute quand il est déployé | Construction en bloc | Arrangement des panneaux sur une voilure de secours circulaire de façon à ce que le fil de chaîne soit parallèle à la bande latérale de la bordure |
| Charge alaire « loading » ou « load factor » | Charge totale suspendue au parachute divisée par la taille de ce dernier ex. 1.2 lbs / pied carré | Conteneur | Partie du système de parachute(s) contenant et protégeant la (les) voilure(s) quand elle(s) n'est (ne sont) pas utilisée(s) |
| Choc de déploiement | Force subie par le parachutiste quand la voilure se gonfle et décélère | Contre le vent « holding » | Orienter son parachute face au vent pour diminuer sa vitesse par rapport au sol |
| Choc de déploiement | Force maximum exercée sur une voilure lors du déploiement | Contrôle excessif | Manipulation brusque des poignées de contrôle ou mouvement excessifs des membres |
| Chute libre | Portion d'un saut entre la sortie de l'avion et le déclenchement retardé de la voilure | | |
| Chute libre à déploiement | Chute libre de plus de 3 secondes avant de déclencher le déploiement du | | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Contrôle sous voileure | inférieurs et supérieurs du corps en chute libre Action de voler avec une voileure à partir du déploiement jusqu'à l'atterrissage sur une aire au sol définie | Défaillance (du parachute) | portance. Tout déploiement anormal ou incomplet. Opération sur un système d'équipement résultant en un déploiement intentionnel de la voileure se secours |
| Conventionnel (système) | Se dit d'un système de parachutes incluant un parachute monté sur le dos et un de secours monté sur la poitrine | Défaillance partielle | Défaillance d'une voileure qui occasionne une descente rapide et qui nécessite le déploiement de la voileure de secours |
| Corde de traction « pull up cord » | Corde servant à fermer un conteneur de parachute | Défaillance totale | Situation où le parachute principal ne quitte pas le conteneur résultant en une défaillance à haute vitesse |
| Correction d'altitude | Correction à apporter aux altimètres et aux DDA quand l'endroit où on atterrit est à une altitude différente ANM de l'endroit où on décolle. | Déflexion | Terme désignant un angle ou une torsade que fait le corps en chute libre pour changer le flux d'air et provoquer un mouvement |
| Couture de positionnement « tacking » | Couture faite à la main concentrée à un endroit bien précis ou qui tourne autour d'un endroit particulier | Delta | Position en chute libre où le corps est placé à angle avec la tête basse vers le sol et les bras écartés du corps à 45° afin de se déplacer à la fois horizontalement et verticalement en chute libre |
| Couture en diagonale | Couture placée à angle par rapport à la bande latérale et rattachant deux panneaux | Déploiement à la main | Système de déclenchement du parachute principal comprenant un extracteur sans ressort muni d'une poignée, d'une drisse et d'une aiguille. L'extracteur et une partie de la drisse sont placés dans une poche souple attenante au sac/harnais |
| «Crash and burn» | Expression utilisée pour décrire un très mauvais atterrissage en parachute ou un atterrissage très dur | | |
| Culbutage | Action de perdre la stabilité en chute libre consistant en des rotations non intentionnelles autour de n'importe quel axe | | |
| Cypres | Acronyme pour « Cybernetic Parachute Release », est un DDA fabriqué en Allemagne par la compagnie <i>Airtec</i> | Déploiement assisté par l'instructeur (DAI) | Technique où le déploiement du parachute principal de l'élève est déclenché par l'extracteur lancé par l'instructeur quand l'élève quitte l'avion |
| | D | | |
| « daisy chain » | Méthode de rangement des suspentes sur le terrain pour éviter leur l'emmêlement et qui consiste en faisant avec les mains du « crochet » avec elles | Dérive | Effet de la vitesse de l'air sur n'importe quel objet suspendu dans les airs ou en chute libre |
| Danger | Effet d'une approche du parachutisme avec une attitude risquée | Diamètre | Largeur la plus grande passant par son centre d'une voileure circulaire posée à plat et qui désigne sa taille |
| Danger | Tout objet ou obstacle pouvant constituer un danger à l'atterrissage pour un parachutiste | Directeur (chef) de la sécurité d'un centre | Personne expérimentée qui voit à ce que les règles de sécurité soient observées par les sauteurs |
| Debout | Atterrissage où seuls les pieds touchent le sol. | Dirigeable | Se dit d'un parachute qu'on peut contrôler en direction |
| Débutant « novice » | Détenteur de brevet A ou personne se trouvant entre le statut d'élève et le brevet B | Dispositif de déclenchement automatique (DDA) | Appareil captant la pression atmosphérique et calculant aussi le taux de chute capable de déclencher un déploiement d'un parachute quand les conditions de déclenchement (hauteur et vitesse) sont présentes |
| Déclencher | Action qui initie le déploiement de la voileure | Dispositif de déclenchement automatique | Appareil qui déclenche le déploiement de la voileure principale ou de secours à une altitude et à une vitesse |
| Décrochage | Descente brusque du parachute quand on diminue trop sa vitesse avant. Le parachute n'a plus de | | |

| | | | |
|---------------------------------|---|--------------------------|---|
| (DDA) | déterminée | | de sauts |
| Dispositif de flottaison | Sac ou veste étanche à l'eau gonflable utilisée lors d'atterrissage dans l'eau afin de soutenir le sauteur et son équipement | Entretoise | Sangle reliant les deux mousquetons d'attache d'un parachute de secours monté sur la poitrine |
| Dispositif de « reefing » | Dispositif conçu pour ralentir le déploiement d'un parachute comprenant des cordes passant dans des anneaux placés tout autour du parachute et rattachées à l'extracteur | Envolée | Groupe de parachutistes requis pour remplir un avion. Cycle de montée et descente d'un avion pour parachutiste |
| « drag off » | Sortie d'avion à plusieurs personnes avec agrippements | Épissure « finger trap » | Méthode qui consiste à faire passer une suspente ou ligne tubulaire en dedans d'elle-même sur une certaine longueur pour obtenir une boucle servant à être connectée à un maillon ou à une autre suspente |
| Drisse | Sangle légère généralement tubulaire joignant la voilure à l'extracteur | Équipement | Mot utilisé pour désigner le système complet de parachutes |
| | E | Erreur humaine | Élément représentant le plus grand danger en parachutisme. Une simple erreur causée par une distraction peut avoir des répercussions majeures. Cause majeure des accidents |
| Effet de rapprochement du sol | Illusion optique en chute libre donnant l'impression que les choses au sol s'écartent les unes des autres due au rapprochement rapide à une altitude assez basse | Événement artistique | Compétition consistant en plusieurs disciplines comme le freefly, le surf aérien, le freestyle...etc |
| Élan zéro | Manœuvre d'approche lente lors d'un arrimage de saut de VR ou d'un saut de FSV | Espace aérien contrôlé | Portion de l'espace aérien désigné par Transports Canada où le trafic aérien est contrôlé |
| Élan zéro | Se dit d'un arrimage à vitesse lente ou nulle | Étirement des Suspentes | Moment où les suspentes sont complètement tendues lors du déploiement. C'est à ce moment qu'est subie la force de résistance de l'ensemble extracteur - drisse - voilure, subitement accéléré |
| Élévateur | Paire de sangles reliant le parachute (à l'aide de maillons) au harnais (à l'aide du système de libération) | Étoile | Figure ronde formée par trois ou plusieurs sauteurs en chute libre s'agrippant par les mains et les poignets |
| Emmêlement | C'est un mélange entre deux parachutes ou entre les deux voilures déployées d'un sauteur. Se dit aussi d'un mélange entre les suspentes et le sac/harnais quand le sauteur passe entre celles-ci après l'atterrissage | Évent | Ouverture sur les nervures d'une voilure à cellules pour équilibrer la pression entre celles-ci |
| Ensemble des figures | Liste illustrée des figures ou formations sélectionnées pour former une séquence de cinq. Chaque séquence constituant chacune une ronde de compétition ou de pratique | Expert | Parachutiste détenteur d'un brevet D |
| Ensemble poignée-câble-aiguille | Montage permettant en chute libre de déclencher le déploiement d'un parachute consistant en une poignée, un câble et une ou plusieurs aiguilles | Extracteur | Sorte de parachute miniature qui agira comme une ancre dans l'air pour débiter le déploiement du parachute |
| Entraîneur | Personne qui détient une qualification pour améliorer les habiletés d'un parachutiste | Extracteur à lancer | Extracteur sans ressort plié et placé dans une pochette attenante au système de parachutes et munie d'une petite poignée que l'on lance dans le flux d'air |
| Entrée | Informations écrites concernant les détails d'un saut dans son carnet | FAA | F Acronyme pour <i>Federal Aviation Agency</i> , organisme américain |

| | | | |
|---------------------------------------|---|------------------------------|--|
| | gouvernant toutes les activités aériennes au É.U. | | caméraman, tous en chute libre, qui accomplissent différentes figures avancées en 3 dimensions |
| Fer à cheval | Défaillance de la voilure principale sortie de son conteneur alors que l'extracteur ou une partie de la voilure reste attachée au corps du sauteur ou à son équipement, résultant en une forme en U de la voilure située au-dessus du sauteur | Freinage | Action de descendre les poignées de contrôle pour ralentir ou arrêter la vitesse avant de la voilure |
| Fichet | Tige généralement faite de métal utilisé par les juges pour marquer le premier point de contact lors de saut de précision à l'atterrissage | Freins de déploiement | Arrangement sur les lignes de contrôle où ces dernières sont bloquées en position freinage, lors du déploiement de la voilure, par la partie supérieure des poignées de contrôle. Permettent un déploiement plus sûr |
| Figure (formation) | Groupe de sauteurs en chute libre ou sous voilure où chaque sauteur maintient un contact physique avec un ou plusieurs autres. Quand tous les arrimages prévus sont effectués, la figure ou la formation est complète | FXC 12000 | DDA entièrement mécanique fabriqué aux É.U. par <i>FXC Corporation</i> |
| Fil de sûreté « safety tie » | Fil léger calibré de coton rouge utilisé pour sceller les parachutes de secours | Précision à l'atterrissage | Contrôler sa voilure pour atterrir sur une cible déterminée dont le disque central est de 3 cm |
| Force de déclenchement « pull force » | Force nécessaire à déclencher le déploiement du parachute. Force nécessaire pour faire bouger l'aiguille de la voilure de secours | G | |
| Force G | Force équivalente au poids d'une personne ou d'un objet sur Terre ou égale à la force de gravitation qui accélère un corps en chute libre pure à 9.8 m/s^2 . Elle est généralement obtenue par un corps en révolution (aussi équivalent à la force centripète) ou par tout changement de vitesse ou de direction ou une combinaison des deux d'un objet | Gaine « housing » | Enveloppe protectrice généralement tubulaire pour les câbles des systèmes de déploiement de la voilure de secours ou de libération |
| Force d'accélération « snatch force » | Force ressentie lors de l'étirement complet des suspentes au moment où le parachutiste accélère le sac de déploiement avec la voilure qui avaient ralenti à cause de l'extracteur | Glissade de côté Glisseur | Manœuvre de côté en chute libre Pièce généralement rectangulaire de tissu munie à chaque coin d'un œillet où passent les 4 jeux de suspentes servant à ralentir le gonflement du parachute et donc d'en diminuer la force de déploiement. Surtout utilisé sur les parachutes à cellules |
| Force minimum de rupture (FMR) | Force minimum testée à laquelle un matériau soumis à une contrainte ne rompra pas ou subira une déformation permanente | Gravitation | Force attractive existante entre deux masses ou entre un objet et la Terre qui dans ce cas lui donne son poids |
| Formations sous voilure (FSV) | Activité de parachutisme consistant à faire des figures en l'air avec les voilures déployées en s'arrimant | Gréeur | Technicien qui s'occupe de la maintenance des équipements, des réparations et du pliage des parachutes de secours |
| Freestyle | Discipline de parachutisme consistant en des sauteurs généralement accompagnés d'un | Guillotine « Cutter » | Pièce en métal avec petite charge explosive faisant partie du DDA, coupable de couper la boucle de fermeture, généralement de la voilure de secours |
| | | | H |
| | | Habilité | Qualité de pouvoir accomplir correctement une action ou un ensemble d'actions dans le sport ex. un pivotement, un salto, un arrondi, une sortie en piqué ou |

| | |
|-----------------------------------|---|
| | plier un parachute |
| Habilité | Groupe d'habiletés reliées qui est effectué à un moment précis d'un saut et qui peut être divisé en degré de difficulté |
| Domaine et catégorie | |
| HALO | Acronyme pour les sauts <i>High Altitude Low Opening</i> utilisés par les militaires |
| Harnais | Un ensemble de sangles et de pièces de métal cousus pour former un soutien pour le corps quand le parachute est déployé |
| Harnais suspendu | Harnais attaché à un support permettant la pratique de simulation de libération de voile. Aussi utilisé pour l'entraînement au sol de la chute libre. |
| Hauteur (altitude) de déploiement | Élévation au-dessus du sol à laquelle le déploiement du parachute est déclenché |
| Horizontale | Ligne parallèle à l'horizon pouvant indiquer une direction, une attitude ou un mouvement |
| Hyperventilation | Action de respirer rapidement afin de compenser le manque d'oxygène. Signe de début d'hypoxie ou de stress intense |
| Hypoxie | Effet sur le corps dû au manque d'oxygène résultant en une perte de certaines fonctions normales du corps. Associée avec les hautes altitudes. Une perte de conscience peut en résulter |

I

| | |
|------------------------------------|---|
| Incident | Tout événement en parachutisme qui aurait pu résulter en un accident sérieux |
| Indicateur de dérive de vent (IDV) | Ruban d'un pied de large et de 10 pieds de long en papier crêpe coloré, lesté et lancé souvent à 2000 pieds au-dessus de la cible. Il doit avoir le même taux de descente qu'un parachutiste. Il va ainsi, en arrivant au sol, montrer la direction du vent et la distance de dérive entre le point de déploiement et le point d'atterrissage pour un parachute sans modification |
| Insouciance (négligence) | Défaut qui peut mettre un terme rapidement à une carrière de parachutiste |
| Instructeur | Enseignant, personne responsable de donner des cours et d'entraîner |

Instructeur
largueur (IL)

Instructeur
(maître) tandem

Instruments

Intentionnel
Intermédiaire

Intermédiaire
(figure ou manoeuvre)

Inversé

Latéral

Libération

Libération de
voilure
Lignes de
contrôle

Lignes de contrôle

Ligne de
rétraction
« kill line »

de façon sécuritaire les élèves parachutistes
Parachutiste responsable de la sécurité, de la supervision et du largage des parachutistes à partir de l'avion

Personne ayant reçu un entraînement spécial d'un fabricant de système tandem pour effectuer des sauts en tandem avec un passager

Se dit des appareils portés par les sauteurs et qui mesurent l'altitude, le temps et la vitesse de chute
Qualifie une action délibérée
Détenteur de brevet B. Se dit de quelqu'un qui a une expérience et compétence moyennes entre les niveaux débutant et avancé
Configuration requise entre deux figures d'une séquence de VR

Position dos vers la terre en chute libre. Se dit aussi d'un parachute circulaire retourné, l'intérieur étant à l'extérieur

J

K

L

Axe à 90° de la ligne tête - pieds d'un sauteur passant par son centre de gravité. Les saltos sont effectués par une rotation autour de cet axe

Action de se séparer d'un parachute dans les airs

Action de se départir de la voile principale généralement en défaillance
Lignes actionnées par le sauteur par des poignées et permettant de diriger le parachute

Lignes attachées à la voile et manoeuvrées par le sauteur destinées à accomplir des manoeuvres sous voile (virage, freinage, arrondi)

Ligne passant à l'intérieur de la drisse tubulaire dont une extrémité est attachée au point d'ancrage du parachute avec la drisse et l'autre extrémité attachée au sommet de l'extracteur. Elle a pour fonction de rétracter automatiquement l'extracteur après le déploiement et donc de diminuer la traînée. Équipe la plupart des parachutes sportifs

| | | | |
|-------------------------|--|------------------------------|---|
| Ligne de vent | Ligne imaginaire passant par le point de repérage au sol (qui se trouve à la verticale du point idéal de sortie) et la cible | Montage sur le poignet | originales du fabricant Utilisé pour placer des instruments |
| Longitudinal | Axe passant par la tête et les pieds d'un sauteur. Les tonneaux sont effectués par une rotation autour de cet axe | Mousqueton à éjection rapide | Mousqueton que l'on trouve sur certains harnais de système de parachute(s) permettant d'être enlevé rapidement en tirant sur un levier |
| Louvoyer « crabber » | Orienter sa voilure partiellement contre le vent | Mousqueton de type papillon | Pièce métallique utilisée pour attacher un conteneur de voilure de secours ventral aux maillons en D du harnais d'un équipement conventionnel |
| Lunettes de saut | Lunettes portées par les parachutistes pour se protéger les yeux de l'air à grande vitesse | | N |
| | M | Niveau du sol | Niveau auquel un altimètre et un DDA doivent être calibrés (remis à zéro) afin que les sauteurs (ou le AAD) "sachent" à quelle hauteur ils sont au-dessus du sol |
| Maillon | Pièce faite de métal ou de corde servant de connexion entre les suspentes et les élévateurs | Nœuds | Méthode de connexion d'une boucle en tissu avec une corde ou entre deux cordes |
| Maillons en D | Pièce de métal en forme de D | Nœud « bowline » | Sorte de nœud qui ne glisse pas utilisé surtout pour les réparations sommaires |
| Maître parachutiste | Expert dans toutes les phases du parachutisme (détenteur de brevet E). Ce brevet n'existe plus depuis 2001 | | O |
| Manche à air | Manche conique de tissu articulée sur un axe vertical indiquant la direction du vent et sa vitesse approximative | Orientation | Action de se positionner par rapport à un repère au sol ou l'horizon |
| Manche « sleeve » | Dispositif conçu comme une manche recouvrant la voilure pliée selon sa longueur servant au déploiement du parachute et utilisé surtout pour les parachutes circulaires | Oscillation | Action de pendule subie par le parachute causée par une manipulation brusque des poignées de contrôle |
| Manchon élastique | Petite boucle en tissu élastique enfilée sur une sangle servant à garder le surplus de sangle en place sur un harnais | Ouverture | Terme utilisé pour désigner le déploiement d'une voilure |
| Manifeste | Endroit où se fait l'inscription des sauteurs et la répartition des envolées | | P |
| Mannequin | Bonhomme en caoutchouc dur ayant le même poids qu'un sauteur moyen servant à tester les ouvertures des voilures ou tout autre appareil servant au parachutisme | « Pack » | Terme anglais signifiant le système de parachutes. Désigne les conteneurs des parachutes sans le harnais |
| Modèle en parachutisme | Approche qui regroupe les habiletés de parachutisme en 6 catégories et 3 niveaux majeurs de difficulté | Panneau | Portion de parachute circulaire comprise entre deux coutures radiales et les bandes latérales du haut et du bas |
| Modification | Changement du concept initial de fabrication | Panneaux déchirés | Dommage subi par une voilure lors d'un déploiement à haute vitesse, lors d'un déploiement hors séquence, d'une mauvaise position du corps ou d'une voilure trop vieille |
| Modification | Changement majeur de n'importe quelle partie du système de parachutes par rapport aux spécifications | Parabolique | Profil de parachute circulaire où le diamètre le plus grand se trouve plus haut que la bande latérale inférieure. ex. le parachute militaire T10 |
| | | Parachute de secours | Parachute utilisé au cas où le parachute principal a une défaillance |
| | | Parachute | Troisième parachute utilisé comme |

| | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------------|--|
| tertiaire | moyen d'urgence quand on effectue une libération de voilure principale intentionnelle. Utilisé aussi par les personnes faisant des FSV en cas d'enveloppement de l'un dans la voilure d'un autre. | | une vitesse verticale de chute libre maximum. Mot populaire pour désigner un saut en parachute |
| Parachutisme | Terme utilisé pour désigner le sport pratiqué par une personne faisant de la chute libre et munie d'un système de parachutes | Poignée | Partie du système de déclenchement ou de contrôle du parachute qu'on doit agripper avec la main |
| Parachutisme sportif | Tous les types de parachutismes à fins récréatives | Poignée de contrôle | Poignée de sangle légère attachée à l'extrémité inférieure des lignes de contrôle |
| Parachutiste | Personne qui s'engage activement dans des activités de parachutisme | Poignée de contrôle | À l'origine, petite cheville de bois attachée à l'extrémité inférieure des lignes de contrôle. Désigne aussi maintenant les poignées en sangle légère ayant le même but |
| Parachutiste chevronné | Se dit des parachutistes ayant le plus d'expérience. Souvent désigne le largueur d'une envolée ou les personnes qui ont le plus d'expérience dans un centre | Poignée témoin | Poignée installée sur l'équipement. Elle ne sert pas à déclencher pas le déploiement du parachute principal mais le débutant la tire pour s'exercer à tirer plus tard une vraie poignée de déclenchement |
| Passé de saut | Trajectoire qu'un avion de parachutistes suit pour les larguer. Cette passe est généralement effectuée en ligne droite et à niveau selon la ligne reliant la cible et le point de sortie. Permet aux sauteurs de faire des sorties au bon endroit | Poignée témoin | Poignée de simulation d'extraction de la poignée déclenchant le déploiement d'un parachute. Se fait en préparation à la chute libre |
| « piggyback » | Terme pour désigner un système de parachutes "tout dans le dos", voilures principale et de secours | Point d'ancrage | Endroit sur l'avion où la SOA est attachée |
| Pilotage de voilure | Compétition où peuvent être combinées vitesse, distance et précision à l'atterrissage en zone en volant avec des voilure performantes selon un parcours donné | Point de déploiement « spot » | Point au sol déterminé par le lancer d'un IDV à la verticale du point où les parachutistes veulent déployer leur voilure |
| Planche à roulette | Planche munie de roulettes utilisée par les sauteurs pour simuler les manœuvres faites, ventre vers la Terre, en chute libre | Point de sortie | Point au sol sur la même verticale que l'avion quand on doit le quitter |
| Plan relatif | Plan géométrique sur lequel se trouve une figure de plusieurs sauteurs en VR souvent relié à la phase de vitesse sous terminale | Portance | Force aérodynamique générée par l'air s'écoulant autour du profil d'une voilure à cellules |
| Pliage | Procédures pour organiser les éléments d'une voilure et en réduire la taille pour la placer dans le conteneur | Position attitude | Décrit l'écartement des membres ou la compacité du corps du sauteur en chute libre |
| Pliage sommaire | Rangement temporaire des suspentes après atterrissage afin de porter plus facilement l'ensemble de la voilure et accessoires pour retourner au centre ou à l'endroit du pliage | Position « slot » | Endroit indiquant la position d'un sauteur sur une figure de chute libre |
| Plongée (piqué) « dive » | Action de placer son corps verticalement tête en bas pour obtenir | Position stable de VR | Position en chute libre requérant un effort moyen avec une arche positive du torse |
| | | Précaution | À utiliser comme approche envers le parachutisme |
| | | Procédure | Méthode approuvée pour faire fonctionner quelque chose |
| | | Qualification sur type | Q Se dit d'un gréeur qui a de l'expérience sur un type spécifique d'équipement et qui a été endossé pour ce type |
| | | Questions | Ce qu'il faut poser en cas de doute |

surtout quand on veut faire quelque chose de nouveau

R

| | |
|--|--|
| Rabat « flap » | Se dit des parties du conteneur couvrant le sac de déploiement du parachute et pouvant le laisser se dégager |
| Rabat protecteur | Rabat qui protège une partie vulnérable du système de parachutes comme l'aiguille de la voile de secours et celle de la voile principale |
| Rectangulaire | Se dit des parachutes à cellules |
| Registre principal | Livre où sont enregistrés toutes les activités de parachutisme pour fins de statistique |
| RGS | Règles générales de sécurité qui constituent un guide établi par l'ACPS pour garantir un parachutisme sécuritaire |
| Repérage | Action d'évaluer le point de sortie en considérant les vents et la vitesse de l'avion par rapport au sol |
| Repère | Objet ou caractéristique au sol facilement reconnaissable qui peut servir à s'orienter lors d'un vol en avion ou d'une descente en parachute |
| Répétition au sol « dirt dive » | Pratique au sol des manœuvres de chute libre avant le saut |
| Respiration | Mouvements alternés d'expansion et de contraction d'une voile lors du gonflement de celle-ci |
| Retard « lag » | Lecture d'altimètre en retard ou lente sur l'altitude réelle. Indique une altitude plus haute que normale. |
| « ripstop » | Tissu fabriqué selon une méthode de tissage connue pour résister au déchirement et dont sont faits la plupart des parachutes |
| Rotation à plat | Rotation continue autour de l'axe vertical du corps généralement non intentionnelle |
| Roulé-boulé « PLF » | Méthode de prise de contact avec le sol lors d'un atterrissage en parachute qui vise à répartir progressivement le choc sur une grande surface |
| Ruban de « ripstop » autocollant | Bande de tissu autocollant fait de « ripstop » utilisé pour des réparations mineures sur les parachutes principaux |

S

| | |
|---|---|
| Sac de déploiement | Sac contenant la voile jusqu'à ce que les suspentes sont déployées |
| Sac de déploiement | Sac contenant la voile qui permet à celle-ci de se déployer avec les suspentes en premier pour un déploiement plus facile |
| Sac de dos | Parachute porté sur le dos et les épaules |
| Sac de plomb | Sac rempli de plombs de chasse utilisé pour maintenir une voile bien à plat lors du pliage |
| Salto arrière | Rotation de 360° vers l'arrière autour de l'axe latéral du corps |
| Salto avant | Rotation de 360° vers l'avant autour de l'axe latéral du corps |
| Sangle | Pièce de tissu en bande ou ruban de nylon tissée relativement épaisse utilisée surtout dans la construction des harnais de parachute |
| Sangle de taille | Sangle qui assure l'ajustement du sac/harnais à la taille |
| Sangle d'ouverture automatique (SOA) | Dispositif utilisé pour déclencher un parachute d'élève. Normalement cette sangle est attachée à l'avion et déclenche le parachute immédiatement lorsque le sauteur quitte l'avion |
| Sangle d'ouverture automatique de voile de secours « RSL » | Sangle légère reliant l'élévateur du parachute principal et le système de déclenchement du parachute de secours si bien qu'en libérant le parachute principal, celui de secours s'en trouve déclenché |
| Sangle principale verticale avant du harnais « main lift web » | Partie du harnais comprise entre l'épaule et la jonction latérale des sangles des cuisses |
| Sans contrôle | Se dit d'une personne qui tombe en chute libre en faisant des mouvements non intentionnels |
| Saut à l'eau | Saut pour lequel l'atterrissage est intentionnellement dans l'eau |
| Saut de démonstration | Saut accompli par des sauteurs munis d'un certificat ad hoc, à un autre endroit qu'au centre de parachutisme pour le bénéfice d'une assemblée de spectateurs |
| Saut de démonstration | Saut organisé pour l'intérêt de spectateurs lors d'un événement quelconque. Se fait généralement en dehors d'un centre de parachutisme |

| | | | |
|--------------------------|---|-------------------------------------|---|
| Saut de nuit | Saut en parachute effectué une heure après le coucher du Soleil ou une heure avant son lever. | | de stabilité lors de diverses sortes de freinage |
| Sceau | Ensemble de fil de sûreté et sceau en plomb apposé par un gréeur sur l'aiguille d'une voilure de secours garantissant l'intégrité du pliage | Stabilité | Contrôle de l'assiette ou attitude du corps d'un sauteur en chute libre |
| Selle | Partie du harnais où on s'assied. Autre expression pour les sangles des cuisses | Stade | Aspect du modèle de parachutisme. Les habiletés de chaque catégorie sont regroupées pour l'amélioration du sauteur. Ce dernier essaiera de raffiner ses habiletés d'un stade avec un ou plusieurs sauts précédant le prochain stade |
| Sentinel 2000 | Type de DDA fabriqué aux É.U. par SSE déclenchant une voilure de secours, basé sur la pression barométrique et mettant à feu une charge explosive pour retirer l'aiguille | Suspentes | Lignes soutenant le poids du sauteur et qui relient les élévateurs au parachute |
| Séparation | Terme utilisé pour la séparation horizontale d'un groupe de sauteurs en chute libre. Se fait généralement entre 3500 et 5000 pieds | Suspente coiffante « line over » | Défaillance d'un parachute quand une ou plusieurs suspentes passent par dessus la voilure créant ainsi une distorsion de celle-ci et générant souvent un tournoiement |
| Séparation horizontale | Action de prendre une position spéciale pour obtenir en chute libre une vitesse maximum horizontale avec une vitesse minimum verticale | Système à déploiement direct | Système qui utilise une combinaison SOA et sac de déploiement plutôt qu'une combinaison SOA, extracteur, sac ou manche |
| Séquentielles (FSV) | Séquence de figures consécutives sous voilure | Système à Une seule action (SUA) | Système permettant la libération du parachute principal à l'aide d'une seule action |
| Simulateur | Construction qui reproduit les formes et dimensions d'une porte d'un avion particulier, utilisée pour les répétitions de sortie | Système de libération de la voilure | Pièces métalliques joignant la voilure au harnais au niveau des épaules et permettant de détacher la voilure en plein vol |
| Solo | Détenteur d'un certificat solo. 1 ^{er} certificat permettant au détenteur de sauter sans supervision dans l'avion et de progresser vers l'obtention du brevet A | Système de trois anneaux | Système servant à effectuer une libération de la voilure principale équipant la plupart des harnais/conteneurs sportifs |
| Sommet | Bande latérale supérieure sur une voilure circulaire | Système « positive pull out » | Sangle d'ouverture attachée à la drisse de l'extracteur par un velcro ou une corde cassante qui place l'extracteur dans le flux d'air immédiatement après le déclenchement et qui réduit la possibilité d'une hésitation et d'un emmêlement de l'extracteur |
| Sortie | Action de quitter l'avion | | |
| Sortie avec agrippements | Sortie de l'avion où deux ou plusieurs sauteurs sont agrippés | | |
| Sortie directe | Action de quitter l'avion directement sans utiliser de marche, de hauban, de roue ou de barre d'appui | | |
| Sortie posée | Sorte de sortie où le parachutiste, face au vent relatif, se place debout sur la roue ou la marche de l'avion en s'appuyant sur ses mains placées sur le hauban | Table de pliage | Une table assez longue servant au pliage des parachutes circulaires |
| Sous terminale | Qualifie la vitesse verticale qui augmente entre la sortie de l'avion et la vitesse maximum atteinte | Tandem | Système de parachutes muni d'un harnais double pour permettre à un passager d'être attaché devant un instructeur tandem |
| Stabilisateurs | Panneaux de tissu montés juste sous les cellules extérieures des parachutes à cellules assurant plus | Taux de descente (de chute) | Vitesse verticale en pieds par seconde d'un parachute complètement déployé et qui |

longitudinal

U

Urgence Toute situation inhabituelle requérant une action immédiate

V

Validation Approbation officielle ou homologation. Terme de l'ACPS pour reconnaître une performance ou un statut

Velcro® Attache en fibre synthétique pour relier 2 pièces généralement de tissu et consistant en une face « crochet » et une autre « boucle »

Vélocité Autre terme pour vitesse. Vitesse ayant une direction spécifique

Vent relatif Flux d'air lors de la chute libre. Au début ce flux d'air est dû à la vitesse avant de l'avion donc dirigé vers l'arrière et dont la direction change progressivement vers le haut de façon à s'opposer au mouvement du corps en chute libre

Vérificateur de carnet de sauts (VCS) Privilège ou rôle délégué à un IE pour vérifier un carnet de sauts et autres documents reliés au parachutisme avant que les candidats au certificat solo et aux brevets A et B remplissent leur demande. Un IE agissant comme vérificateur de carnet de sauts ne peut être également l'administrateur de brevet pour un même candidat.

Vérification Procédure afin de vérifier en accumulant des évidences en vue de valider une performance

Vérification d'équipement Vérification complète externe d'un équipement avant l'embarquement dans l'avion

Verticale Ligne passant par n'importe quel point de la surface de la Terre et passant par son centre. Perpendiculaire à l'horizontale. Axe vertical passant par le centre de gravité du sauteur.

Vigil DDA fabriqué en Belgique par la compagnie *Advanced Aerospace Designs*

Vitesse par rapport au sol Vitesse relative d'un objet volant par rapport au sol

Vitesse terminale Vitesse d'un sauteur parti de l'avion et qui atteint la vitesse

dépend des caractéristiques du parachute et de sa charge

« Technical Standard Order » (TSO) Normes de la FAA certifiant un équipement comme ayant les standards de performance minimum acceptables ex. TSO C23d / AS8015b

Temps accumulé Somme des temps de toutes les chutes libres

Temps de remplissage Temps entre l'allongement des suspentes et le gonflement complet de la voile

Temps de travail Temps accordé pour effectuer des figures comptant pour le pointage en compétition ex. en VR4 TT = 35 secondes

Tirage croisé « cross pull » Poignée de déclenchement de voile tournée vers le centre de la poitrine si bien que le sauteur doit utiliser la main opposée à travers la poitrine pour la tirer

Tissu protecteur « buffer » Pièce de tissu légère placée entre une pièce métallique et la sangle principale afin de protéger cette dernière

Virage en épingle « Hook turn » Virage brusque sous voile de plus de 90° utilisé lors de l'approche finale généralement en survitesse

Virages courts alternés en S « sashay » Virages courts servant à perdre rapidement de la hauteur sous voile

Traînée Force aérodynamique de résistance à l'air d'un objet ou d'un corps qui a une vitesse par rapport à l'air. La traînée augmente avec la vitesse et la surface exposée.

Travail relatif ou Vol relatif Travail ou vol en groupe où deux ou plusieurs sauteurs travaillent en relation les uns les autres de façon intentionnelle en chute libre. Se dit aussi du travail sous voile entre deux ou plusieurs parachutistes. Dans les deux cas, il s'agit d'accomplir des arrimages avec agrippements et autres manœuvres

Triangulation Se dit d'une voile à haute performance où des pièces de tissu sont cousues en diagonale dans les cellules et donnant à la voile plus de rigidité donc plus de performance

Tonneau Rotation du corps de 360° à gauche ou à droite par rapport à l'axe

| | | | |
|--------------------|---|------------|--|
| | maximum pour une assiette ou attitude donnée. À cette vitesse il n'y a plus d'accélération et elle correspond à environ 120 mph | | effectuer en chute libre selon un cap dans un temps minimum. |
| Vitesse relative | Vitesse à laquelle un objet voyage par rapport à l'air | « Whuffo » | W |
| Voie aérienne | Couloir aérien désigné pour le trafic aérien | | Terme peu élogieux utilisé par les parachutistes pour désigner les spectateurs de sauts en parachute |
| Voilure | Ensemble qui supporte le poids du parachutiste dans les airs. Elle comprend la voile, les suspentes, les lignes de contrôle, les élévateurs. | | X |
| Voilure de secours | Second parachute porté par les parachutistes comme moyen d'urgence dans le cas d'une défaillance du parachute principal | | Y |
| Vol relatif | Travail en chute libre effectué par deux ou plusieurs sauteurs accomplissant des figures en chute libre | | Z |
| Voltige | Séquence de manœuvres consistant en des rotations autour des 3 axes à | | |
| Z | Lettre utilisée pour désigner un manque de contrôle du corps ou l'absence de contrôle. | | |
| « Zap » | Faire sortir intentionnellement un parachutiste hors de la formation lors d'un saut en groupe. Tirer la poignée de déclenchement d'un autre sauteur au-dessus de la hauteur normale (dangereux) | | |

NOUS ESPÉRONS QUE LES TABLEAUX CI-DESSUS VOUS AIDERONT À MIEUX COMPRENDRE LE VOCABULAIRE UTILISÉ EN PARACHUTISME